

Master 2 « Politique et gestion de la culture »

Le lien « culture et développement durable » : état des lieux et appropriation dans le secteur du spectacle vivant.

Par Coralie Athanase
Sous la direction de Marine Delassalle
Septembre 2013

*Mémoire de fin d'études, de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg
Membres du jury : Marine Delassalle et Julie Clain*

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Pour commencer, je tiens à remercier Marine Delassalle pour son encadrement et ses précieux conseils dans l'orientation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier Julie Clain qui a su guider les premiers pas de mon travail de recherche et ma réflexion.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont encouragé durant l'année universitaire 2012/2013 et qui m'ont aidé à l'élaboration de ce mémoire. Je pense plus particulièrement aux personnes qui ont accepté de me recevoir en entretien, à l'équipe de Pôle Sud et à Régine et Robert Hinderer.

Enfin, je tiens à remercier de tout cœur ma mère et mon ami Baptiste qui m'ont apporté leur soutien indispensable.

<i>Remerciements</i>	4
<i>Sommaire</i>	5
Introduction	6
1. Le lien entre culture et développement durable : en jeux de définition	15
1.1 La culture ou le cadrage d'une notion millénaire	15
1.2 Le développement durable ou la construction d'une notion contemporaine	20
2. Des interconnexions entre culture et développement durable en formation	35
2.1 Vers une reconnaissance du lien entre la culture et le développement durable	36
2.2 Une lecture progressive de la culture sous le prisme du développement durable	48
2.3 Le développement durable : l'émergence d'une culture commune ?	68
3. Le secteur culturel du spectacle vivant face au développement durable : enjeux d'une appropriation	75
3.1 « Culture et développement durable » : un objet mystérieux	76
3.2 La multiplication d'initiatives de développement durable	79
3.3 Le caractère secondaire du développement durable ou les missions prioritaires en matière culturelle	94
3.4 Les logiques d'appropriation d'une démarche de développement durable	
Conclusion	105
<i>Table des Matières</i>	109
<i>Bibliographie</i>	111
<i>Annexes</i>	119

« La culture n'est pas séparée du monde, elle en est l'expression »¹

Motivations sur le choix de l'objet d'étude

Riche d'une identité métissée, j'ai toujours grandi entre deux cultures. Ainsi au sein même de l'ensemble que constitue la France, j'ai pu apprécier et apprendre de deux cultures cohabitant de manière simple, comme allant de soi. C'est sans doute ce premier point qui me caractérise et m'interroge sur la notion de diversité culturelle. Diversité culturelle pris dans une acceptation de multiplicité : le respect de cultures différentes, l'ouverture acceptée à d'autres cultures, la curiosité de l'autre. Ma culture martiniquaise et ma culture alsacienne s'inscrivent en moi. Elles ont toujours été synonymes de convivialité, de communauté solidaire, de transmission de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Cet aspect de mon identité m'a poussé à m'intéresser à mon environnement. Quand je parle de mon environnement, je ne fais pas seulement référence à notre terre mais je prends un référentiel plus large impliquant certes cette planète et son écosystème naturel mais également l'environnement social dans lequel nous évoluons en interaction avec les autres, l'environnement politique sur lequel est basé notre système de société. En parlant de mon environnement, je me projette à différentes échelles ; tant au niveau de la globosphère en m'insérant dans un tout mondial, qu'au niveau de mon territoire de proximité, de mon quotidien.

C'est dans cette optique que je me suis penchée sur la problématique du développement durable mise en relation avec ce qu'on appelle la culture. Dictée par un précepte de changement de modèle de société, la relation entre ces deux notions apporte quelques éléments de réponse ou plutôt – pour rester plus modeste – quelques pistes de

¹ *Culture et développement durable*, supplément de Mouvement n°64, juillet-août 2012, Paris, Les éditions du mouvement, 2012, 48 p.

réflexion quant à notre système de fonctionnement sclérosé. Combien de fois, depuis maintenant quelques années, entendons-nous cette expression « c'est la crise ». Expression populaire certes, mais reflet de la réalité qui nous entoure. Ne pas l'admettre serait faire une grave erreur. Notre modèle de société, aujourd'hui, est remis en cause par ses règles elles-mêmes, qui n'arrivent plus à organiser intelligiblement son fonctionnement. Différentes réactions sont adoptées face à ce constat. Nous trouvons des personnes qui renient cet état de fait pour ne pas avoir à l'affronter. Il y a ceux qui y trouvent leur compte et qui jouent sur le disfonctionnement du système. Il y a aussi ceux qui réfléchissent à des solutions ; des solutions de sortie de crises. Celles-ci peuvent être établies dans de nombreux domaines ; l'économie, la politique, les modes d'organisations juridiques, le lien social. La question est de savoir comment perdurer et, au-delà, comment développer le monde de demain – sans pour autant entrer dans des déclarations consensuelles.

Encadrement de l'objet d'étude

Une des solutions avancées depuis une trentaine d'année est d'aller vers un développement durable ou soutenable. Le développement durable a été défini comme "*Le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*"² par le rapport Brundtland (du nom du Premier ministre de Norvège), publié en 1987. Le processus vise à concilier l'environnement, l'économique et le social, en établissant une sorte de cercle "vertueux" ou de relation gagnant-gagnant entre ces trois piliers. Ce concept apparaît dans les années 70, pointant du doigt les effets négatifs de l'industrialisation : désertification, déforestation, impact sur la couche d'ozone, biodiversité en péril, réchauffement climatique. Mais, le développement durable ne se construit pas seulement au travers du prisme environnemental. En effet, à cette période on constate également l'échec partiel des politiques de lutte contre la pauvreté. Les inégalités entre Nord et Sud sont toujours là et même plus prégnantes qu'avant. Cette situation pose la question du développement et de la croissance ; vers quelle croissance allons-nous ? Quel mode de développement adopter pour combler le fossé des

² « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, avril 1987.

inégalités ? Le développement durable est une prise de conscience des enjeux globaux de la planète. Il a été popularisé par le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et depuis il est présent dans de nombreux autres sommets et conférences. Il s'invite à la table des négociations, comme cela a été le cas en France avec le Grenelle de l'environnement en 2007. Le coup de force du développement durable a sans doute été d'arriver à naître sur les tables de grandes conférences internationales. Ainsi acceptée au niveau international, la notion a pu se répandre au niveau des Etats et des collectivités avec une image de « bonne politique », contrairement à des concepts comme la décroissance. Il faut tout de même garder à l'esprit que le développement durable ne fait pas l'unanimité ou quand il est accepté, n'est pas toujours appliqué dans toutes ses composantes. Le débat sur la notion est toujours ouvert, entre recherche d'outils de mise en œuvre et d'indicateurs d'évaluation.

Il est donc admis que le développement durable repose sur trois piliers : l'économie, l'environnement et le social. Cependant, ces dernières années, l'idée se reprend que la culture aurait aussi son rôle à jouer. Le chercheur australien, Jon Hawkes est un des premiers à parler de l'implication de la culture dans le développement durable. Son article « *the fourth pillar of sustainability. Culture's essential role in public planning* » décrit le besoin, selon lui, de créer un nouveau pilier pour la durabilité et le développement local. D'après Hawkes, « *les actions pour le développement des sociétés reposent sur quatre piliers : le pilier économique porte sur la richesse créative ; le pilier social redistribue cette richesse, tandis que le troisième pilier, l'environnemental, s'occupe de la responsabilité envers l'environnement ; la boucle du développement ne peut se fermer sans un quatrième pilier, celui de la culture*³ ». Il existe aujourd'hui des arguments assez forts pour que la culture devienne le quatrième pilier du développement. Cette vision est aujourd'hui acceptée par un grand nombre de décideurs. Récemment, la « Déclaration de Hangzhou » plaide pour placer la culture au cœur des politiques publiques, appelant une nouvelle approche en matière de développement durable. La Déclaration appelle les gouvernements, la société civile et le secteur privé à exploiter la puissance de la culture face aux enjeux de développement les plus urgents de la planète, tels que la durabilité environnementale, la pauvreté et l'inclusion sociale. « *La culture est précisément ce qui permet la durabilité - comme source de force, de valeurs et de cohésion sociale, d'estime de soi et de participation. La culture est notre force la plus puissante pour la*

³ Jon HAWKES, "*the fourth pillar of sustainability. Culture's essential role in public planning*", Common Ground P/L, Melbourne, 2001.

créativité et le renouvellement », a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova dans son discours d'ouverture de la Conférence internationale de Hangzhou en mai 2013. Prendre en compte la dimension culturelle se lit dans tous les secteurs. Par exemple dans l'alimentation, il s'agit de protéger la richesse des traditions gastronomiques de la société française, mais c'est aussi les modes de production alimentaire qui lui sont associés, comme les appellations d'origine contrôlée, qui associent économie agricole, savoir-faire local, et environnement. C'est protéger les diversités de plantations en Afrique, mises à mal par les importations massives de riz ou de blé. Est-ce ne sont là que quelques exemples de la prise en compte de l'aspect culturel dans le développement durable. En 2002, lors du sommet de la Terre à Johannesburg, cette dimension culturelle du développement durable a été reconnue. Puis, en 2010, le troisième Congrès mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis⁴ (CGLU) a adopté un document intitulé « La Culture: Quatrième Pilier du Développement Durable ». Le document affirme, entre autres, que la culture est nécessaire dans toute sa diversité pour relever les défis actuels auxquels l'humanité doit faire face. D'un autre côté, le champ culturel, lui aussi, prend de plus en plus en compte les problématiques du développement durable. Ainsi, depuis une dizaine d'années, le développement durable s'inscrit dans de nombreux domaines artistiques ; que ce soit l'art contemporain ou les systèmes muséologiques. Le spectacle vivant est lui aussi acteur de cette transformation au travers de nombreux festivals qui mettent en avant leur démarche d'éco-responsabilité – aujourd'hui presque un label essentiel aux yeux des festivaliers. La mise en place d'un Agenda 21 de la culture est une preuve de la volonté d'impliquer le secteur culturel dans le développement durable.

Au travers de cette simple présentation, nous voyons déjà deux visions se croiser. Celle de la culture en tant que quatrième pilier au même titre que les piliers économique, social et environnemental et celle de la culture en tant que pilier transversal qui aurait pour

⁴ Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est la principale organisation mondiale de villes et de villes jumelées. La CGLU agit dans les domaines de la démocratie locale, de la décentralisation et de la coopération décentralisée en vue de contribuer au développement local et d'améliorer les services urbains (accès à l'eau, à l'habitat, transports, planification, etc). CGLU assure également la représentation des autorités locales du monde auprès des institutions internationales pour défendre leurs valeurs (la paix, la solidarité) et leur rôle dans les grands dossiers de la gouvernance mondiale qui les concernent. CGLU a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes en culture le 8 mai 2004.

mission de créer un « liant » entre les composantes du développement durable, comme un cadre culturel commun à toutes les politiques. L'articulation entre les notions de culture et de développement durable n'est pas si simple. La mise en relation peut paraître comme allant de soi, mais elle re-questionne toute une série de positionnements.

Quelle place pour la culture dans le développement durable ?

La culture est-elle le socle d'un cadre général incluant les composantes du développement durable ?

Ou la culture est-elle à considérer comme un pilier au même titre que les questions économiques, sociales ou environnementales ?

Mais ces questions ne sont pas les seules à devoir être posées : le développement durable en tant que culture est également à envisager. En effet, depuis les années 90 et la popularisation du concept, la prise de conscience de la finité de nos modes de vie et de nos sociétés a fait son chemin ? Au travers de la notion de développement durable, un grand nombre de personnes reconnaît un nouveau système de valeurs en construction, potentiellement apte à changer la donne. Cette idée commence à irriguer de très nombreux rouages de notre vie dans des proportions différentes. Ainsi les notions portées par le développement durable bousculent nos habitudes quotidiennes en termes d'achats, de consommation alimentaire et énergétique, mais également des modes de production, de fonctionnement de certaines entreprises, du commerce, de l'expression culturelle, de la mode, des sciences humaines et des politiques locales et internationales. Ces transformations sont visibles dans les pays occidentaux mais touchent également les pays en voie de développement dans une moindre mesure. Ne s'agit-il pas des prémises d'un nouveau et important mouvement culturel ? Ne sommes-nous pas face à une émergence culturelle d'envergure ?

Terrain d'étude et méthodologie

L'enquête comporte plusieurs volets, combinant l'observation, l'approche ethnographique et les méthodes d'entretiens semi-directifs. Au départ, cette étude devait établir une cartographie des structures de diffusion du spectacle vivant en Alsace intégrant des stratégies de développement durable. Après un listage de toutes les structures entrant dans ce champ, un questionnaire leur a été adressé portant sur leur action dans le domaine du développement durable. Au vu du taux de réponses inférieur à 25%, une réorientation du

terrain a dû être envisagée afin d’observer l’appropriation du rapport entre culture et développement durable dans le secteur culturel et plus particulièrement dans le spectacle vivant.

Afin de cibler nos récepteurs pour notre questionnaire, nous avons établi la liste de toutes les structures professionnelles de diffusion de spectacle vivant en Alsace. Un premier travail a donc été de répertorier cette population. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une étude réalisée par Jérémy Sinigaglia⁵ sur les publics des moyennes et petites structures culturelles alsaciennes – qui s’appuie elle-même sur les fichiers de licences d’entrepreneurs du spectacle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Alsace. Nous avons ainsi pu réaliser une liste contenant l’ensemble des salles proposant des spectacles professionnels en Alsace. Elle a été constituée à partir du fichier des licences d’entrepreneurs du spectacle, en particulier la « licence 1 » qui regroupe « les exploitants de lieux de diffusion aménagés pour des représentations publiques » et la « licence 3 » qui regroupe les diffuseurs. Elle contient donc l’ensemble des entreprises implantées en Alsace, quelque soit leur statut juridique, dont l’activité (code APE) relève de la diffusion de spectacles ou dont l’activité est autre dès lors qu’il est question de plus de six représentations par an. Un second critère doit être posé car notre étude s’intéresse aux professionnels de la culture. Ainsi, après le premier brassage, nous ne prendrons que les structures possédant un code APE spectacle vivant (900IZ). Au final, notre liste totalise 69 structures appartenant à différents « réseaux »⁶ :

- le réseau privé des variétés
- les scènes labellisées
- les relais culturels et théâtres publics
- Et les théâtres et petites salles de spectacle privés

Afin de sortir de la généralité et n’ayant pas les moyens de l’exhaustivité, nous avons resserré notre terrain autour de différents acteurs culturels impliqués ou non dans des stratégies de développement durable. Différents critères ont amené le choix de ces acteurs :

- Implication dans des stratégies de mise en lien entre la culture et le développement durable

⁵ Sinigaglia Jérémy, *Les publics du spectacle vivant en Alsace : le cas des zones rurales, petites villes et villes moyennes*, Rapport pour la DRAC Alsace juin 2012.

⁶Annexe 2 : Diffusion du questionnaire – population mère

- Recherche de structures de diffusion du spectacle vivant mais également d'acteur non diffuseur participant au secteur culturel
- Représentation de différents domaines artistiques
- Taille des structures variables
- Implantation géographique en Alsace et non spécifique à la ville de Strasbourg

Nous avons ainsi mené des entretiens avec les structures suivantes :

- La Plateforme éco-manifestation de Sélestat
- L'association Tôt ou t'art de Strasbourg
- Le Vaisseaux à Strasbourg
- La Fédération Hiéro Strasbourg
- La ville de Haguenau
- Pôle Sud à Strasbourg
- Le Créa de Kingersheim

Pour mettre en place notre grille de questionnaire et d'entretiens⁷, nous avons construit des indicateurs. Cette grille de questions comporte cinq parties :

- Une partie spécifique à la connaissance de la notion de développement durable et à la signification du lien entre culture et développement durable
- Une partie sur les aspects environnementaux pris en compte par la structure
- Une partie sur les aspects d'implication sur le territoire de proximité
- Une partie sur le fonctionnement de la structure et son mode de gouvernance
- Enfin, une partie sur les difficultés et obstacles à la mise en place de stratégies de développement durable dans le secteur culturel

Une dernière partie apparaît lors des entretiens ; celle de la description du répondant.

Le questionnaire⁸ a été diffusé sous forme électronique et une dizaine de questionnaires ont été envoyés sous forme postale. Au final, 7 structures ont répondu au questionnaire, soit 10% de l'échantillon de départ. Ce questionnaire est donc un élément complémentaire d'analyses. La méthode principale d'investigation est l'entretien⁹. Ils visent à

⁷ Annexe 1 : Grille d'analyse – construction du questionnaire et des entretiens

⁸ Annexe 3 : Questionnaire diffusé aux structures culturelles de diffusion du spectacle vivant en Alsace

⁹ Annexe 4 : Grille de question pour les entretiens – exemple de l'entretien de Philippe Schlienger, directeur du Créa

recueillir des informations précises sur les stratégies de mise en œuvre du développement durable ou des éléments de leur non mise en œuvre. Au travers des entretiens, la notion d'appropriation s'est révélée. Les interviewés ont été contactés par courriels ou téléphone mais également au cours de colloques. Enfin, nous avons pu compléter notre analyse par l'observation du fonctionnement d'un théâtre : Pôle Sud, scène conventionnée pour la danse et le jazz. Cette observation a duré 4 mois et a pu faire l'objet d'un travail d'expérimentation au travers de la mise en place d'un système de covoiturage¹⁰.

Plan de l'étude

Il s'agira dans cette étude, de donner des pistes de réponses à deux grands axes de questionnement : observer la culture sous le prisme du développement durable mais également interroger l'émergence du développement durable en tant que culture commune. Pour mener à bien cette étude, nous aborderons dans une première partie les enjeux de définition des deux notions qui nous intéressent ici. En effet, « la culture » comme « le développement durable » sont devenus des notions multiformes. Parfois polémique, souvent dans l'air de temps, parler de ces deux notions n'est pas toujours clair. Afin d'avoir une lecture précise du lien qui unit ces deux notions, il semble essentiel de revenir sur un cadrage commun des notions. A partir de là, nous pourrions nous concentrer sur les interconnexions existantes entre culture et développement durable. Nous verrons que les zones de rencontre des deux notions sont nombreuses et que cette multiplicité renforce l'idée d'émergence d'une culture du développement durable. Si nous parlons de culture du développement durable, il est également important d'observer les impacts concrets de la relation entre culture et développement durable sur les acteurs culturels qui sont – selon toute logique – en première ligne pour participer à la diffusion de cette culture du développement durable. Nous observerons ces impacts concrets dans une troisième partie afin de mesurer l'envergure et la force de frappe de ce concept. La culture du développement durable est-elle déjà en place ou sommes-nous encore dans une phase de gestation embryonnaire ? Ce concept est-il suffisamment fort pour se développer ? A travers toutes ces interrogations et observations, il va de soi que nous assistons à une transformation du champ culturel. Nous verrons, tout au

¹⁰ Annexe 6 : Protocole de la mise en place d'un système de covoiturage à Pôle Sud pour le Festival Nouvelles et résultats de l'enquête.

long de cette étude, quelles sont les frontières du champ culturel qui sont en mouvement. Lesquelles résistent au changement et lesquelles se transforment sous son effet.

1. Le lien entre culture et développement durable : enjeux de définitions

Aborder le lien entre la culture et le développement durable nécessite en premier lieu de maîtriser une définition précise des deux notions, l'une au regard de l'autre, car celles-ci sont devenues au fil des années le repère d'un grand nombre de préjugés. Pour ne pas tomber dans des acceptations « fourre-tout » et instrumentalistes, il est donc nécessaire de reposer les cadrages de notre étude. Nous observerons donc tour à tour ce que recouvrent les notions de culture et de développement durable.

1.1 La culture ou le cadrage d'une notion millénaire

« La culture ». Rien qu'à être prononcé, ce mot résonne en nous tant les aspects qu'il recouvre sont larges. Le mot culture est si omniprésent dans le vocabulaire commun, scientifique et politique que sa lecture en devient parfois difficile. La culture est tantôt associée à nos modes de fonctionnement en tant que groupe constitué ayant signé un contrat social, tantôt associée au monde de l'art invoquant l'artiste et le sensible. Sans oublier que ce mot culture renvoie également pour un grand nombre de personnes à un monde social différent du leur, en rappelant des images de groupes de « cultureux » rassemblés autour d'une peinture de fond blanc sur toile blanche ou encore de saltimbanques festoyant autour d'un feu. Nous l'aurons compris, la culture rassemble un champ large de significations dont il faut fixer les lignes directrices pour pouvoir inscrire notre travail de recherche dans une analyse pertinente au regard du réel.

Edward Tylor, anthropologue britannique, définit la culture comme « *un ensemble de règles qui organise l'échange et sépare durablement les sociétés humaines de l'état naturel*¹¹ ». Tylor est novateur quand il considère la culture comme un fait universel et détache la notion de son caractère distinctif. Il n'attache plus à la culture l'expression de

¹¹ Véronique Bedin et Martine Fournier (dir.), « Edward B. Tylor », *la bibliothèque idéale des sciences humaines*, Editions Sciences humaines, 2009.

« personne cultivée » qui exclut d'emblée les personnes qui ne le seraient pas. Il innove aussi en ne restreignant pas la possession d'une culture à certaines populations uniquement, comme les blancs. Enfin, il insiste sur le caractère acquis de la culture et casse avec l'idée de naître avec une culture. La culture se présente donc comme un ensemble de règles et de codes qui laissent à penser à un corpus informel de traditions, de normes et de valeurs propres à chaque société humaine organisée. Nous sommes face à une définition socio-anthropologique de la question. D'après cette logique, nous pouvons déjà relier plus ou moins étroitement la notion de culture à un certain développement durable. En effet, la culture met en place un rapport durable de l'homme à son environnement premier. Le fait culturel, par sa simple existence, est créateur de durabilité dans la vie de l'homme. On peut donc établir de manière intrinsèque que la culture contient un fort aspect durable dans l'encadrement de l'activité humaine.

Plus récemment, Jean Fleury nous propose une lecture de la notion de culture selon cinq éléments distinctifs. Il faut, tout d'abord, considérer le fait culturel comme un phénomène collectif car il structure et ordonne la société dans un cadre défini. Notons le point commun avec la définition de Tylor. En effet, un axe se dessine au travers du « vivre ensemble » qui semble être au cœur de la notion de culture et de manière intrinsèque lie cette dernière à la durabilité. Ensuite, selon Jean Fleury, la culture est également vectrice d'un symbolisme c'est-à-dire que toute activité culturelle, donc toute organisation sociale, est porteuse de significations, d'idées, d'esprit imaginaire compréhensible pour les individus issus de la même culture. Ce symbolisme permet donc à la société de se représenter, de s'identifier. Pour Jean Fleury, l'idée de transmission est importante. Nous nous plaçons ici dans l'idée de pérennisation de la culture. Les parents transmettent leurs valeurs culturelles à leurs enfants afin qu'ils s'intègrent à la société, et qu'une fois devenus adultes ils fassent de même, ce qui permet à leur culture de perdurer. Le quatrième point est l'idée que la culture constitue un « dedans par rapport à un dehors »¹². Les cultures permettent en quelque sorte de créer une grille de lecture du monde pour les individus. Elles permettent à l'individu cultivé de se faire une représentation du monde, à la différence de l'être à l'état de nature qui lui est directement confronté au réel. Le « dehors » serait créé par le « dedans ». Enfin, le dernier critère est la « souplesse » car la culture n'est pas figée. C'est une notion qui évolue –

¹² Jean Fleury, *La culture*, Béal, 2008, Paris

d'où la complexité à cerner cette idée. Elle évolue en fonction des individus qui la constituent. Nous sommes donc en face d'évolutions internes, en fonction de l'expérience des générations antérieures.

A ce stade, il est intéressant de faire un parallèle avec la théorie du structuralisme qui interroge le fait de savoir comment la culture permet à la société de perdurer en lui attribuant un cadre. La réponse est à lire au regard de la relation entre nature et culture. En effet, la culture est un élément organisateur permettant de ne pas retomber à l'état de nature où les relations sociétales ne sont pas envisageables. La culture est donc le noyau de la société, car elle lui donne une base et un cadre où s'exprimer.

Enfin selon la déclaration de Fribourg, le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement¹³.

La culture cristallise le lien entre l'individu et la société pour qu'ils coexistent entre eux. Cela est possible car la culture crée une matrice de valeurs et de symboles communs. L'individu, pour ne pas être marginalisé, va s'auto-canaliser et respecter les règles établies par cette matrice. Cette idée est appelée l'holisme. L'idée est de toujours être reconnu comme membre du groupe. Cette cohésion sociale recherchée répond également à l'idée que l'homme est un animal social¹⁴. Il a besoin des autres pour s'épanouir. Le système culturel permet aux individus d'établir le vivre ensemble qui leur est nécessaire. Ils se donnent une identité commune d'où ressortent des identités individuelles leur permettant d'exister.

De manière prématurée, établissons d'ores et déjà un premier parallèle avec le développement durable, ou plutôt avec le développement car l'enjeu principal de la mise en lien des deux notions repose bien évidemment, en premier lieu, sur des enjeux de développement. Durant de nombreuses années, le développement et la croissance économique furent utilisés de concert pour désigner le progrès de la technique et le succès de l'économie. C'est donc sous ce prisme qu'est interprétée la culture dans son lien avec le

¹³ Article 2 de la Déclaration de Fribourg

¹⁴ « *l'homme est un animal social* », Aristote, philosophe grec.

développement, y compris dans le texte fondateur *Our creative diversity*¹⁵. La culture y est analysée comme un moyen de rendre plus qualitative la croissance économique et donc d'être à part entière un facteur de réussite de la croissance économique et de la cohésion sociale. Trois aspects fondamentaux relient la culture au développement et donc potentiellement au développement durable :

- la culture comprend dans sa définition la plus élémentaire l'ensemble des savoirs et des connaissances d'un groupe organisé.
- la culture est aussi définie dans une approche plus matérielle et créative à travers l'art en général. Les usages sociaux et économiques de l'art sont fondamentaux et l'impact de l'art sur la construction de nos sociétés est réel au regard des positionnements particuliers pris par les artistes dans la défense de certaines notions. La production artistique participe en tant que production sociale et économique aux principes de développement dans la durabilité. En effet, les codes et symboles communs qu'elle transporte se lisent sur des périodes longues au sein d'un groupe social. D'un côté, les usages de l'art et de la culture dans son interprétation « théâtre-cinéma-expositions-musées-beaux-arts » s'observent en termes de productions économiques ayant des influences en termes d'emplois et d'infrastructures. D'un autre côté, il convient de s'interroger sur les effets éducatifs voire civilisateurs de l'art en termes d'influence idéologique ou plus simplement de sensibilisation à la cause de la durabilité.
- la culture est interprétée comme un moyen à part entière pour l'homme de se développer et d'assouvir ses droits. La composante humaniste de la culture consiste en effet à la considérer notamment comme l'ensemble des coutumes, droits et modes de vie des individus d'un ensemble organisé. En ce sens, la culture est une possibilité offerte à ces individus de développer leurs droits et leur pouvoir.

Quand on parle de culture, il est également important de travailler sur le système culturel qui fait naître la créativité artistique. C'est cela aussi la culture. Le système culturel est un espace d'interaction entre différents acteurs qui entretiennent des relations de pouvoirs. L'artiste est au centre du système culturel : de lui viennent toutes les idées, la création, les événements. Il est le pouvoir imaginaire, créateur de mouvement autour de lui. Il n'est pas seul, autour de lui gravitent d'autres acteurs : les médiateurs, les décideurs et les publics. Ce

¹⁵ *Our creative diversity*, Report of the World Commission on Culture and Development, UNESCO, July 1996, Paris

qui se met en place autour de ces quatre pôles est un jeu de pouvoir. Les deux extrêmes de ce schéma sont indissociables : artistes et publics sont intrinsèquement liés. Le créateur n'existe pas sans son public, et inversement, il n'y a pas de publics sans œuvres. Cependant, la relation de dépendance de l'artiste à son public est bien plus prégnante car elle impacte directement sur la vie de l'artiste. Du fait de la démocratisation de l'enseignement et de la culture, le nombre de créateurs s'est accru et tous les citoyens deviennent un public potentiel. Cette relation de nombre implique la seconde relation : médiateurs et décideurs. Il faut faciliter l'accès de la culture à tous, en respectant une règle stricte d'équilibre budgétaire appuyée par les subventions. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la politique culturelle. Les liens qui unissent les différents acteurs sont pacifiques et agressifs. Cette loi du nombre introduit également celle du commerce dans la culture. Ainsi, l'accroissement du nombre de publics – même si cela répond au principe de démocratisation – peut amener la marchandisation et la politisation de l'art. Enfin, cette relation de nombre implique d'entrer, soit dans une production de masse qui éloigne les artistes des médiateurs, soit dans une création très pointue qui fait naître une zone privilégiée pour un petit nombre d'initiés (entre artiste et médiateurs). Les décideurs et les publics sont alors accusés d'être responsables de la massification, jugée néfaste à la création. Ainsi, comme le soulignait déjà Bourdieu, le champ culturel s'articule autour de deux pôles : la consommation de masse et l'élitisme créatif. Enfin, le système culturel que nous venons de décrire a pour objet de transformer la création en mémoire, c'est-à-dire de sélectionner les œuvres jugées les meilleures par le système pour qu'elles forment, à proprement parlé, la culture ; une culture commune. Ceci explique aussi la place considérable occupée par le patrimoine dans ce système culturel qui consacre une grande part du budget à ce pan de la culture – en France.

Après avoir exposé ces quelques interprétations de la notion de culture, nous comprenons que poser une définition est complexe, voire sans réel intérêt car la culture est un élément non figé. Nous reviendrons tout de même sur une définition globale qui nous semble prendre en compte les différentes acceptations. Ainsi selon Edgar Morin, il faut rappeler que le mot culture est un caméléon conceptuel extrêmement vicieux et que, sans nous en rendre compte, nous passons d'un sens à un autre.

« La culture a un sens anthropologique. Cela correspond à tout ce que nous devons apprendre, ce qui n'est pas inné en nous, c'est-à-dire le langage, l'écriture, les arts, les techniques... Vous avez un sens général, et dans ce sens général, vous avez les cultures originales de chaque peuple, de chaque nation ou ethnie, c'est-à-dire l'ensemble, pas seulement de croyances, mais d'habitudes, de pratiques, de rites, de mœurs... Et, puis vous avez ce que l'on appelle la culture dans notre monde, c'est-à-dire les gens cultivés, les gens à culture des humanités, de la littérature, de la philosophie, la culture scientifique et vous pouvez même me dire qu'il y a une culture médiatique. L'important, je crois, dans tout cela, une fois de plus, c'est de dire qu'il y a une réalité humaine, culturelle à plusieurs niveaux, qui est toujours différente et toujours particulière, toujours singulière, mais qui est, en même temps, quand même, notre héritage commun »¹⁶.

1.2 Le développement durable ou la construction d'une notion contemporaine

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de douter des changements sociétaux qui nous entourent. Cette nouvelle évolution de nos sociétés est visible et s'inscrit dans les multiples crises qui sclérosent notre actualité. Ignacy Sachs fait ainsi un état des lieux de la crise ou plutôt des crises en identifiant quatre crises actuelles¹⁷ : la crise financière, la crise socio-économique, la crise du système international et enfin la crise environnementale. Le combiné de ces crises nous montre bien qu'il est devenu urgent de réagir et de réadapter notre modèle. Dans cette logique se développent de nouveaux modes de fonctionnement pour tenter de remédier ces crises. Le développement durable en est devenu un. Nous pouvons d'emblée le situer dans le champ culturel au sens où ce modèle en particulier, et les modèles de société en général, s'attachent à la redéfinition d'un « vivre ensemble », d'une nouvelle organisation de la société ou du moins l'établissement de nouvelles valeurs pour continuer à

¹⁶ Colloque Culture et développement durable, organisé par le Ministère de la Culture et de communication, les 22 et 23 novembre 2012.

¹⁷ <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-0-generalites/la-crise-changer-de-cap.html>

construire la société. Ainsi quand nous proposons un nouveau mode de développement – ce qu’est le développement durable – nous proposons de réinterroger les valeurs culturelles sur lesquelles sont basées les sociétés, comme nous l’avons expliqué plus en amont. Il ne fait alors aucun doute du rapprochement étroit qui existe entre la culture et le développement durable.

« Est ce que développement durable ne veut pas dire autre développement ? Avec une autre culture ? »¹⁸.

Mais avant de nous interroger sur l’idée d’émergence d’une culture du développement durable, revenons sur la notion de développement durable afin de cerner les enjeux de cette thématique et de voir les nœuds existant avec la culture.

1.2.1 La construction de la notion de développement durable

La difficulté à délimiter ce que recouvre la notion de développement durable est liée au fait que ce terme a émergé récemment dans les discours internationaux – dans les années 90. Avant cette période, la notion de développement n’est pas encore associée à celle de la durabilité mais est pourtant la référence en termes de politique d’aides¹⁹. Le développement va se construire tout au long de la Guerre Froide. Les pays du bloc de l’ouest vont brandir le drapeau du développement associé à la bannière de la croissance économique pour éviter le basculement de certains pays dans le bloc de l’est. Progressivement se crée une assimilation entre croissance économique et développement ; l’un n’allant pas sans l’autre. Ainsi en 1986, la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement définit le développement comme un processus global économique, social, culturel et politique qui vise à améliorer le bien être de l’ensemble de la population sur la base de participation active. En 1990, nous assistons au lancement de l’indice de développement humain²⁰, conscient que la richesse matérielle ne suffit pas à évaluer cette variable. Intégrant cette définition du développement,

¹⁸ André Micoud - Sociologue, directeur de recherche honoraire au CNRS, chercheur associé au MODYS (Mondes et Dynamiques des Sociétés), *La notion de développement durable considérée dans une perspective historique*, retranscription des Journées « Nos cultures de la ville », 7^e édition, Lyon.

¹⁹ Aide Publique au développement (APD)

²⁰ L’indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L’IDH se fonde sur trois critères majeurs : l’espérance de vie à la naissance, le niveau d’éducation, et le niveau de vie.

les pays du Sud vont entrer dans des schémas de développement peu vertueux. Selon Sylvie Brunel, le schéma de développement d'un pays du Sud compte quatre étapes :

- Le Big push où l'Etat met en place des politiques de grands projets afin de rattraper rapidement le niveau de développement des pays occidentaux. Un problème apparaît déjà à cette première étape. En effet, l'absence d'un marché intérieur solide renvoie à des besoins.
- Sylvie Brunel caractérise ces besoins de *Basic needs*. Ce sont l'éducation, la santé et le développement agricole. Dans cette phase, même si un développement urbain peu apparaitre, les *basic needs* ne permettent pas le développement du monde rural qui est majoritaire dans les pays du sud.
- Le pays se dirige alors vers la troisième phase : la crise de l'endettement. Cette crise devient une crise conjoncturelle dans les années 80 avec l'effondrement du prix des matières premières. A partir de ce moment se déploient des plans d'ajustement structurel et des aides publiques au développement.
- Cependant, ces aides ne résorbent pas la crise de la dette. Elles ne font qu'amener un développement autocentré à l'exportation à tous les prix.

Dans les années 90, la remise en cause des aides publiques au développement est d'autant plus forte qu'elles n'ont plus d'utilité stratégique pour les pays occidentaux car la Guerre Froide est terminée. Le discrédit est bel et bien jeté sur les aides publiques au développement, affirmant que celles-ci favorisent également la corruption ou l'assistanat. Cependant, jeter le discrédit sur les aides publiques au développement, c'est jeter le discrédit sur la notion même de développement en tant que synonyme de croissance économique. La notion de développement va être dénoncée comme une religion occidentale et un instrument de domination des pays industrialisés sur les pays du Sud. L'entrée dans le développement va être perçue de manière négative comme une forme d'occidentalisation. A ce stade, il faut préciser que même si les pays du Sud rejettent la notion de développement, vue comme un instrument au service de l'occidentalisation, ils n'ont jamais renoncé à poursuivre un but de développement économique. Pour parer à cette accusation d'occidentalisation déguisée, les pays du Nord vont associer la notion de développement à la nécessité de respecter les ressources limitées et non renouvelables de la planète. Parallèlement, nous assistons à l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène internationale : les Organisation non-gouvernementales (ONG) qui portent un nouveau concept : le développement durable.

Il est important de rappeler que la notion de développement durable ne date pourtant pas des années 90 mais a vu le jour dans les années 70. En 1968, Paul Ehrlich publie *La bombe P (opulation)*²¹ reprenant les thèses malthusiennes de famine mondiale à cause d'une trop forte croissance de la population mondiale et d'une mauvaise gestion des ressources. Ce livre a fait l'objet de nombreuses critiques mais selon l'auteur, il a rempli son rôle en introduisant la question environnementale dans le débat sur l'avenir de l'humanité. Le débat autour du développement durable est donc présent dans les années 70 ; contexte exceptionnel des Trente Glorieuses²² caractérisé par une croissance unique dans l'histoire moderne avec un chômage presque nul et un essor rapide de la production et de la consommation de masse. Ainsi les questions d'environnement et de développement durable sont venues troubler – dans une moindre mesure – ce contexte de prospérité économique avec des répercussions concrètes et observables comme la tenue en 1968 de la Conférence Biosphère de l'Unesco qui avance l'idée d'un développement écologiquement viable. En 1969 et 1971, nous assistons à la création des deux ONG les plus influentes actuellement – Friends of the Earth et Greenpeace. En 1972, un rapport va faire grand bruit : le *Rapport Meadows, Halte à la Croissance*, publié par le Club de Rome²³. Ce rapport s'inquiète des répercussions de la croissance économique et démographique sur les ressources naturelles de la planète. Il présente le développement économique comme incompatible avec la protection de la planète à long terme. Le rapport conclut – et c'est là son plus grand intérêt - que développement et environnement doivent être traités comme un seul et même problème pour une société stable à long terme.

C'est véritablement avec l'essor du droit international de l'environnement et en particulier grâce à l'appui de l'ONU, que le développement durable a émergé avec force. Une première étape est franchie en 1972, à la Conférence de Stockholm sur l'environnement où

²¹ *La Bombe P* (The Population Bomb) est un ouvrage écrit par Paul R. Ehrlich en 1968. La thèse du livre prédit qu'une famine massive aura lieu au cours des années 1970 et 1980. Best-seller, le livre s'est vendu à plus de deux millions d'exemplaires et a contribué à la prise de conscience collective sur les problématiques de population et d'environnement.

²² Expression inventée par Jean Fourastié qui qualifie la période de forte croissance économique, de 1945 à 1975, qu'a connue la majorité des pays développés.

²³ Le Club de Rome – association privée internationale créée en 1968 et rassemblant quelques personnalités des milieux d'affaire, de la science et de la diplomatie souhaitant que la recherche s'empare du problème du devenir de l'humanité – publie en 1972 le rapport « Halte à la Croissance ». Rapport officiellement rédigé par Meadows et son équipe du Massachusetts Institute of Technology.

même si le mot « développement durable » n'a pas été prononcé, la conférence fait l'objet de discussions sur le lien entre protection de l'environnement et développement économique. C'est sur cette base que le concept de développement durable a évolué. « Une seule Terre » est le slogan officiel de cette première conférence des Nations Unies sur l'Homme et son milieu. La conférence de Stockholm est remarquable car elle place pour la première fois les questions écologiques au rang de préoccupations internationales. Les participants adoptent une déclaration de 26 principes et un vaste plan d'actions pour lutter contre la pollution. C'est aussi à cette occasion qu'est mis en place le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE²⁴). Les dirigeants mondiaux s'engagent également à se rencontrer tous les dix ans pour faire le point sur l'état de la Terre. Au regard de l'émergence de la notion de développement durable, nous comprenons très bien pourquoi on associe plus spontanément le développement durable à l'environnement. Cependant, avant ce cloisonnement du développement durable dans le domaine environnemental, une autre notion abordait le développement de manière plus large. Il s'agit de la notion d'écodéveloppement lancée en 1972 pour relancer le dialogue Nord-Sud, après la Conférence de Stockholm. Conçue au départ pour répondre à la dynamique des économies rurales du tiers monde, la notion d'écodéveloppement s'est peu à peu élargie pour devenir une philosophie générale du développement. Ignacy Sachs a largement contribué à la formalisation de cette notion. Ce professeur français de socio-économie propose un développement conciliant la protection des ressources naturelles et de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et le progrès socioéconomique, avec une économie au service des Hommes. La notion d'écodéveloppement devrait alors se baser sur cinq dimensions centrales :

- La réduction des inégalités ; la croissance économique ne conduit pas au développement. Elle débouche sur un accroissement des inégalités sociales responsables d'une large part des dégradations environnementales. La richesse des uns conduit à la consommation de produits superflus et la pauvreté des autres provoque une surexploitation des ressources disponibles. Nous tombons alors dans le « mal développement ». La réduction des inégalités est donc au cœur de

²⁴ Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, en anglais United Nations Environment Programme, UNEP) est un organisme ayant pour but de coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement, d'assister les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales et d'encourager le développement durable.

l'écodéveloppement et place de ce fait les besoins fondamentaux des populations au rang de premier objectif économique.

- L'autonomie des décisions ; chaque communauté définit par elle-même son projet social qui apparaît comme son propre style de développement.
- Il est nécessaire de porter une grande attention au développement local ; il s'agit de mettre en valeur des ressources spécifiques d'une écorégion en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux de sa population. Mais cette idée de s'appuyer sur le développement local est aussi liée à la gouvernance au sens où certaines questions doivent être abordées à d'autres niveaux que le seul niveau gouvernemental.
- La prudence écologique est primordiale : il s'agit de donner la priorité aux techniques qui ménagent les ressources naturelles, s'insèrent dans les cycles biogéochimiques et permettent le recyclage
- La planification participative du développement est conçue comme un lieu de discussions et de compromis devant prendre en compte de multiples variables : répartition des revenus, structures de consommation, techniques employées, occupation des sols, multiplication des acteurs.

Notons que le PNUE va faire de l'écodéveloppement un des axes privilégiés de sa stratégie jusqu'au début des années 1980. L'écodéveloppement devient développement durable en 1980, lorsque cette expression est employée pour la première fois dans un rapport de l'UICN²⁵ intitulé « La stratégie mondiale pour la conservation ». C'est le premier texte à portée internationale qui vise à contribuer à l'avènement d'un développement durable. Il veut concilier les objectifs de conservation de la nature et de développement des sociétés humaines au travers de trois axes :

- Le maintien des systèmes et processus écologiques
- L'utilisation durable des espèces et des écosystèmes
- La préservation de la diversité biologique

Cependant, ce texte ne provoque pas le déclic suffisant pour amorcer un réel débat autour de la question d'un développement durable. Pour cela, il faut attendre le rapport Brundtland et la tenue du Sommet de Rio. Notons que la première utilisation des termes de « développement durable » date de 1980 dans un document produit par le PNUE, l'UICN et

²⁵ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WWF : « La Stratégie de la conservation, sous titrée : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable ».

Le terme de développement durable passe inaperçu jusqu'à sa réutilisation dans le rapport de Madame Gro Harlem Brundtland²⁶. En effet, en 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) publie un document intitulé *Notre Avenir à Tous*, plus connu sous le nom de Rapport Brundtland. Dans ce rapport, les questions d'environnement et de développement sont envisagées ensemble, afin de parvenir à un développement durable constituant une solution unique à un problème unique, parce que traité globalement. Les différents domaines considérés (populations, sécurité alimentaire, érosion de la biodiversité, énergie, pollution) sont liés les uns aux autres. Le rapport Brundtland cherche à harmoniser deux notions : l'environnement et le développement. Son premier objectif est l'instauration d'une nouvelle ère de la croissance qui permettrait « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »²⁷. Le Rapport Brundtland préconise de promouvoir des activités et techniques plus respectueuses de l'environnement tout en annonçant qu'il n'existe pas de modèle idéal de développement durable ; certaines populations doivent adapter leur mode de vie, d'autres doivent limiter leur croissance démographique. Chaque pays doit trouver sa propre voie. Ce rapport met également en avant une thèse des protecteurs de la nature ; les espèces animales et végétales ne doivent pas être uniquement conservées pour des questions de développement mais aussi par « obligation morale » à l'égard des êtres vivants et des générations futures. Enfin, les considérations environnementales doivent être intégrées dans les choix techniques et de manière générale dans toutes les décisions par le biais de réformes institutionnelles et juridiques comme le renforcement des agences internationales (PNUE et Banque Mondiale), la participation plus large de tous les acteurs aux prises de décisions, la nécessité de recourir au multilatéralisme ou encore la question de la gestion du « patrimoine commun » qui est évoqué en fin de rapport. Nous voyons que l'accent est mis sur trois points centraux :

- La durée du développement

²⁶ Madame Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège et Présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED).

²⁷ Définition du développement durable dans le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, avril 1987.

- L'équité sociale à établir entre les générations et à l'intérieur même des générations
- Le respect des systèmes naturels

Le véritable lancement de la notion de développement durable à destination du grand public est incarné par la Conférence de Rio – Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1992. Lors de cet événement plusieurs textes majeurs dans l'encadrement de la notion de développement durable sont adoptés. Tout d'abord, la Déclaration de Rio qui reprend en préambule celle de Stockholm, et entend lui donner de nouveaux prolongements. Elle se base en grande partie sur le Rapport Brundtland, mais modifie la définition du développement durable. Alors que le Rapport Brundtland était prioritairement axé sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles, la Déclaration de Rio introduit le triptyque du développement durable. Ensuite, l'Agenda 21 qui dans 40 chapitres, recense plus d'une centaine d'actions pouvant aider à mettre en place les principes du développement durable. La plus grosse faiblesse de l'Agenda 21 est de ne pas avoir de valeur juridique contraignante. Enfin, des conventions cadres sont signées à Rio :

- la Convention Cadre sur le Changement Climatique (qui sera complétée par le célèbre Protocole de Kyoto en 1997)
- la Convention Cadre sur l'Erosion de la Diversité Biologique.
- L'ouverture des négociations de la Convention sur la lutte contre la désertification (signée en 1994) est également décidée

Avec le Sommet de la Terre, la communauté internationale se saisit enfin du développement durable.

C'est donc à partir de 1992 que le développement durable s'installe dans le vocabulaire international comme la mise en place de politiques économiques efficaces qui soient en même temps socialement équitables et écologiquement tolérables. Entrons-nous pour autant dans une prise de conscience mondiale qu'un autre modèle de développement est à adopter ? Revenons tout d'abord sur le contexte des années 90 qui vont être qualifiées de « décennie des bons sentiments » car tous les Etats vont prendre de grandes promesses par rapport à la mise en œuvre du développement durable. Engagements qui seront repris en septembre 2000, dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, avalisés par 189 pays des Nations Unies. Il s'agit en priorité d'assurer un environnement durable en intégrant

la notion de développement durable aux politiques nationales, en réduisant de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015, en faisant baisser la mortalité infantile, en réduisant l'extrême pauvreté et la faim dans le monde ou encore en promouvant l'égalité et l'autonomisation des femmes. Aujourd'hui, les premiers bilans de ce plan restent mitigés. Pour Ban Ki-moon, les explications à cette situation sont le « manque d'engagement et de ressources, le déficit de responsabilité des dirigeants, l'insuffisance de soutien technique et de partenariats ».

Le développement durable n'est donc pas encore une réalité. Une des explications est qu'il est le produit de la dernière mondialisation. Le développement durable a été largement investi par les ONG de défense de l'environnement. Un groupe d'ONG²⁸, plus puissant et mieux organisé que les autres acteurs internationaux, a diffusé le concept de développement durable en l'associant systématiquement à la protection de l'environnement. Ces ONG exercent une influence très forte dans la perception que nous avons du développement durable comme la protection d'une nature menacée. Cette quête est tout à fait louable mais il est aussi dangereux de n'associer le développement durable qu'à son aspect environnemental. En effet, les écologistes les plus extrémistes n'hésitent pas à reconnaître l'utilité des régulateurs tels que la famine ou les guerres car ils font baisser le nombre de pauvres qui adoptent des pratiques prédatrices sur les milieux naturels. La lutte contre la pauvreté se transforme alors en lutte contre les pauvres. Inversement, les riches doivent entériner les revendications des ONG quelque soient leurs effets. Par exemple, il serait important de protéger les pays sous développés en créant des réserves naturelles quitte à provoquer l'éviction des populations qui y vivent. De plus, cette déviance peut aussi amener à la mise en place de diplomatie verte où certains pays du Nord déguisent, sous des arguments sanitaires et environnementaux, des réflexes protectionnistes. Nous voyons clairement que dans ces cas de figure l'objectif de développement s'éloigne à grand pas.

1.2.2 Tentative de définition de la notion de développement durable

Maintenant que nous avons contextualisé la naissance de la notion de développement durable, nous aimerions revenir plus précisément sur ce que cache ce mot « valise » qui à

²⁸ Il s'agit du Sierra Club, Wildlife Conservation Society, Friends of the Earth, Greenpeace et WWF

force d'utilisation par un grand nombre d'acteurs dans des champs d'activité très variés, semble avoir perdu son sens. Il est important de redéfinir ce sens pour appuyer notre travail d'analyse sur un socle solide, comme nous l'avons fait pour la notion de culture.

Dans l'expression « développement durable », deux mots cohabitent :

- « Développement » : c'est un processus de long terme, auto-entretenu, endogène et cumulatif, d'augmentation de la richesse et de diversification croissante des activités économiques permettant à un nombre croissant d'hommes de passer de la précarité à une meilleure maîtrise de leur destin. Il nécessite une action volontariste d'institutions.
- « Durable » : pour un grand nombre, parler de développement durable est un pléonasme car le développement est par nature inscrit dans le long terme et la durabilité. Au contraire, pour ceux qui critiquent le développement comme une pression sans cesse accrue sur les ressources, la formule développement durable est un oxymore. Le développement par nature ne peut être durable car il s'inscrit dans une démarche prédatrice. De plus, il existe différents degrés de durabilité (entre la durabilité faible et la durabilité forte).

Le développement durable est une logique qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire aux besoins des générations futures²⁹. Cependant, cette formulation est de plus en plus galvaudée car elle forme un tout que chacun utilise sans forcément y mettre la même signification. Notons que dès le début le développement durable est donc un concept éminemment politique puisqu'il est mis en place comme un compromis entre la nécessité de conserver l'environnement et celle de la croissance économique. Cependant, la définition donnée par le Rapport Brundtland ne s'arrête pas là et nous avons trop souvent tendance à oublier la seconde moitié de la notion :

« Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos

²⁹ « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, avril 1987.

techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à ne pas répondre aux besoins actuels et à venir »³⁰.

Ainsi, deux concepts sont inhérents au développement durable. D'un côté il faut répondre aux besoins essentiels des plus démunis. D'un autre côté, il faut limiter ou encadrer nos techniques et modes d'organisations sociales pour permettre la mise en place d'une politique de développement durable efficace. Pour préciser ces idées, de nombreuses approches du développement durable ont été établies :

- l'approche des trois cercles : cette approche nous explique que le développement durable s'articule autour de trois cercles qui sont la maximisation de l'efficacité économique, l'équité et la justice sociale, et enfin la protection de l'environnement. Le développement durable est alors le moyen d'être à l'équilibre entre ces trois éléments. Cette approche contient les différents axes que nous évoquerons ci-dessous. Elle tente – tant que faire se peut – de concilier les différentes approches dans un souci d'efficacité durable.
- l'approche environnementale place au centre de la focale le problème écologique. Cette approche distingue deux types de développement durable ou plutôt de durabilité. D'une part la durabilité faible qui admet la possibilité de remplacer un capital naturel par un capital technique. Par exemple, il serait intéressant d'investir dans l'éducation ou la recherche et développement pour déployer une technologie suffisante afin de compenser les dégâts fait à l'environnement. D'autre part, la durabilité forte est plus radicale. Elle prône la conservation de la nature et le retrait de l'humain.
- l'approche bien-être : le bien être peut être envisagé comme une accumulation de richesse permettant d'atteindre le bien être. Dans ce cas là, la vision de durabilité est exclue car le raisonnement en termes de bien-être économique n'est évalué qu'à l'aune d'une vie humaine. Amartya Sen³¹ va contre cette idée du bien-être en

³⁰ Idem.

³¹ Amartya Kumar Sen est un économiste indien. Il a reçu le prix Nobel d'économie en 1998, pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement humain, sur l'économie du bien-être, sur les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et sur le libéralisme politique. Il est l'initiateur de l'approche par les capacités.

insistant sur les inégalités dans l'accès aux ressources. Pour lui, l'homme est au centre des réflexions et la nature doit s'adapter aux nécessités de l'homme.

- l'approche normative : l'homme doit s'insérer dans l'environnement mais s'adapter à lui et non pas l'adapter à lui. Il n'y a pas de choix a priori bon ou mauvais dans l'équilibrage des trois piliers, le bon choix est celui qui est fait par l'ensemble de la société. Au cœur de cette approche, il y a donc le débat et la prise de décision collective.

Toutes ces approches envisagent certes de manière différente l'inscription du développement durable dans notre manière de vivre mais le point essentiel à retenir et le point convergent de toutes ces approches : nous parlons bien d'une renégociation de notre vivre ensemble qui devient le cœur du développement durable et qui est celui de la culture.

Dans ces différentes approches, nous noterons également toute l'importance que revêt la durabilité entendue dans le sens de soutenabilité d'un modèle d'organisation. La durabilité fonde le développement durable dans le sens où il s'agit d'assurer la pérennité d'une société sur la période la plus longue possible en pensant au présent mais également en assurant le futur. En réalité, le terme de durabilité est un néologisme utilisé depuis les années 1990 pour désigner la configuration de la société humaine qui lui permet d'assurer sa pérennité. Cette organisation humaine repose sur le maintien d'un environnement viable, sur le développement économique à l'échelle planétaire, et, selon les points de vue, sur une organisation sociale équitable. La période de transition vers la durabilité peut se faire par le développement durable. Sans rappeler les concepts de durabilité forte et durabilité faible cités plus haut, il est important de se resituer dans ce débat pour comprendre que cette distinction fonde une véritable fracture conceptuelle qui ne rend que plus complexe l'encadrement de la notion de développement durable.

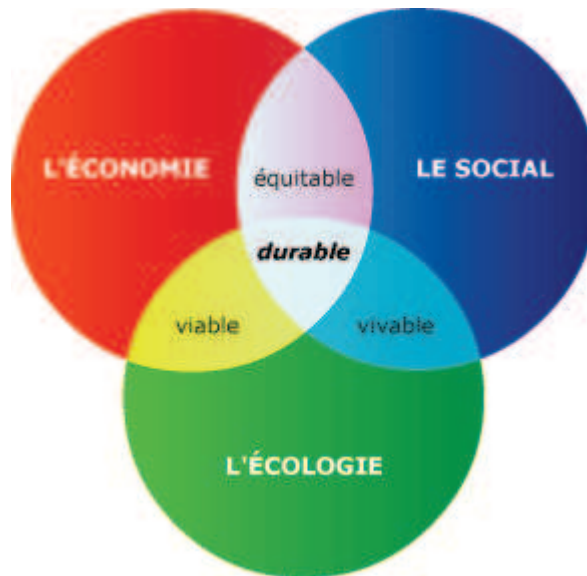
Le développement durable est devenu aujourd'hui, une référence majeure des politiques nationales et internationales. Dans un sens critique, ce succès est aussi dû au fait que brandir le développement durable en des termes politiques permet de se parer de la cape de la respectabilité. Utiliser le développement durable est devenu un moyen de légitimer son action et même d'obtenir une bonne communication. La question se pose

aujourd'hui de plus en plus : le développement durable ne serait-il pas un rhabillage vert du capitalisme ? Un des problèmes majeurs pour le déploiement du développement durable- et non des moindres – est le fait que ce concept est réellement attaché aux valeurs occidentales. Au niveau de la coopération internationale, les rapports de forces ne changent pas et les liens sont toujours conditionnés par des intérêts stratégiques : sécurisation des approvisionnements énergétiques, neutralisation des Etats voyous... Ainsi les Etats occidentaux veulent voir s'imposer la notion de développement durable dans son aspect le plus consensuel pour ses électeurs tout en retirant le maximum d'avantages. Comme nous l'avons vu lors de la Conférence de Copenhague en 2009, les Etats « du Sud » se sont fortement opposés aux grands principes portés par le développement durable en matière de changement climatique ; affirmant qu'ils ne paieraient pas la facture pour les erreurs des Etats occidentaux dans leur phase d'industrialisation. Cette conférence n'a abouti à aucun accord contraignant, ne faisant que peu avancer le débat mais révélant les obstacles de positionnement des Etats. Le problème aujourd'hui tient également à notre manière d'aborder la notion de développement comme « plus avoir » plutôt qu'en termes de « mieux-être ». En effet, que ce soit le développement ou le développement durable ; tous deux prennent comme objectif final une croissance infinie et l'augmentation de la consommation pour tous. Dans son rapport avec la culture un risque d'instrumentalisation est important. La culture pourrait être réduite à un outil pour sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable et redorer le blason de ce concept. A l'heure d'aujourd'hui, il est donc important de s'entendre sur les priorités du développement durable : réamorcer une prise en compte de la dimension humaine en pensant avant tout à la mise en place d'un bien être équitable pour tous. Nous voyons déjà ici toute l'importance que peut avoir la prise en compte de la culture dans la notion de développement durable. Enfin, beaucoup de sujets précis font état des limites du développement durable. Citons comme exemple la question de l'utilisation des OGM. Au travers de ce débat qui déchaîne les passions en occident, c'est aussi la question de la nécessité de nourrir le monde et de préserver les écosystèmes qui est posée. Encore une fois, le choix devrait sans doute dépendre des conditions pédoclimatiques de chaque territoire et non pas de grandes idéologies occidentales. Face à ces critiques du développement durable et à son incapacité à renouveler le système de fonctionnement prédominant, nombre de théories se développent. Elles proposent également une autre voie. Elles affirment que le développement n'est pas un échec en soi mais le développement basé sur la croissance économique à tout prix via un

système d'exportation l'est. Nous pouvons citer ici, à titre d'exemple la thèse de la décroissance qui remet en cause l'idéal de croissance perpétuelle contrairement au développement durable. La décroissance estime que pour être durable et soutenable sur une planète finie, le développement humain devra pouvoir se passer d'une croissance matérielle perpétuelle au profit de réponses justes.

Les critiques fleurissent quand il s'agit de parler de développement durable mais elles ont la pertinence de mettre en relief un autre élément soulevé par cette notion : la gouvernance est au centre du jeu. En précisant, qu'il s'agit tant de la gouvernance mondiale que de la gouvernance locale. Les circuits de décisions sont au centre du processus et nécessitent dès lors d'être réinterroger.

S'il ne fallait retenir qu'un seul point s'agissant du développement durable, nous pourrions nous appuyer sur ce schéma :



Le concept de développement durable associe trois objectifs :

- efficacité économique
- équité sociale
- et préservation de l'environnement.

En somme, le développement durable implique un certain nombre de principes de solidarité dans le temps et l'espace, de transversalité, de participation, de précaution, de subsidiarité et de responsabilité. Nous voyons déjà que la culture et le développement durable se rejoignent sur un point essentiel : la construction d'un vivre ensemble. En gardant à l'esprit ce prisme d'analyses nous comprendrons mieux les interconnexions entre les deux notions.

2. Des interconnexions entre culture et développement durable en formation

Après avoir défini la culture et le développement durable, l'un au regard de l'autre, il nous faut à présent comprendre à quel endroit se font les points de rencontre entre ces deux notions. Le lien entre la culture et le développement durable est ancré dans l'objet même de ces deux notions. Pour autant, cela ne fait que depuis quelques années que ce sujet est abordé comme un objet sociologique. Une longue construction a été nécessaire pour donner de la visibilité à ce lien ; visibilité qu'il est encore possible de nier au regard de la méconnaissance de cet objet auprès des acteurs sociaux en général, et des acteurs culturels en particulier. Le paradoxe observable est donc de travailler sur un lien qui existe de manière intrinsèque, mais qui, pour exister, a nécessité la mise en place d'une stratégie de reconnaissance globale. Ce paradoxe peut s'expliquer par la complexité d'inscrire la compréhension de ce lien dans une double démarche. D'un côté, il est nécessaire d'observer la culture au travers du prisme du développement durable. D'un autre côté, il est important de comprendre la place du développement durable en tant que culture à part entière.

Pour cibler ces aspects, nous envisagerons tout d'abord la place de la culture dans le développement durable. L'articulation de la culture au sein du schéma du développement durable a été mise en relief par les instances internationales en interrogeant la culture en tant que quatrième pilier du développement durable. Nous verrons que cette place n'est pas encore claire. En effet, la prise en compte de la culture dans le développement durable oscille entre l'assimilation de celle-ci à un pilier du développement durable et sa prise en compte de manière globale dans toutes les dimensions du développement durable. Il nous faudra ensuite changer notre focale ; au lieu d'observer la culture dans le champ du développement durable, nous analyserons le développement durable en tant que culture en formation. Sommes-nous, aujourd'hui, dans « l'ère du développement durable » au sens où il modifie progressivement certaines valeurs symboliques de notre société ? L'émergence d'une culture du développement durable est en marche. Aujourd'hui, un des enjeux globaux de notre monde se joue à ce niveau, mais dans quelle mesure ce mouvement est-il déjà inscrit dans notre quotidien ? Dans quelle mesure la culture émergente du développement durable

modifie-t-elle le secteur culturel, premier vecteur de valeurs symboliques dans notre société ?

2.1 Vers une reconnaissance du lien entre la culture et le développement durable

2.1.1 La place légitime de la sphère culturelle

Le débat qui nous intéresse aujourd'hui semble n'aller que dans un seul sens si nous observons simplement les médias ou les politiques. En effet, les seules questions que ces acteurs mettent en avant sont les questions de développement durable liées à l'environnement. Bien sûr les problématiques de ce champ sont nombreuses : nucléaire, pétrole, gaz de schiste, retraitement des déchets, pollution des nappes phréatiques, déboisement, question du nucléaire... La popularisation et la prise de conscience globale du développement durable sont passées, dans un premier temps, par les enjeux environnementaux mondiaux. Ce n'est donc pas un hasard si dans notre société ces questions occupent le haut de la scène. Avec une lecture critique du débat public, nous percevons très sensiblement l'intérêt partagé de tous les acteurs de la vie publique à débattre de ces sujets car ce sont des thématiques incontestées. Ainsi, le débat ne peut s'empêcher de les mettre en relief ; ce sont des questions qui permettent de fixer nettement les rapports de force entre les différents acteurs de la société. Cependant, la question qu'il faudrait se poser est de savoir si ce seul débat autour des questions environnementales – débat nécessaire et primordial – est le seul à devoir être placé en avant ? Une fois que nous nous posons cette question, il paraît intéressant de réengager une lecture du développement durable au travers du prisme de la culture, en s'interrogeant sur ce qu'est le développement durable d'un point de vue culturel ? Analyser le développement durable au regard de la culture s'inscrit bien sûr dans tous les préalables que nous avons développés jusqu'à présent ; observer le vivre ensemble, la culture en tant que rouage de la société et en tant qu'ensemble de valeurs structurantes. La sphère culturelle retrouve alors toute sa légitimité dans le débat autour du développement

durable ; lui-même pris comme un nouveau mode d'organisation qu'il est nécessaire d'adopter pour continuer notre humanité.

Vers un développement humain durable : nouveau projet de société

Certains sociologues, penseurs et philosophes, comme par exemple Jean Michel Lucas ou encore Jean Pierre Saez, pensent que l'apport de la culture au développement durable est l'humanisme. Il s'agit de mettre la condition humaine au centre des débats pour créer un véritable projet de société. Il faut aller vers un développement humain durable³² c'est-à-dire penser nos modes de vie par rapport la place centrale de l'homme en relation avec son milieu proche et lointain. Par « son milieu proche et lointain », il faut comprendre notre environnement naturel, social, économique et relationnel.

Dit de cette manière, cela semble simple à mettre en œuvre mais nous voyons bien que dans la réalité ce développement n'existe pas. En effet, un grand nombre d'obstacles culturels sont présents³³ comme par exemple la capacité normative du pouvoir financier. Le pouvoir financier établit aujourd'hui les critères de comportement des gens. Il existe bien d'autres obstacles comme la culture nihiliste qui admet que tout est permis et sans limite. Citons également la logique de consommer toujours plus qui amène à des phénomènes de désocialisation et qui fait disparaître progressivement la notion de bien commun ; notion fondamentale pour s'engager vers un développement pérenne et pertinent. Même les politiques culturelles peuvent devenir des limites quand elles entrent dans une logique de préservation et dans une logique de légitimation mercantile. Pour faire face à ces obstacles, nous devons accepter de construire une culture du savoir vivre ensemble, de la coopération et de la participation.

Nous voyons qu'avec l'ouverture de la réflexion sur le lien entre culture et développement durable, le développement durable s'enrichit de nouvelles définitions. Il n'est

³² Expression de Jean Michel Lucas

³³ Propos recueillis lors du Colloque international culture et développement durable organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le ministère de la culture québécois, novembre 2012.

pas une notion figée dans le temps. Il est bel et bien un élément dynamique. Ainsi, le développement durable est aujourd'hui une véritable opportunité pour repenser les modes opératoires de nos sociétés, à l'échelle individuelle et à l'échelle collective sur un territoire, au sein d'une organisation ou d'une entreprise. Il s'agit d'un projet de société. C'est en cela que la sphère culturelle trouve toute sa légitimité dans le débat autour du développement durable car la culture, au sens anthropologique, se réfère à l'ensemble de notre organisation sociétale : l'accès à la connaissance, la qualité des conditions de vie, le patrimoine, les arts.

Le caractère indissociable de la culture et du développement durable

La reconnaissance du caractère indissociable de la culture et du développement durable est primordiale pour Toussaint Tiendrebeogo³⁴ (Organisation internationale de la Francophonie), car il n'existe aucun modèle réussi de développement sans ancrage culturel³⁵.

« La culture est au début et à la fin de tout développement »³⁶.

Ainsi, pour leur développement, les populations ont besoin de saisir un socle culturel solide car c'est cette culture qui fonde leur rapport au monde et leur permet de se projeter dans l'avenir. La culture est donc nécessaire et essentielle au fondement des sociétés. Elle détermine le style et le contenu des développements économique, social et environnemental. Ce point de vue met en avant la culture non pas comme un secteur mais comme un tout englobant les trois composantes traditionnelles du développement durable. A ce titre, cette vision ne s'inscrit pas dans la reconnaissance de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable, comme l'a fait la Conférence de Johannesburg en 2002. Nous sommes donc face à un premier argument faisant de la culture une dimension transversale du développement durable. Dans la même logique, nous pouvons aller plus loin à partir du paradigme classique du développement durable que nous maîtrisons maintenant, à savoir que les politiques de développement durable reposent sur trois piliers ; l'économique

³⁴ Toussaint Tiendrebeogo, spécialiste de programmes, chargé des politiques et industries culturelles, responsable de projet de coopération Développement des politiques et industries culturelles, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

³⁵ Propos recueillis lors du Colloque international culture et développement durable organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le ministère de la culture québécois.

³⁶ Phrase de Léopold Sédar Senghor

visant à créer des revenus, le social visant à redistribuer les revenus et introduisant des considérations éthiques entre tous les membres de la société, et enfin l'environnemental responsabilisant chacun par rapport à la nature. Cependant, de nombreuses stratégies de développement durable ont échoué car elles ne prenaient pas en compte la culture. Intégrer la culture : oui, mais en bousculant l'idée de pilier car la culture s'insère de manière transversale dans les composantes du développement durable. Reprenons dimension après dimension pour mettre en relief l'importance de la culture dans chacun d'eux :

- La culture est au cœur de la dimension économique puisque tout système économique se base sur des savoirs maîtrisés et donc une transmission experte afin que le système perdure. Sans ce système de transmission, le modèle ne peut plus être mis en œuvre. Or un système de transmission repose sur des valeurs communes afin de rendre intelligible le modèle transmis. C'est la culture partagée entre l'émetteur et le récepteur de connaissances qui permet la compréhension et donc la transmission.
- La culture est au cœur de la dimension sociale car elle est facteur de lien pour assurer la cohésion au sein d'un groupe, d'une société.
- La culture est au cœur de la dimension environnementale car pour respecter un écosystème il faut avant tout le connaître

Nous constatons bien que la culture traverse intrinsèquement chaque dimension du développement durable. Nous comprenons également au travers de cette démonstration simple que le développement ne peut être durable que s'il est intégral et que toutes les dimensions communiquent entre elles. Cette hypothèse demande un examen sérieux de la part de la communauté internationale, mais aussi un engagement visible des agents de la culture en rendant possible un décloisonnement professionnel et en mettant au cœur de leur activité les droits culturels. En effet, les agents culturels ont un grand rôle à jouer dans le développement durable car au sein de la société ils sont les premiers représentants de la culture – qu'ils l'assument ou non. Ainsi, sans les acteurs de la culture, la composante culturelle de la durabilité ne pourra sans doute jamais devenir une réalité.

2.1.2 Les instruments juridiques internationaux de reconnaissance du lien entre culture et développement durable

Tout comme pour la diffusion de la notion de développement durable, le droit international a contribué à l'ancrage du lien entre culture et développement durable, mais d'une manière moins appuyée tout de même. Le droit international a forgé une reconnaissance formelle de ce lien. Il est admis que les deux notions sont indissociables car on ne peut penser le développement durable de manière efficace sans y intégrer la culture, comme nous l'avons vu précédemment. La théorie est donc bien reconnue ; reste aujourd'hui à mettre en œuvre et à diffuser les outils juridiques de reconnaissance du lien entre culture et développement durable, pour en donner une traduction plus concrète.

Encadrement juridique du lien entre culture et développement durable

Il est intéressant de constater que la définition juridique du développement durable n'incorpore pas la dimension culturelle, en tout cas pas dans un énoncé formel. L'identification d'un lien formel entre culture et développement durable va passer par le droit international de la culture, appuyé par l'UNESCO. C'est à la fin des années 90 que l'UNESCO commence à s'intéresser à ce lien au travers du rapport « Notre diversité créatrice » (juillet 1996, Paris)³⁷. Avant l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en l'an 2000, l'UNESCO avait eu une décennie pour réfléchir au rôle de la culture dans le développement durable. Force est de constater que ce temps de réflexion n'a pas recueilli le succès escompté car en 2000, la culture était absente de l'équation du développement durable. Ce n'est qu'en 2001, avec la Déclaration universelle de l'UNESCO, qu'est établi au sein d'un instrument juridique – certes non contraignant – le lien entre culture et développement durable à travers la protection de la diversité culturelle et du multilinguisme. L'UNESCO place la culture au cœur du développement humain. Suivent des conventions en

³⁷ *Our creative diversity*, Report of the World Commission on Culture and Development, UNESCO, July 1996, Paris

lien direct avec la culture comme la Convention pour le patrimoine immatériel et la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Alors que la diversité culturelle était considérée comme un frein au développement, à la modernité et donc au progrès, elle est aujourd'hui de plus en plus comprise comme une ressource pour chacun de ces domaines ainsi que pour la paix. Le culturel qui arrivait en dernier il y a quelques décennies, apparaît peu à peu comme une dimension fondamentale du développement. De plus, en 2010, puis en 2011, les Nations Unies ont adopté deux résolutions sur le rôle de la culture dans le développement durable³⁸.

A l'occasion du Colloque international « Culture et Développement durable » organisé par les ministères de la culture français et québécois en 2012, Nada al Hassam (spécialiste du programme culture, UNESCO) précise que :

« Pour l'UNESCO la porte d'entrée de la culture, pour convaincre nos pays membres et nos agences sœurs est de dire que la culture est un catalyseur pour le développement par son caractère intrinsèque et transversal, mais qu'elle est aussi un moteur pour le développement durable et qu'elle participe aussi bien à la construction sociale et environnementale qu'économique »³⁹.

Revenons sur deux instruments fondamentaux et contraignants : la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention pour la promotion de la diversité culturelle. Tout d'abord, en 2003, la Convention sur le patrimoine culturel immatériel est actée. C'est au travers de la définition du patrimoine culturel immatériel qu'apparaît le lien avec le développement durable. La convention définit le patrimoine culturel immatériel comme :

« Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le "patrimoine culturel immatériel" se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales,

³⁸ Résolution 65/166 de 2010 et Résolution 66/208. Culture et développement, du 22 décembre 2011.

³⁹ Propos recueillis lors du Colloque international culture et développement durable organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le ministère de la culture québécois, en 2012.

y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel »⁴⁰.

Ensuite, en 2005, la Convention sur la diversité des expressions culturelles vient compléter ce tableau. Cette convention franchit une étape supplémentaire dans l'établissement d'un lien juridique entre culture et développement durable avec l'article 13 de la Convention qui encadre l'intégration de la culture dans le développement durable. Par exemple, après avoir rappelé la définition traditionnelle du développement durable comme énoncée dans le Rapport Brundtland, l'article 13 annonce que :

« Le développement durable est le résultat d'un ensemble de politiques et mesures adaptées aux contextes national et local tout en maintenant l'harmonie de l'écosystème culturel local »⁴¹.

L'alinéa 8 et 9 comporte des engagements liés à *la promotion de la diversité des expressions culturelles comme élément des politiques de développement durable*⁴² et encourage à *faciliter l'élaboration d'indicateurs statistiques, l'échange d'information, de même que la diffusion et le partage de bonnes pratiques*⁴³. Nous sommes à présent dans le champ des engagements, des droits et des obligations.

L'Agenda 21 de la Culture : un outil efficace ?

Après cet encadrement juridique du lien entre culture et développement durable, un outil a été mis en place permettant aux acteurs du secteur de la culture de se saisir de ce concept. Il s'agit de l'Agenda 21 de la Culture envisagé comme une boîte à outils – tout comme l'Agenda 21. Cette initiative est celle de la CGLU (Cités et Gouvernements Unis

⁴⁰ Extrait de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, octobre 2003

⁴¹ Article 13, al 7 de la Convention sur la diversité culturelle

⁴² Article 13, al 8 de la Convention sur la diversité culturelle

⁴³ Article 13, al 9 de la Convention sur la diversité culturelle

Locaux) qui existe depuis neuf ans. Cette organisation mondiale des villes et des gouvernements locaux travaille à faire entrer la culture dans le développement durable. Ainsi, elle a forgé un Agenda 21 de la culture sur le modèle des Agendas 21. Dès sa création, en 2004, la CGLU participe à la rédaction de l'Agenda 21 de la culture. Cette organisation a ensuite favorisé la dissémination de cet outil dans le monde entier.

« Nous sommes les têtes de réseau, nous communiquons sur les meilleures pratiques, les obstacles »⁴⁴, annonce Catherine Cullen, présidente de la commission culture de la CGLU.

Le second aspect du travail de la CGLU est de faire reconnaître la culture en tant que quatrième pilier du développement durable. Ainsi, la position de la CGLU est claire ; elle ne pense pas que la culture soit le liant qui fasse se rencontrer l'économie, le social et l'environnemental. Pour la CGLU, la culture est un sujet en soi. Nous voyons ici que la CGLU ne se positionne pas du tout dans l'idée du développement humain durable qui laisse une place plus globale à la culture dans l'organisation de nos sociétés. Néanmoins, cela ne veut pas dire que la prise en compte de la culture doit être secondaire. En effet, dans l'analyse du monde actuel, il est devenu impossible d'écarter le rôle de la culture dans le progrès d'une société.

Que recouvre exactement l'Agenda 21 de la culture ? Le document énonce des principes, des engagements et des recommandations qui constituent un ensemble de 67 articles. Tout d'abord, il est intéressant de constater que l'Agenda 21 de la Culture se positionne de manière ambiguë. Contrairement à ce que nous pourrions croire après avoir dit que cet outil ne prenait pas en compte la vision globale de la culture dans le développement durable, l'Agenda 21 de la Culture inscrit la notion de culture dans une démarche globalisante car il ne considère pas la sphère culturelle comme un enjeu sectorisé. Cet outil est d'accord pour ne pas attribuer à la culture un enjeu traversant toutes les sphères du développement durable, mais en même temps il prône une démarche globalisante pour la culture :

⁴⁴ Propos recueillis lors du Colloque international culture et développement durable organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le ministère de la culture québécois.

« Le rôle de la culture dans le développement durable consiste principalement à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques. Il s'agit de s'assurer que tout processus de développement durable ait une âme »⁴⁵.

Ce manque de clarté quant à un positionnement clair est source d'inefficacité. Les acteurs ne savent plus quelle démarche adopter.

Notons que l'Agenda 21 de la culture est un texte mettant en avant la diversité culturelle. Ce document place le respect des droits culturels au centre du processus. Enfin, l'Agenda 21 de la culture accorde une place remarquable à la logique de démarche participative. Cette méthode participative proposée par l'Agenda 21 de la culture invite les professionnels du secteur culturel et de la sphère politique à adjoindre à leurs réflexions les citoyens et ceci à tous les niveaux du processus : conception, gestion, mise en œuvre et évaluation. Cela pour retrouver une connexion directe avec les habitants et le territoire. Ce point est un particularisme de l'Agenda 21 de la culture en comparaison à l'Agenda 21. La participation à la gouvernance des projets est ainsi très présente. Il faut reconnecter la culture et la manière dont on fait de la culture avec les citoyens. En somme, l'Agenda 21 de la culture se positionne comme une boîte à outils dans laquelle les acteurs culturels peuvent piocher les éléments nécessaires au renouvellement de leur mode de fonctionnement pour tendre vers une vision durable de leur développement et de celui de la société. La mise en action d'un Agenda 21 de la culture est aussi une démarche qui s'inscrit dans le temps car elle débute par une phase importante de diagnostic et de concertations entre tous les acteurs. En 2012, nous décomptons 177 villes et gouvernements locaux utilisant l'Agenda 21 de la Culture dans leurs politiques urbaines : 43 associations et réseaux de gouvernements locaux et 124 organisations nationales et internationales⁴⁶. Nous verrons plus loin comment des acteurs culturels s'approprient cet outil.

⁴⁵ Extrait du 4^e rapport de la Commission Culture « Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelles et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles », septembre 2009, disponible sur agenda21culture.net

⁴⁶ Données recueillies par Marie Andrée Lamontagne et restituées lors du Colloque culture et développement durable organisé en 2012 par les Ministères français et québécois de la culture.

2.1.3 La stratégie du Ministère de la Culture en faveur du développement durable

Après avoir analysé les efforts menés au niveau du droit international, nous observerons ceux mis en œuvre au niveau de notre pays. Ce lien entre culture et développement durable est en effet présent dans la stratégie 2011-2013 du ministère de la Culture qui se détail en trois volets.

Tout d'abord, le principe d'exemplarité du fonctionnement du ministère de la culture et de la communication est établi. Il s'agit de traiter du fonctionnement courant du ministère : la réduction de la consommation de papier, le nombre de véhicules électriques ou hybrides achetés, la réduction du nombre de kilomètres parcourus en avion, la mise en place de bilans carbone et de plans de développement des agents. Le deuxième point est l'inscription du développement durable au cœur des politiques du ministère comme par exemple la politique du patrimoine pour valoriser les territoires, élargir les champs de la prévention du patrimoine aux risques naturels. Cette inscription se lie également au sein de la politique de création, conservation et diffusion. Ici le ministère considère que les artistes sont aussi des médiateurs ainsi les événements culturels sont source d'impacts environnementaux. Il est intéressant de noter que nous sommes ici face à une vision de la culture en tant qu'outil de déploiement du développement durable. Si le premier acteur institutionnel de la culture au niveau de la France adopte cette vision du rapport culture et développement durable, comment avoir une autre vision de ce lien que la seule acceptation environnementale prenant en compte la culture comme outil efficace de propagande ? Avant de répondre à cette question, il faut prendre en compte le troisième point de la stratégie du ministère de la culture et de la communication en matière de développement durable. Il s'agit de promouvoir un modèle de société porteur de développement durable. Pour le ministère cet aspect passe essentiellement par la sensibilisation des étudiants afin qu'ils puissent être confrontés aux enjeux du développement durable dans leur cursus, d'où la nécessité pour le ministère de définir, avec les scientifiques et universitaires, des sujets qui croisent des problématiques culturelles et des problématiques du développement durable.

La position officielle du ministère est d'envisager cette stratégie comme un tremplin pour repenser l'ensemble des politiques et des modes d'intervention du ministère à l'aune des principes du développement durable. Christopher Miles⁴⁷ précise que :

*« nous ne savons toujours pas si la culture est un quatrième pilier, nous l'espérons, nous le disons, nous l'affirmons. En l'attente, nous pensons que c'est un pilier transversal »*⁴⁸.

Il est intéressant de revenir sur cette affirmation car nous voyons que la place de la culture dans le développement durable n'est pas définie de manière claire, même au niveau du ministère de la culture et de la communication qui oscille entre la culture en tant que quatrième pilier du développement durable et la culture en tant qu'élément transversal à toutes les composantes du développement durable.

Pour la suite – l'horizon après 2013 -, le ministère a défini trois axes d'actions prioritaires :

- Travailler et intensifier l'accessibilité des personnes handicapées aux services de communication en ligne
- Travailler à l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements culturels et à l'offre culturelle
- Et enfin, travailler sur le dialogue interculturel

Ces trois axes sont louables et ont le mérite d'être claires et réalisables. Cependant, nous noterons que là encore la place de la culture dans le développement durable n'est pas définie et le suspens reste entier quant à savoir comment l'Etat considère la culture : un élément à part entière du développement durable ou un concept englobant les trois cercles du développement durable.

⁴⁷ Christopher Miles, directeur adjoint du cabinet de la ministre de la culture et de la communication

⁴⁸ Propos recueillis lors du Colloque international culture et développement durable organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le ministère de la culture québécois, en 2012.

2.1.4 Les différents échelons de la gouvernance territoriale

L'Europe aussi s'invite dans le débat autour de la relation culture et développement durable, notamment par la mise en place de deux projets : « la capitale verte de l'Europe » et « la Capitale européenne de la culture ». La Capitale verte de l'Europe est un projet lancé en 2010 par la Commission européenne. Ce label récompense chaque année une ville – la proclamant Capitale verte de l'Europe pour une année. En 2010, Stockholm a été récompensé, puis ce fut le tour de Hambourg et en 2013 c'est une ville moyenne de 240 000 habitants qui décroche le prix, Vitoria-Gasteiz, en Espagne. Aujourd'hui, ce label est reconnu, même au-delà des frontières européennes. Ainsi le Brésil souhaite créer « le prix de la ville verte » du Brésil. En ce qui concerne le projet « capitale européenne de la culture », la Commission européenne s'inscrit dans la thématique culture et développement durable car elle inclut dans le cahier des charges des capitales européennes, des critères environnementaux, avec le souhait que ces capitales soient de plus en plus durables.

Avec la mise en avant des problématiques liées au développement durable et donc aussi au lien culture et développement durable, nous voyons apparaître une série d'acteurs qui se révèle essentielle dans l'application de solutions concrètes. Ainsi, la montée en puissance des élus locaux – comme nous le montre l'importance de la CGLU – ou de la société civile est aujourd'hui primordiale à la bonne mise en place d'actions réalisables. L'échelon international a révélé ce lien entre culture et développement. L'échelon national s'en est accommodé, ne sachant pas encore comment se positionner face à cette nouvelle notion du débat public. Il ne faut pas oublier les acteurs de la société civile qui ont pris – pour certains – cette thématique à bras le corps en faisant soit de la culture un fer de lance pour affaiblir les inégalités, soit en inscrivant des démarches artistiques dans des modes d'organisations compatibles avec le développement durable. En plus des acteurs de la société civile, il ne faudrait pas non plus oublier les élus locaux qui sont au plus près des enjeux de territoires et qui peuvent décider de mettre en place des politiques favorisant l'éclosion d'un développement humain durable. Un certain nombre d'actions s'inscrit dans cette veine comme par exemple la construction d'un musée historique dans un village rural qui devient lieu de rencontre et de transmission, ou encore la mise en place de consultations citoyennes pour la mise en place d'un plan de développement local. Les échelons de la gouvernance sont donc multiples. Du global au local : « *penser global, agir local* ». Cette maxime est valable

pour la mise en place d'un développement durable mais ne l'est-elle pas également pour la mise en place d'un développement humain durable afin que chaque politique s'adapte à son territoire en fonction de ses particularités.

2.2 Une lecture progressive de la culture sous le prisme du développement durable

Les réponses aux entretiens et aux questionnaires menés dans le cadre de ce mémoire ainsi que les encadrements que nous venons d'établir montrent que le lien entre culture et développement durable n'est pas évident malgré la corrélation forte entre les deux notions. Le rapprochement entre les deux notions ne s'est pas fait sur ces points de définition mais plutôt sur des objets concrets. Ces objets cristallisent le débat sur le lien entre culture et développement durable et deviennent les marqueurs des transformations subies par le champ culturel. Ainsi le parti-pris de placer la culture au cœur du développement durable questionne un grand nombre de dimensions : qu'apporte la culture en tant que levier de développement, de créativité, de sociabilité ? Comment la culture forge-t-elle un territoire ? En quoi la diversité culturelle d'un territoire est-elle gage d'un bon vivre ensemble ?

2.2.1 Culture et environnement

Aujourd'hui la question du développement durable est liée à celle des grands risques globaux qui touchent l'ensemble de la planète et de l'humanité. Cette problématique est sortie des champs purement scientifiques pour imprégner le champ politique comme nous le montre l'exemple du Grenelle de l'environnement⁴⁹ lancé par Nicolas Sarkozy en 2007. Aborder le développement durable sous l'angle environnemental n'est pas un non sens, bien au contraire. Tout d'abord, l'aspect environnemental est l'un des 3 piliers sur lequel repose le développement durable – avec l'économique et le social. De plus, aujourd'hui, le changement

⁴⁹ <http://www.legrenelle-environnement.fr>

climatique et les conséquences qu'il entraîne, sont sans nul doute l'un des plus grands risques pour notre avenir et cela pour plusieurs raisons :

- a) Le changement climatique est un risque réel mais un risque à long terme, ainsi même si la communauté internationale s'est saisie de ce sujet⁵⁰, il reste difficile de trouver des accords et des solutions communes⁵¹.
- b) Le changement climatique est très peu souvent un sujet de préoccupation premier pour les populations.
- c) Le changement climatique est souvent discrédité car admettre son existence exigerait des efforts considérables.

La culture a son rôle à jouer dans la protection de l'environnement même si dans sa définition la culture est l'opposé de la nature car elle est de l'ordre de l'acquis. En effet, la culture – du fait de son caractère acquis – peut porter en elle une sensibilisation aux enjeux liés à l'environnement. En disant cela, nous nous rapprochons de la problématique de l'émergence d'une culture du développement durable car le cœur de cette problématique passe par, entre autre, l'éducation à l'environnement. C'est en créant une culture commune, identifiable et saisissable par chacun que la sensibilisation pourra être efficace. Comprendre que notre environnement est important et qu'il faut pour le préserver adopter des réflexes de bon sens n'est pas chose facile. Progressivement les habitudes se créeront et les gestes répétés et appris s'inscriront en nous. En cela, la culture a un grand rôle à jouer dans la protection de la biodiversité.

Au-delà, la question au centre de ce débat est aussi la question de la responsabilité de chacun. Ce n'est qu'au travers d'une prise de conscience individuelle mais également collective que des solutions pourront être mises en place pour résoudre les grands problèmes

⁵⁰ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en anglais United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. En 2004, elle était ratifiée par 189 pays. La CCNUCC est la première tentative, dans le cadre de l'ONU, de mieux cerner ce qu'est le changement climatique et comment y remédier.

⁵¹ Conférence de Copenhague sur le climat, en 2009. La conférence s'est terminée sur une déclaration d'intention qualifiée d' « accord » mais sans aucune valeur contraignante.

environnementaux. Cette prise de conscience signifie admettre et reconnaître les dégâts causés par l'activité humaine sur la planète. Il s'agit du premier pas pour inscrire l'humanité dans une culture de la reconnaissance de responsabilité et tenter de protéger notre environnement. Nous reviendrons sur ce point car il est clair que la notion de responsabilité est primordiale dans la prise en charge des problèmes liés à l'environnement, mais elle l'est également dans toutes les dimensions du développement durable.

2.2.2 Diversité culturelle et droits culturels

La diversité culturelle est apparue dans le débat de manière progressive en créant un parallèle avec la notion de diversité biologique. La déclaration de Rio en 1992, sommet fondateur de la politique internationale en faveur du développement durable, avance que les peuples autochtones ont un rôle vital à jouer dans la protection de l'environnement :

« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable »⁵².

La convention internationale pour la diversité biologique de 1992 créa un premier parallèle entre diversité biologique et diversité culturelle dans un rapport soulignant l'importance des communautés locales – et donc de leur culture - dans la protection des espèces car elles connaissent très bien leur milieu naturel et ont ainsi développé un lien fort avec le biotope. Ainsi, cette notion de biodiversité va amener au développement de la notion de diversité culturelle. Le sommet de Johannesburg en 2002 devient un élément important dans la construction de la notion de diversité culturelle du fait même de la place qu'il octroie à la culture, désormais quatrième pilier du développement durable. C'est donc tous les peuples qui doivent travailler ensemble, en conservant leurs valeurs, leur culture, pour un

⁵² Principe 22 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dans le cadre du Sommet de la Terre de Rio en 1992

développement durable. La diversité culturelle est nécessaire à la mise en place du développement durable. Plus que cela, elle en devient un moyen. La déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle se situe d'ailleurs tout à fait dans cette dynamique. Le texte de l'UNESCO publié en 2001 revient sur tout un ensemble de notions et de principes qu'il convient ici de développer rapidement. Cette déclaration est avant tout un texte d'orientation et d'autorité internationale visant à protéger et à reconnaître l'importance centrale de la diversité culturelle dans l'organisation mondiale et, par extrapolation, dans un développement qui se voudrait durable. Cette déclaration reconnaît la spécificité des biens et services culturels qui ne sont pas des « marchandises comme les autres ». Parallèlement à cette annonce, l'UNESCO met en avant le rôle crucial que devront jouer les politiques culturelles en matière de promotion de la diversité culturelle et donc en matière de développement durable. Koïchiro Matsuura, président de l'UNESCO au moment de la déclaration, précise son interprétation de la diversité :

« Je la vois comme un prisme, à travers lequel nous sommes invités à penser tout l'espace qui s'étend du concept de pluralité, lourd de séparations potentielles, à celui de variété, pour lequel tout est dans tout et réciproquement ».

La déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle place au centre des réflexions la notion de diversité comme ayant un impact fort sur de nombreuses notions annexes de la culture en général. Le but de ce document est avant tout de créer un élément de référence sur la question de la diversité à l'échelle internationale. Cette déclaration sera en effet prise en compte dans le texte qui est devenu, depuis 2007, le texte référent en matière de diversité culturelle : la déclaration de Fribourg.

La déclaration de Fribourg aborde la diversité culturelle sous l'angle des droits culturels. Les droits culturels sont considérés par la Déclaration de Fribourg comme essentiels à la dignité humaine ; à ce titre, ils font partie intégrante des droits de l'homme et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance⁵³. Les droits culturels sont identifiés au sein de la Déclaration de Fribourg. Nous comptons ainsi treize droits culturels :

⁵³ Article 1 de la Déclaration de Fribourg

- Identité et patrimoine culturel : l'article 3 de la déclaration de Fribourg pose le principe pour chaque personne de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression. Il faut aussi souligner l'importance du respect des autres cultures qui forment le patrimoine commun de l'humanité. Ces deux conditions complémentaires vont de paires avec l'accès à l'éducation et à l'information liée à ces cultures.
- Référence à des communautés culturelles : l'article 4 de la Déclaration de Fribourg reconnaît le droit à tous de choisir en toute liberté de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières. On entend par communauté culturelle, un groupe de personnes partageant des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer⁵⁴.
- Accès et participation à la vie culturelle : l'article 5 de la Déclaration de Fribourg met en évidence la capacité de chaque personne de participer librement aux activités culturelles de son choix. Ce droit englobe la liberté de s'exprimer, la liberté d'exercer des pratiques culturelles, la liberté de développer et partager des connaissances, et encore le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.
- Education et formation : l'article 6 de la Déclaration de Fribourg s'inscrit dans le cadre général du droit à l'éducation. Ainsi toute personne a droit, tout au long de sa vie, à une éducation et à une formation qui contribuent au développement – plein et libre – de son identité culturelle, cela dans le respect des droits d'autrui. On entend par « identité culturelle », l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne se définit⁵⁵.
- Communication et information : l'article 7 de la Déclaration de Fribourg s'inscrit dans le cadre général de la liberté d'expression en garantissant à chacun l'accès à une

⁵⁴ Article 2 de la Déclaration de Fribourg

⁵⁵ Article 2 de la Déclaration de Fribourg

information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle.

- Coopération culturelle : l'article 8 de la Déclaration de Fribourg rappelle que toute personne a le droit de participer au développement culturel.
- Principe de gouvernance démocratique : l'article 9 de la Déclaration de Fribourg préconise une interaction dynamique entre les acteurs culturels des secteurs public et privé. Ils sont conjointement garants du respect des droits culturels et sont appelés à prendre des initiatives en matière d'implication des populations.
- Insertion dans l'économie : l'article 10 de la Déclaration de Fribourg s'attache à mettre en avant la responsabilité des acteurs culturels dans la société, notamment en termes d'insertion des personnes défavorisées.
- Responsabilité des acteurs publics : l'article 11 de la Déclaration de Fribourg replace les acteurs publics devant leur responsabilité de faire respecter les principes de cette déclaration et les droits de l'Homme dans leur globalité.
- Responsabilité des Organisations internationales : l'article 12 de la Déclaration de Fribourg rappelle aux Organisations internationales la nécessité de garantir les droits culturels.

La Déclaration de Fribourg vient s'inscrire dans une série de textes internationaux abordant ce sujet de loin ou de près, mais elle a le mérite – et c'est pour cela qu'elle se positionne comme un texte de référence en matière de développement durable – de définir précisément ce que représente les droits culturels souvent violés du fait de leur méconnaissance auprès du monde. Cette déclaration rassemble et explicite des droits déjà connus mais connus de façon dispersée. La Déclaration de Fribourg peut être perçue comme un prisme au travers duquel la notion de diversité culturelle se comprend mieux. C'est, en outre, une clarification de l'importance des droits culturels.

Avec la diversité culturelle, nous retombons sur l'idée d'évolution sociétale au travers d'un nouveau mode de développement. Cette première reconnaissance diplomatique de l'importance de la culture à travers la notion de diversité culturelle illustre ce passage de la culture favorable au développement avant d'être favorable au développement durable.

2.2.3 Culture et territoire

« *Penser global, agir local* » ; le fameux slogan du développement durable occupe une place de choix dans la relation entre la culture et le développement durable. En effet, le développement territorial est de plus en plus touché par la question de la culture et du développement durable au sens où la culture prend racine dans un territoire, qu'il soit rural ou urbain et inversement, car un territoire est une construction humaine et culturelle qui s'inscrit dans le temps. Ainsi, le parti-pris est de dire que la reconnaissance de la culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. De plus, toutes les réflexions autour du croisement entre les enjeux culturels et les enjeux du développement durable se traduisent par un renouvellement des modalités de l'action publique. Les projets actionnés sont de plus en plus nombreux à mettre en place des stratégies de nouvelles gouvernances favorisant les démarches ascendantes. La prise en compte plus marquée des enjeux culturels favorise l'attention au local et donc au territoire. Nous remettons ainsi la question de la place et du rôle des habitants au centre des priorités. C'est cela aussi agir sur un territoire pour sa dynamisation.

De nos jours, la place des villes est essentielle dans le fonctionnement de nos sociétés. Nous sommes bel et bien dans le siècle des villes. Depuis quelques années les enjeux de la culture dans les territoires urbains sont de plus en plus d'actualité car ils peuvent être saisis par les politiques. Comme par exemple, le développement de la culture hip hop qui a été utilisée comme un medium d'intégration sociale. Ces enjeux ont aussi été portés sur le devant de la scène quand on a relié culture et économie des villes, notamment dans les travaux de Florida sur la ville créative. Enfin, la mise en avant de la culture au sein d'un territoire est devenue une préoccupation importante de la qualité de l'environnement de vie des habitants au point de développer une identité locale propre. Le local c'est à dire le territoire de proximité est devenu un terrain unique pour mettre en œuvre une certaine idée de la culture du développement durable. En effet, c'est en re-questionnant l'implication des habitants que

des projets liés au « vivre ensemble » ont pu être mis en place comme les jardins partagés, les coopératives d'habitations, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture paysanne, les systèmes d'échanges locaux ou encore les sociétés coopératives d'intérêt collectif. Tous ces projets, dont beaucoup relèvent de l'économie sociale et solidaire, semblent montrer qu'un autre mode de développement est possible. Cette hypothèse est née des territoires qui sont un médium de la plus grande importance pour la mise en œuvre d'une culture d'un développement durable car c'est ce niveau d'intervention et d'engagement qui touche directement les valeurs symboliques des gens.

Nous constatons aussi l'importance grandissante de la culture au niveau local, puisque les politiques culturelles constituent désormais un enjeu essentiel pour le développement des territoires, même si, là encore, quelques ambivalences dans la signification et l'utilisation de la notion de culture existent, notamment par rapport à la mise en œuvre du principe de « ville créative » développé par Richard Florida. Certains sociologues se sont posés la question de savoir si en France ce modèle n'était pas plutôt utilisé à des fins de marketing territorial, n'étant qu'un calque du modèle qui avait été appliqué aux villes étasuniennes. Les valeurs de vivre ensemble tombent alors en désuétude et le lien entre culture et développement durable n'est plus au cœur de la mise en œuvre d'un développement humain durable mais ne couvre plus que des aspects économiques.

La France est dotée de l'un des réseaux les plus denses au monde d'équipements et institutions artistiques et culturelles, mais en même temps, les sociologues démontrent que les institutions et autres initiatives n'ont en rien abouti à transformer en profondeur l'inégalité des pratiques culturelles des français. Il est alors important de se re-concentrer sur les véritables enjeux ; la démocratisation passe aujourd'hui par la proximité c'est-à-dire le bon usage de la culture dans le développement local. Il faut alors parler d'aménagement culturel des territoires pour avoir une irrigation des populations en termes culturels. Irrigation qui soude les personnes, dynamise la vie locale, et crée une conciliation des enjeux de développement ; la condition de la création du vivre ensemble. L'objectif de l'aménagement culturel local est donc social. Les inégalités sociales proviennent – en partie- d'un écart entre une culture classique qui s'exprime dans les équipements culturels et des cultures de minorités. Dans cette perspective, les actions culturelles combattent les idées reçues montrant les équipements culturels comme des lieux fermés. Les actions culturelles ouvrent

les portes du théâtre au propre comme au figuré et mettent à mal ces frontières. Elles sont un outil essentiel du développement humain durable. Enfin ce type d'aménagement a des retombés bien au-delà du seul aspect social :

- Créations de pôles intellectuels
- Amélioration de la qualité de vie
- Accumulation de capital culturel
- Développement de l'image de soi, de son territoire
- Création d'emplois

Enfin, il est important de préciser que les territoires de proximité sont de plus en plus réinvestis par les artistes par rapport à la problématique de leurs propos artistiques, en s'interrogeant davantage à des problèmes sociaux en phase avec leur territoire de création mais également dans leur ancrage à un quartier, une ville. Les artistes utilisent de plus en plus le local comme support de projet. L'espace public est sans cesse réinvesti. Les habitants sont de plus en plus sollicités pour intervenir dans des projets artistiques participatifs touchant de plus près au travail créatif des artistes. Ces jeux ont un double effet. Ils permettent une meilleure compréhension du travail de l'artiste et de son positionnement dans la société et ils participent à l'amélioration et à la consolidation du tissu social, essentiel à la mise en œuvre d'un vivre ensemble sain et durable.

2.2.4 Faire économie de la culture

La prise en compte du développement durable dans le champ culturel impose un recalibrage de la relation entre culture et économie. La notion d'économie de la culture a permis d'inclure la sphère culturelle dans l'économie, de lui donner une certaine envergure. Même l'Agenda 21 reprend la notion d'économie de la culture dans son point 12 :

« il importe de souligner l'importance de la culture en tant que facteur de création de richesse et de développement économique ».

Le milieu culturel, lui-même, a des difficultés à développer un modèle de croissance durable. Car ce qui a été mis en avant jusqu'à présent est que le secteur culturel – au même

titre que tous les secteurs de la société - doit répondre aux exigences de la rationalité économique. Il faut aller vers une croissance à tout prix. Dans le modèle actuel, cette croissance ne peut être recherchée du côté des financeurs qui actuellement sont plus enclin à la stagnation des financements ou au soutien de projets monumentaux tels que les orchestres philharmoniques ou les opéras. La réponse est du côté de la fréquentation des lieux culturels, c'est-à-dire que la solution de la durabilité du modèle économique de la culture viendrait de son ancrage réel et non pas des méthodes de subventions ; ancrage réel qui ne représente pour la majorité des lieux de diffusion de la culture qu'environ 10% des ressources de la structure. La durabilité est donc peu présente ; tant au niveau des subventions qui ne sont présentes que pour répondre à des objectifs de démocratisation sans atteindre la véritable démocratie dans la fréquentation, qu'au niveau de la fréquentation qui est une part faible des ressources des structures et ne peut constituer un réel levier de croissance. Un argument a donc dû être trouvé pour justifier les investissements publics dans la culture. Les acteurs culturels sont alors honorés en tant que fabricants d'idées et de formes riches en innovations. La culture prend figure de créativité ouvrant la voie à une multitude de produits nouveaux. L'économie créative permettrait le rapprochement de la culture et de l'économie en lançant la culture dans un modèle de financement privé accessible et rentable. De plus, ce système ferait bénéficier l'économie des ressources drainées par la culture sur un territoire en attirant une nouvelle catégorie de travailleurs regroupés sous l'appellation de classe créative. Richard Florida développe cette idée dans *The rise of the creative class*, en 2002. Cette classe est caractérisée par « 3 T » : la technologie, le talent et la tolérance. « La ville créative » va connaître un engouement important dans les années 90 où les différents acteurs de la culture vont mettre en avant l'effet Bilbao. Implanté dans un environnement peu dynamique, un espace culturel innovant est une solution pour rendre plus attractif ce milieu. L'innovation va attirer la classe créative, qui va alimenter la dynamisation de l'espace. En retour, l'image de la ville va être revalorisée et les retombées économiques et touristiques vont être positives. A ce moment là, la culture devient une sorte de potion magique, soignant tous les maux. Cette peinture idyllique de l'industrie culturelle peut faire sourire car elle ne pose pas la question de la valeur culturelle ou artistique au vue de la production d'un grand nombre de films ou de livres sans intérêts, etc. Ainsi, la culture créative doit se lire autrement que dans l'éloge de la production de biens. La culture créative soumet également les acteurs culturels à des systèmes de valorisation sur lesquels ils n'ont que peu de prise. C'est-à-dire que l'acteur culturel, dans son activité se verra opposer la suprématie souveraine de la

rationalité économique. Dans la pratique les acteurs culturels deviennent souvent de simples vendeurs de produits, habillés en « épiciers culturels » de produits d'excellence pour les uns, populaires pour les autres, rentables ou aidés par les collectivités publiques. De plus, si un certain nombre de collectivités locales cherchent à développer leur image autour de l'idée de ville créative, la dimension culturelle qui y est apparentée se révèle peu présente. En effet, il semble que cette nouvelle approche que certains essaient de promouvoir autour des industries culturelles et des industries créatives – dans des logiques essentiellement économiques ou commerciales – repose sur l'application de modèles issus des États-Unis et sur des interventions urbaines souvent très onéreuses. Il n'est pas certain que les valeurs sur lesquelles s'appuie ce modèle de ville créative, qui semble souvent répondre à des enjeux de marketing territorial, puissent répondre aux objectifs du « vivre ensemble ». Réinjectons alors la relation entre la culture et le développement durable dans l'idée d'économie de la culture et de ville créative. La culture créative au regard du développement durable ne s'inscrit pas seulement dans une rationalité économique : elle offre aussi la promesse d'une société de citoyens actifs et épanouis.

Un autre sens pour les enjeux culturels, dans un monde qui s'espère durable, est celui que l'UNESCO a insufflé dans la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle immatérielle. L'enjeu culturel ne se soumet plus à la nécessité de la maximisation des profits. Il s'attache d'abord à la dignité humaine des personnes comme valeur universelle. Il se concentre sur la manière dont les personnes aux identités culturelles plurielles peuvent vivre en faisant humanité ensemble. Idée appuyée par la Déclaration de Fribourg qui comprend la culture comme l'ensemble des références qui permettent à une personne d'exprimer son humanité à travers son identité culturelle, par laquelle elle se définit, et entend être reconnue dans sa dignité. La culture comme « humanité » ne refuse pas la culture « créative » rentabilisable, mais elle exige que l'enjeu culturel de l'économie créative ne contredise pas l'enjeu culturel de l'égal respect de la dignité des personnes. La nuance à voir est bien de ne pas considérer la culture comme facteur de développement économique mais bien comme investissement immatériel dans un vivre ensemble solidaire, citoyen et dans le respect de la diversité. Le lien entre culture et économie s'inscrit alors plus dans l'économie sociale et solidaire qui depuis quelques années est devenue un interlocuteur de la culture car les deux secteurs partagent des valeurs communes comme l'hybridation des ressources, le lien à la population et au territoire d'implantation ou encore la mutualisation de moyens.

C'est également dans ce cadre que le forum des compagnies, organisé par l'ONDA⁵⁶ en mai 2011, a lui aussi posé le doigt sur le modèle économique du secteur culturel. Les participants ont réfléchi à la possibilité d'un modèle plus durable en axant leur réflexion sur trois thématiques : la coopération entre les compagnies artistiques, les conditions de production et de diffusion et la préservation de la singularité de la création. Le dialogue entre artistes et programmeurs a été souligné comme un des fondamentaux de la bonne santé du secteur. Ce forum s'inscrit dans une logique de développement humain durable au sens où il tente de faire participer la majorité des acteurs d'un secteur à la redéfinition des règles régissant ce secteur pour y apporter plus de transversalité et d'éthique. Les grandes questions soulevées ont été de savoir comment renforcer la présence des artistes dans les structures culturelles, quelles modalités imaginées pour un meilleur partage des risques de la création et comment équipes artistiques et lieux peuvent-ils parvenir à échanger de façon plus transparente sur les questions économiques et financières. Ces réflexions font parties de l'état des lieux de l'économie actuelle de la culture – pour le forum ouvert nous nous intéressons exclusivement au spectacle vivant : relations dégradées, budgets de production difficiles à boucler, durées d'exploitation incertaines, subventions stagnantes voire en baisse. Les préalables au débat ont été de poser deux principes au cœur des relations entre artistes et programmeurs. Il s'agit d'abord de restaurer le dialogue pour replacer les projets dans une notion de désir et de sens afin de comprendre la temporalité de chaque projet et de faciliter la compréhension réciproque entre équipe artistique et équipe d'un lieu. Ensuite, il s'agit d'accepter, pour tous les acteurs, les différences de temporalité propre à chaque projet, ainsi chacun peut adapter ses règles de fonctionnement selon l'objectif à atteindre. Intéressons nous à présent de plus près aux aspects économiques de ce débat c'est-à-dire aux questions du risque partagé et de la transparence financière.

Aujourd'hui, dans le secteur du spectacle vivant, le risque de la création est porté par les équipes artistiques. La question est donc de savoir comment le programmeur peut optimiser la qualité de son accompagnement et partager le risque de la création. Pour entrer dans cette dynamique solidaire, il faudrait penser conjointement la production et la diffusion. En somme, penser la phase de création et celle de diffusion comme une seule phase où on

⁵⁶ L'Office Nationale de Diffusion Artistique (ONDA) encourage la diffusion d'œuvres de spectacle vivant qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine.

remettrait en question la notion de coproduction et d'accompagnement de l'artiste à la sortie de création. Cette stratégie s'inscrit dans une logique de coresponsabilité de l'ensemble de la filière. Le projet doit être partagé et assumé par l'ensemble des partenaires, prenant en compte toute la chaîne des compétences disponibles, afin d'aboutir à une gestion plus participative, plus coopérative du spectacle vivant et de ses risques⁵⁷. La transparence financière est, elle aussi, un moyen de rendre plus durable l'économie du spectacle vivant en particulier, et de la culture en général. La notion de responsabilité s'invite à nouveau à la table car en détaillant un budget entre partenaires, les acteurs dépassent le phénomène de l'enveloppe et assume les concessions faites par chacun. Des structurations juridiques facilitent cette transparence mais ne sont que très peu utilisées. Nous pouvons rappeler ici l'existence des Sociétés en participation ainsi que des formes coopératives. Ces deux formes créent des solidarités et des responsabilités communes entre les acteurs d'un projet et engagent un dialogue sur des bases objectives. C'est cela aussi le développement humain durable. Nous pouvons citer à titre d'exemple, le travail de Artenréel, coopérative d'activité et d'emplois. Au sein d'une réflexion collective, Artenréel offre aux artistes un cadre juridique et administratif, un suivi de gestion et un accompagnement individualisé propices à l'exercice et au développement de leurs activités créatrices d'emplois. Artenréel est une coopérative d'activités et d'emploi (CAE), sous la forme d'une société coopérative de production (SCOP). Cette forme particulière de SARL est créée par et pour ceux qui y travaillent. Elle fonctionne sur un mode parfaitement démocratique. Au nom de l'innovation et de l'initiative économique, l'entreprise coopérative permet de dépasser le clivage entre le statut d'entrepreneur et celui de salarié. Dans ce mode d'organisation protecteur, le salariat est compatible avec la liberté d'entreprendre et de développer des initiatives à partir de compétences personnelles⁵⁸. Il s'agit d'une forme juridique participant au développement durable de l'économie de la culture en s'appuyant sur l'éthique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit un mouvement plus récent encore : celui de l'économie mauve, lancée en France en 2011 par Diversum⁵⁹. L'économie mauve est un clin d'œil à l'économie verte. Elle repose sur l'idée d'une nouvelle alliance entre culture et économie. Mauve est la couleur « *de la créativité et de l'imaginaire, dont les nuances signent*

⁵⁷ Forum des Compagnies, ONDA, mai 2011

⁵⁸ <http://artenreel.com/>

⁵⁹ Créée en 2006, Diversum est une association de droit français. Indépendante mais agissant en concertation avec de nombreux partenaires, elle travaille au développement de l'économie mauve à l'échelle mondiale.

le reflet d'une adaptation aux spécificités de chacun, pour autant qu'elles respectent les libertés fondamentales »⁶⁰. Plus globalement, l'économie mauve pointe du doigt l'épuisement du modèle productiviste des sociétés occidentales à cause du gaspillage des ressources naturelles et elle estime qu'il est temps de prendre en compte de manière plus importante la culture comme déterminant de notre vivre ensemble et de notre économie. L'économie mauve affirme que la culture est un facteur de croissance, une source d'emplois et un mode de développement qu'il faut encourager. Pour poursuivre le parallèle avec l'économie verte et le concept associé de responsabilité des entreprises (RSE), l'économie mauve propose de tenir compte de la responsabilité culturelle des entreprises : toute activité humaine produit des externalités positives ou négatives impactant la culture et l'environnement. Pourquoi ne pas un jour pouvoir calculer l'empreinte culturelle au même titre que le calcul de l'empreinte carbone aujourd'hui. C'est tout un programme que propose l'économie mauve pour encourager les politiques de développement durable à prendre véritablement en compte la question culturelle, laquelle reste, aujourd'hui encore, largement oubliée dans la définition des responsabilités des organisations.

2.2.5 Repenser les politiques publiques

*« Le rôle de la culture dans le développement durable consiste principalement à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques. Il s'agit de s'assurer que tout processus de développement durable ait une âme »*⁶¹.

Dans un premier temps, il est intéressant de mettre le développement culturel en perspective avec le développement durable car la rencontre de ces deux notions met en relief des questions essentielles aux politiques publiques. Cette question est posée par Elizabeth Auclair qui étudie la démocratie locale et revient sur le rapport entre le développement culturel et le développement durable. Selon l'auteur, le développement culturel et le développement durable se croisent car ils correspondent à de nouvelles manières d'aborder les territoires et les populations. Ils partagent des valeurs communes qui qualifient le lien

⁶⁰ « L'économie mauve, une nouvelle alliance entre culture et économie », Le Monde.fr, 19.05.2011.

⁶¹ Extrait du 4^e rapport de la Commission Culture, « culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles », septembre 2009, www.agenda21culture.net

entre culture et développement durable. Les deux notions portent une valeur de solidarité en essayant de réduire les disparités. Elles s'intéressent aux plus démunis et à la lutte contre les formes d'exclusions. Le développement durable agit par exemple sur les inégalités Nord-Sud alors que le développement culturel s'inscrit dans des démarches de lutte contre l'exclusion sociale, par exemple en accueillant un artiste en résidence qui mènera des actions culturelles sur un territoire précis. Notons que cette solidarité peut amener à la stigmatisation de certains territoires alors même qu'ils ne représentaient pas un problème en soi. Ainsi, toute action solidaire – qu'elle soit menée dans le cadre du développement durable ou du développement culturel – doit être sérieusement mesurée avant d'être concrétisée. La deuxième valeur reliant le développement culturel et le développement durable est la citoyenneté. Il s'agit de donner la possibilité à chacun de s'exprimer et d'agir individuellement en gardant l'intérêt de son territoire, de son environnement de proximité. De nombreux projets culturels renforcent le lien d'appartenance à un territoire. Sur le plan du développement durable cette idée se traduit le plus souvent sur le registre des devoirs, comme par exemple le bon comportement d'un éco-citoyen. Enfin, la dernière valeur commune serait le respect de la diversité. Les deux notions se confondent au travers de la reconnaissance de toutes les catégories de populations et donc de la diversité culturelle. Sachant que, certes, il y a reconnaissance et acceptation de la diversité culturelle mais toujours sous couvert du fait que toutes les cultures forment une culture universelle. Les valeurs communes ne constituent pas le seul point sur lequel la culture et le développement durable se rejoignent. Des modes d'interventions communs existent également. Aussi, la question de la pertinence de la taille du territoire est présente dans les deux logiques. L'enjeu, aujourd'hui, est de trouver des découpages territoriaux pertinents à l'échelle locale et ayant une cohérence géographique, sociale, économique et culturelle. Nous constatons également que la culture et le développement durable essaient de s'appuyer sur des démarches ascendantes consolidées par des ressources locales et des partenariats de proximité. Les projets cherchent à partir des habitants, des territoires, des besoins locaux, à faire « avec » les habitants et non plus « pour » les habitants. Enfin, les deux logiques mettent en avant des approches transversales et non plus sectorielles ; par exemple, dans le domaine culturel, le croisement des disciplines artistiques se généralise.

Au-delà de valeurs partagées, la culture est aujourd'hui reconnue comme élément de premier plan pour les politiques publiques. Appelant à une nouvelle approche en matière de

développement durable, la « Déclaration de Hangzhou » plaide pour placer la culture au cœur des politiques publiques. Cette Déclaration appelle les gouvernements, la société civile et le secteur privé à exploiter la puissance de la culture face aux enjeux de développement les plus urgents de la planète, telles que la durabilité environnementale, la pauvreté et l'inclusion sociale. Le rapport entre culture et développement durable se pose à un endroit particulier de la politique en reconnaissant une place légitime à la culture dans les politiques publiques. En effet, le monde ne fait pas seulement face à des défis d'ordre économique, social ou environnemental mais la connaissance, la créativité, la diversité sont aussi des sujets forts dans la préservation de la paix. Ces notions sont intrinsèquement liées au développement humain, comme nous l'avons établi dans nos définitions de la culture et du développement. Pourtant la culture reste, aujourd'hui, le parent pauvre des politiques publiques qui s'intéressent davantage aux questions d'aménagement urbain, d'écologie, de santé publique. La mise en perspective de la culture dans le champ du développement durable annonce la nécessité de sa prise en compte dans les politiques publiques. En effet, un nouveau mode de développement est à associer à un réel changement culturel. Comme le cite le Réseau Culture 21 :

« La culture dans le développement durable ne consiste pas uniquement à "utiliser des artistes pour faire prendre conscience du changement climatique" ou à "construire des centres culturels efficaces du point de vue de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles". Ces questions sont très importantes et doivent être résolues, mais elles ne sont pas au cœur du débat. Le rôle de la culture dans le développement durable consiste principalement à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques. Il s'agit de s'assurer que tout processus de développement durable ait une âme. Et c'est là que réside la question fondamentale»⁶².

A travers ce lien entre culture et développement durable, ce sont les politiques culturelles qui doivent être réinventées en premier car ce sont les premières touchées par la culture. La culture s'est invitée tardivement dans cette perspective (2004 agenda 21 pour la culture) ; L'investissement de certains acteurs culturels dans l'articulation entre la culture et le

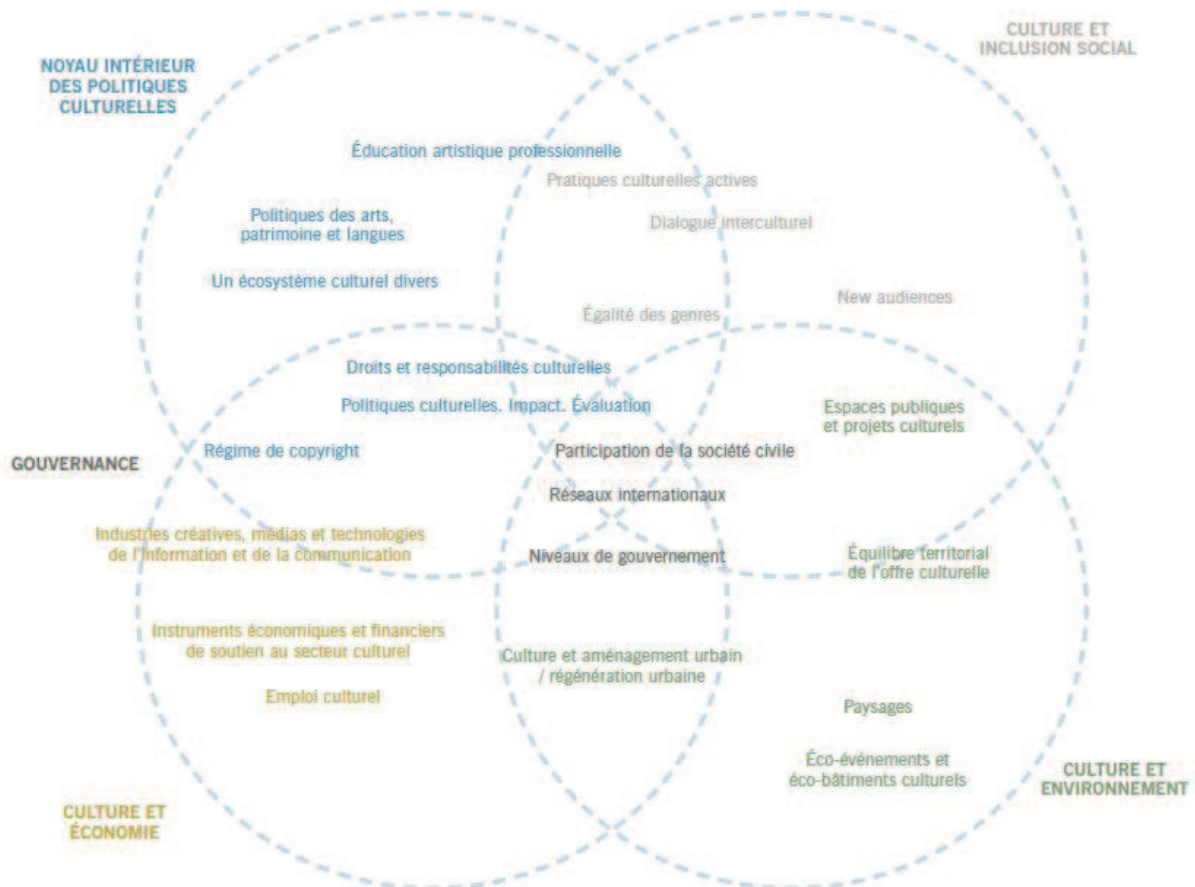
⁶² rapport exécutif de l'Agenda 21 de la culture, septembre 2009

développement durable a permis de réintroduire du jeu dans les politiques culturelles.

Différentes lignes de travail ressortent :

- Sortir de la culture de l'entre soi
- Rechercher les croisements avec d'autres enjeux
- Viser la participation du plus grand nombre
- Accorder un rôle crucial à l'enseignement artistique et culturel
- Soigner le développement des villes
- Veiller à la qualité du vivre ensemble
- Faire une place plus conséquente à l'évaluation
- Donner tout son sens à l'autonomie des acteurs locaux
- Reconnaître le rôle de l'économie dans la culture (en référence à l'idée de recherche d'une autre économie de l'art et de la culture)

Ce lien entre la culture et le développement durable investit donc un grand nombre d'aspects des politiques publiques et en particulier des politiques culturelles. Le rapport exécutif « Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles », élaboré par Cités et Gouvernements Locaux Unis, propose une vision graphique d'un recadrage des politiques culturelles en intégrant le rapport entre la culture et le développement durable. Ce graphique donne une bonne vision des enjeux dont nous venons de discuter. Il fait la synthèse des différents éléments présents dans le débat.



Source : Elaboration propre, à partir du rapport « Culture and sustainable development : examples of Institutional innovation and proposal of a new cultural policy profile ».

2.2.6 Repenser la mondialisation

Une fois que nous avons évalué les impacts de la mise en relation de la culture et du développement durable sur les politiques publiques et les politiques culturelles, il va de soi que la réflexion touche également le cadre global c'est-à-dire le système monde. Revenons sur la réflexion d'Edgar Morin qui repense la mondialisation au travers du prisme de la relation entre culture et développement durable. Le cadre global dans lequel Edgar Morin inscrit sa réflexion concerne la culture de manière indirecte.

Pour Edgar Morin, nous nous trouvons actuellement dans ce qu'il appelle l'ère planétaire c'est-à-dire la mondialisation ou la globalisation. Pour le sociologue, cette ère

commence dès la découverte que la terre est une planète non centrale dans l'Univers. La mondialisation actuelle peut s'unifier le pire comme le meilleur. Le pire car elle amènera de probables catastrophes pour l'humanité. Edgar Morin utilise la métaphore d'un vaisseau spatial pour qualifier la Terre. Un vaisseau lancé dans une course folle et propulsé par des moteurs comme la science, la technique, l'économie ou encore le profit qui peuvent se montrer bénéfiques mais aussi néfastes. Citons par exemple les progrès de la science et de la technique qui peuvent avoir un effet positif pour les connaissances et la vie humaine mais peuvent aussi produire l'arme nucléaire. Pour le sociologue, nous sommes engagés non pas dans un bouillon de culture mais dans un chaudron de forces de plus en plus dangereuses qui menacent l'humanité⁶³ tels que la dégradation de la biosphère et des conditions économiques, la multiplication des pouvoirs, les fanatismes religieux. Il s'agit également du meilleur car aujourd'hui, plus que jamais, il existe une communauté de destin entre tous les humains sur tous les continents. Edgar Morin parle de reconnaissance d'une terre patrie⁶⁴ à laquelle chaque homme serait rattaché. Il ne s'agit pas de nier nos patries respectives mais d'intégrer ces patries dans une patrie, elle, plus originelle : la terre.

Ainsi pour Edgar Morin, la notion même de mondialisation est ambivalente ; balançant entre le « pire » et le « meilleur ». Pour le sociologue il est primordial de revenir sur la notion de mondialisation qui comporte trois visages :

- La mondialisation
- L'occidentalisation
- Le développement

Nous retrouvons dans ces termes la notion d'ambivalence au sens d'un balancement entre le « pire » et le « meilleur ». Dans ces conditions, où l'ambivalence est omniprésente, il est essentiel de repenser le développement. Edgar Morin considère la mondialisation comme un modèle standard, né du monde occidental, qu'on a appliqué indifféremment à des pays, des cultures extrêmement hétérogènes⁶⁵. Une solution serait donc de renouer avec la symbiose

⁶³ Intervention de Edgar Morin lors du Colloque international Culture et Développement durable, organisé en 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication

⁶⁴ Intervention de Edgar Morin lors du Colloque international Culture et Développement durable, organisé en 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication

⁶⁵ Intervention de Edgar Morin lors du Colloque international Culture et Développement durable, organisé en 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication

c'est-à-dire que le meilleur culturel des uns et des autres se rencontre⁶⁶. Léopold Sédar Senghor parlait du rendez-vous du donner et du recevoir entre les différentes cultures. Pour Edgar Morin c'est ce rendez vous qu'il ne faut pas manquer et c'est pourquoi il intègre la notion de développement durable à une politique de l'humanité.

Qu'est-ce qu'une politique de l'humanité ? Il s'agit de reconnaître les différences de chaque culture mais aussi de respecter l'unité humaine c'est-à-dire le besoin de solidarité et la diversité culturelle. Il faut penser l'unité humaine en pensant la diversité. L'idée clef d'Edgar Morin est de dire que « *l'unité est le trésor de la diversité humaine ; la diversité humaine est le trésor de l'unité humaine* »⁶⁷. Pour le sociologue c'est à cet endroit que se croise culture et développement durable. Il annonce un engagement nécessaire dans nos façons d'agir ; un changement globale qui devra toucher l'entreprise citoyenne, l'environnement, la solidarité, l'économie, les politiques...

2.2.7 La nécessaire prise en compte de la notion de responsabilité

Après avoir balayé les différents lieux d'interconnexion de la culture et du développement durable, une constatation peut-être faite ; la nécessaire prise en compte de la notion de responsabilité. En effet, sans une prise de responsabilité des acteurs impliqués dans les démarches dont nous avons tenté de poser les cadres aucun lien entre les deux notions n'est possible. La rencontre même de la culture et du développement durable s'installe dans la responsabilité de chacun ; responsabilité de mener une réflexion active, responsabilité de dialogue, responsabilité d'action, responsabilité d'évaluation. Affirmer cela renvoie également à l'idée de transformation de la gouvernance locale pour une meilleure implication et une meilleure participation des acteurs dans la définition de leur développement humain durable.

L'engagement dans une démarche de développement durable ne peut s'opérer qu'à condition d'une prise de conscience profonde de certains risques encourus par l'humanité.

⁶⁶ Intervention de Edgar Morin lors du Colloque international Culture et Développement durable, organisé en 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication

⁶⁷ Intervention de Edgar Morin lors du Colloque international Culture et Développement durable, organisé en 2012 par le Ministère de la Culture et de la Communication

Cette prise de conscience d'un changement nécessaire est une des premières formes de construction culturelle. Notons que ces éléments sont à l'origine d'un enjeu culturel fondamental ; l'acceptation consciente des limites et des effets sur l'environnement du mode de vie actuel des populations développées. Ce constat est une véritable construction culturelle au sens où il remet en cause le mode de vie occidental qui est une culture à part entière. L'assimilation du développement durable n'est rendue possible que dans le cadre d'une évolution culturelle et en ce sens, la culture peut être perçue comme un vecteur de développement durable alors que lui-même pourra être perçu comme une construction culturelle.

2.3 Le développement durable : l'émergence d'une culture commune ?

Comme nous venons de le voir, la culture occupe une place particulière au sein du développement durable. Comme dans une relation vertueuse, cette position spécifique forge le socle de l'émergence d'une culture du développement durable. Cette nouvelle culture est-elle bien réelle ? Assiste-t-on à l'émergence d'une culture du développement durable ?

Récemment a été lancé un annuaire participatif, Ecoscop⁶⁸, pour la région Alsace, à l'initiative de citoyens. Cette plateforme regroupe toutes les adresses d'artisans, de vendeurs, de services qui s'inscrivent dans des dynamiques de développement durable. Nous nous sommes rendu compte que ces activités prenaient de l'ampleur et étaient de plus en plus nombreuses. Toutes ces initiatives sont à l'origine de citoyens et les faire exister et les interconnecter ensemble montre le réel intérêt des personnes d'inclure ces gestes de développement durable dans leur vie. Peut-on à partir de ce constat parler de développement d'une culture du développement durable ?

⁶⁸ <http://www.ecoscope-strasbourg.net/>, Ecoscope Strasbourg a pour but de référencer les différentes actions en faveur d'une société durable dans Strasbourg et ses alentours. L'intention est de favoriser la communication entre les différents acteurs de l'écologie pour permettre à chaque citoyen de s'impliquer à son niveau

Pour Bernard Perret⁶⁹ :

« Se poser la question du développement durable, c'est tomber immédiatement sur la question du changement qui ne peut être seulement d'ordre économique ou organisationnel mais qui est aussi un changement de civilisation, une philosophie de la vie sur terre placée sous le signe d'un autre bonheur à inventer, et donc une utopie. Quand on regarde les obstacles qui s'opposent à la mutualisation des biens, on se heurte à un obstacle imaginaire, à une certaine conception du bonheur liée à la marchandise, à la possession de biens jetables, renouvelables, toujours plus beaux... L'une des questions clés du développement durable tient à cette question du dépassement de la propriété individuelle : comment se transformer en copropriétaires responsables, acquérir une notion sensible du fait que nous vivons dans un monde commun ? ».

Il ne s'agit alors plus de revendiquer un droit à la diversité culturelle en réaction à la mondialisation mais de renouer avec les fondamentaux de changements de modes de vie qui appellent à une nouvelle culture.

Existe-t-il une « culture du développement durable » ? La notion existe, se pérennise et est relayée de manière de plus en plus formelle et systémique. Nous pouvons donc convenir d'une culture du développement durable. Cette forme de culture tient son existence dans la diffusion de ses principes à travers de nombreux biais. Parmi eux, la diffusion de connaissances et l'éducation qui reprennent un des éléments fondamentaux du développement durable. Le meilleur moyen de diffuser une notion et de s'assurer de son assimilation est de mener une action pédagogique soutenue et légitime. Cette connaissance entraîne non seulement une hiérarchisation des valeurs et des considérations (différence entre un développement humain égalitaire et un développement susceptible de faire périr des populations) mais également une valorisation de certaines de ces valeurs (protection de l'environnement par exemple). La création de ce système de valeurs de durabilité est l'exemple même de la construction culturelle d'une notion et plus largement d'un objet culturel. Ces valeurs et ces enseignements permettent la mise en place de dialogues et de

⁶⁹ Bernard Perret, socio-économiste français. Ses thèmes de recherche portent sur l'évaluation des politiques publiques, les indicateurs sociaux et de développement durable, la sociologie et l'anthropologie économique, le travail et l'emploi, les questions sociales, la gestion publique, l'épistémologie, les questions spirituelles et religieuses.

débats, participant ainsi à l'amendement de certaines propositions ou positions ainsi qu'à la diffusion de ce « corpus culturel de durabilité ». Enfin, cet ensemble se trouve concrétisé par l'action à travers l'engagement de chacun dans des postures quotidiennes mais également grâce à l'engagement plus visible et plus organisé de membres acquis à cette « culture du développement durable ». Cette forme de culture est relayée par certains ensembles acquis à cette cause. Parmi elles, les collectivités locales et l'Etat sont en première ligne dans le portage politique et technique du développement durable sur les territoires. Il convient également de noter l'engagement des associations plus ou moins spécialisées sur la question, celui des scientifiques de toutes disciplines dont les travaux servent de base à l'écriture permanente de la durabilité, et les entreprises et des citoyens engagés dans la démarche. Cet ensemble d'acteurs favorise la diffusion et la connaissance du développement durable et fait partie de cet ensemble global qui mêle culture et développement durable.

La culture est, par nature, en constante recomposition et en expansion permanente. De plus, le mode d'organisation générale de nos sociétés veille à protéger la culture établie afin que l'état actuel ne soit pas bouleversé. C'est au sein de ce système que chaque nouvelle culture doit tisser sa place et c'est le cas également pour la culture du développement durable. Cette culture du développement durable comme définie jusqu'à présent existe bien mais peut-elle être qualifiée de culture émergente au sens où elle bouleverse nos systèmes de pensées ?

Pour répondre à cette question, il est essentiel de cerner les enjeux propres à l'émergence. Un faisceau d'indices peut être mis en avant pour qualifier l'émergence. En créant un parallèle entre ce faisceau d'indices et l'état actuel d'évolution du développement durable, nous situerons mieux cette notion dans le champ de l'émergence. Inspiré par le travail de Pierre Alain Four et suite à un travail d'analyse de la notion de culture émergente, nous avons dégagé les principaux éléments appelant l'émergence – tant au niveau d'une discipline artistique qu'au niveau d'un système plus global d'organisation sociétale. Dans l'analyse de l'émergence culturelle, ces critères ne sont pas exhaustifs ni cumulatifs mais il faut garder à l'esprit qu'un seul de ces critères ne suffit pas à créer l'émergence. Revenons sur les différents indices du faisceau de l'émergence qui sont :

- Une nouvelle reconnaissance symbolique, un renouveau esthétique
- La reconnaissance institutionnelle

- Une relation nouvelle avec le public
- Un déplacement des frontières existantes
- Une ré-interrogation de l'environnement social

En premier lieu, nous devons être face à une reconnaissance symbolique, en d'autres termes, un renouveau de l'état de fait des choses. Sans renouveau il n'y a pas d'émergence culturelle possible. Pour le développement durable, ce renouveau est intrinsèque ; compris dans la notion même de développement qui appelle la notion de transformation, de progrès. Mais c'est sans doute la notion de soutenabilité ou de durabilité qui donne réellement au développement durable son sens du renouveau. En effet, le développement durable se distingue des systèmes de développement pensés avant lui. La durabilité instaure une relation temporelle au sein du développement ; notion qui n'avait jamais été inscrite auparavant dans l'idéologie du développement. Nous pouvons également parler de renouveau par rapport à l'objet même du développement durable. En effet, il s'agit de la première théorie du développement qui prend en compte trois dimensions en tentant de les faire fonctionner dans un tout cohérent – avec plus ou moins de succès. Le développement durable, encensé ou critiqué, pose de nouvelles questions quant au mode de fonctionnement de notre société et en cela il porte l'essence même du renouveau.

La reconnaissance institutionnelle est également un critère important de l'émergence culturelle. Sans cette reconnaissance, un objet peut facilement tomber dans l'oubli ou ne pas avoir les moyens de rencontrer son « public ». Cependant, la question est plus complexe. La reconnaissance de la part des institutions est importante car cela va permettre à un objet d'investir des scènes qui lui seraient restées inaccessibles sans ce soutien du pouvoir public. Nous faisons ici référence au domaine scientifique, à la scène publique au travers des médias, mais également aux rouages de la politique. C'est cette reconnaissance institutionnelle qui va garantir la capacité de diffusion de l'objet au sein de la société. Pour illustrer cette idée, nous pouvons prendre la notion de développement durable qui elle est soutenue par les pouvoirs publics et qui a aujourd'hui infusé dans un grand nombre de domaines de la société. Alors que parallèlement la notion de décroissance, qui elle n'est pas soutenue par les institutions publiques, n'arrive à être entendue que par de petits groupes de convaincus. Cette reconnaissance pose la question de savoir si l'émergence existe avant cette reconnaissance officielle, et aussi de savoir si cette reconnaissance met fin à l'émergence. Selon Jean Michel

Lucas, les décideurs publics jugent l'émergence selon des critères préexistants et donc par définition peu innovants – tout le contraire de l'émergence. L'émergence se désigne elle-même comme acceptant les logiques traditionnelles de sélection des objets par le décideur. Ainsi, au prix de l'émergence, les objets limitent leur capacité à déplacer des lignes en adoptant des référentiels qu'ils n'ont pas choisis mais qui s'imposent à eux. C'est sans doute le cas pour le développement durable mais l'analyse de cette situation devra se faire dans quelques années, avec suffisamment de recul.

Le troisième critère de l'émergence auquel nous nous référons est l'établissement d'une relation nouvelle avec les individus. En établissant un parallèle avec le monde de l'art, nous nous rendons compte que les cultures émergentes comme par exemple la culture hip hop dans les années 90 ou les Arts de la Rue dans les années 80, ont mis en avant une nouvelle relation avec le public : des points de contacts entre ces cultures et les publics différents. La culture hip hop est née dans la rue et a été le fait d'amateurs voulant se créer un nouveau langage allant contre un sentiment d'incompréhension et d'injustice de la part de la société. Les arts de la rue se sont appuyés sur une volonté d'aller à la rencontre des publics afin de porter haut les couleurs de la culture pour tous et partout. Le développement durable, lui aussi, crée une relation nouvelle avec les personnes qu'il touche, non pas comme une discipline artistique touche un public mais il impacte sur les modes de vie des personnes. Par exemple, il va mettre en œuvre des positionnements de participation actifs. C'est là le cœur du message du développement durable : créer une citoyenneté active et impliquée dans la vie de son environnement. Les individus vont entrer dans des démarches d'implications qui peuvent se lire à différents niveaux : une demande d'implication dans la gouvernance locale d'un territoire, un investissement dans une association, un relais citoyen actif.

Le dépassement des frontières établies n'est pas un critère simple. Si la reconnaissance par les institutions est primordiale, une culture émergente naît souvent en dehors de tout encadrement institutionnel. Là encore nous pouvons prendre comme exemple l'émergence de la culture hip hop qui n'est pas le fruit d'une évolution organisée et souhaitée par les pouvoirs publics mais qui est bien le fruit de l'appropriation artistique et social d'une jeunesse noire défavorisée, urbaine et en dehors de tous les circuits habituels de la production. Ainsi l'émergence suppose une rupture ou un dépassement des frontières établies, ceci pour affirmer une légitimité propre et forte d'entrée de jeu. Le développement durable, lui aussi,

est né en dehors des circuits habituels de confection de politiques publiques. Certes le droit international – comme nous l’avons vu – a popularisé la notion, mais le développement durable est avant tout une prise de conscience d’une poignée de personnes de l’importance de l’impact négatif de l’activité humaine sur la planète. Les individus se sont mis à travailler à l’établissement d’un développement durable bien avant les Etats.

Enfin, le dernier critère de l’émergence d’une culture du développement durable est la nécessaire ré-interrogation de l’environnement social qui doit être présente dans toute culture émergente comme ça a été le cas pour la culture des droits civiques initiée dans les années 60 aux Etats-Unis. Comme nous l’avons déjà explicité, le développement durable interroge son environnement en s’annonçant comme une solution alternative au système sclérosé en place.

Bien sûr, il faut rester nuancé sur cette analyse qui érige le développement durable en tant que culture émergente. Oui, le développement durable habite aujourd’hui plus que jamais nos quotidiens et répond donc aux éléments constitutifs d’une culture émergente. Seulement, il faut garder à l’esprit que ce concept est aussi largement instrumentalisé par les pouvoirs publics pour se parer du voile de l’irréprochabilité. Il est même utilisé par les individus pour valoriser leur statut social car il est devenu important d’afficher un certain attachement aux enjeux liés au développement durable dans les classes sociales supérieures. De plus, la culture du développement durable est loin de devenir le modèle de développement universel car cela sous-entendrait une remise en cause d’acquis historiques et culturels. Cette acceptation s’inscrit bien évidemment dans le temps et un bilan de l’état de la culture du développement durable sera à envisager dans un avenir proche afin de nous donner une idée de son intégration ou non-intégration.

L'émergence d'un lien entre les notions de développement durable et de culture est donc très progressive et aucunement acquise. A l'image de toute construction culturelle, le développement durable est le fruit, encore en gestation, d'une lente évolution des mentalités, des idées et des processus. Les liens entre les deux notions sont donc doubles. Ils consistent, tout à la fois, à considérer le développement durable comme construction culturelle et donc soumis à ses impératifs et à sa philosophie, mais aussi à considérer la culture comme un facteur de développement qui, de part sa nature, est en capacité de l'influer en faveur d'une durabilité réelle. Reconnaisant ces deux vertus du lien entre la culture et le développement durable, mettons ce concept à l'épreuve de la réalité. Quels impacts cette double proposition a-t-elle sur le secteur de la culture ? Quelles transformations, ce rapport entre la culture et le développement durable, met-il en action ?

3 Le secteur culturel du spectacle vivant face au développement durable : enjeux d'une appropriation

Maintenant que nous avons une vision plus globale du lien entre culture et développement durable, il est intéressant d'observer les impacts concrets de ce lien sur les premiers concernés : les acteurs du secteur culturel. Ce rapport entre culture et développement durable modifie-t-il les actions des acteurs de la culture ? Le développement durable – au-delà d'un simple effet de mode – pourrait constituer un véritable nouveau souffle dans la conduite de projets culturels, pouvant être considéré à la fois comme levier de créativité ou d'innovation. Néanmoins, la notion d'instrumentalisation du développement durable est également présente. Etant devenu une priorité quasi acquise pour toutes les collectivités territoriales, le développement durable se dote de valeurs nouvelles pour les acteurs culturels. Précisons que nous nous intéresserons davantage aux acteurs du spectacle vivant qui sont sans doute les derniers à s'être penchés sur le rapport entre la culture et le développement durable. Une forte prise en compte du développement durable a été mise en place très tôt par le secteur des arts contemporains et des arts plastiques. Les maisons d'éditions ont, elles aussi, pris le pli en s'inscrivant de plus en plus dans des démarches écologiques. Le secteur muséologique a quant à lui déployé un grand nombre de stratégies de développement durable notamment par le biais du numérique. Progressivement, l'objet du développement durable touche le spectacle vivant. Au travers de ce domaine nous observerons les différentes logiques d'appropriation de la notion de développement durable.

Le rapport entre la culture et le développement durable reste un objet relativement méconnu pour les acteurs de la culture, mais il est intéressant de constater les tentatives d'appropriation de ce rapport. En effet, une série d'actions concrètes se met en place à l'initiative des acteurs du secteur culturel ; actions qui fixent le lien entre la culture et le développement durable dans un temps présent et concret. Dans ces cas là, l'appropriation du développement durable est une réalité, mais est-elle pour autant une priorité ? Les missions confiées aux acteurs de la culture n'intègrent pas la notion de développement durable ; en tout cas pas de manière explicite. Un engagement dans cette voie garde un caractère

secondaire. Alors, quelles sont les logiques d'appropriation de la notion de développement durable pour les acteurs culturels ? C'est ce que nous tenterons de définir.

3.1 « Culture et développement durable » : un objet mystérieux

Aujourd'hui, nombreux sont les directeurs d'équipement, responsables de collectivités et porteurs de projets démunis face à la thématique du développement durable appliqué à leur filière alors même que de nombreuses initiatives en la matière voient le jour. Au travers de notre enquête, nous avons pu constater que cette situation était liée principalement à une méconnaissance de la thématique du développement durable et du rapport entre la culture et le développement durable.

« C'est un mystère. Je l'entends depuis quelque temps cette expression. Alors on n'a pas l'habitude d'entendre le développement durable dans d'autres domaines que la nature, la nourriture, l'agriculture, dans le domaine de l'énergie, [...], effectivement par rapport à la culture, ça ne fait pas écho tout de suite »⁷⁰.

Un premier point de méconnaissance réside dans l'appropriation même de la notion de développement durable par les acteurs culturels. Il ne s'agit pas d'une absence de connaissance de la notion de développement durable car la plupart des acteurs culturels que nous avons rencontrés connaissent cette notion. Néanmoins, nous sommes face à un brouillage de cette notion. En effet, la focale reste la protection de l'environnement et l'écologie, ainsi les aspects sociaux et économiques sont oubliés. Dans le cadre d'un questionnaire réalisé auprès de structures culturelles du spectacle vivant en Alsace, à la question « quelle est votre définition du développement durable », les réponses allaient dans ce sens :

« Les actions menées en lien avec l'écologie, chez soi ou en entreprise »⁷¹.

⁷⁰ Entretien avec Joëlle Smadja, Pôle Sud

⁷¹ Questionnaire ; Relais culturel la Mac de Bischwiller, répondant : Cathy Kapfer, administratrice

« La préservation de notre planète au profit des générations futures doit passer par des choix politiques, financiers, structurels où la priorité est écologique, c'est à dire non polluante »⁷².

Cette approche du développement durable en termes environnemental se retrouve dans les entretiens que nous avons menés.

Si nous nous intéressons au lien entre la culture et le développement durable, il est évident que la culture est un très bon moyen de sensibiliser au développement durable.

« La culture peut permettre de sensibiliser au développement durable »⁷³.

« La culture est un vecteur des messages portés par le développement durable. Le choix des spectacles en ce qui nous concerne peut être orienté vers ce sujet. C'est aussi une activité commerciale, une industrie et à ce titre porte sa propre responsabilité écologique »⁷⁴.

Après d'acteurs sensibilisés à la question du développement durable, les réponses prennent en compte différents champs :

« La culture est un des pans du développement durable, elle contribue à l'évolution des consciences et au bien être »⁷⁵.

« Au travers du positionnement culturel et artistique du Maillon, il s'agit, aussi, de refuser une mondialisation culturelle qui uniformise la créativité et qui valorise un seul modèle culturel sur la planète. Le parallèle entre la protection de la biodiversité et le maintien d'une diversité culturelle apparaît alors naturellement. Cette diversité doit logiquement être durable pour être transmise aux générations futures. Elle doit, pour cela, s'enrichir par une dynamique d'échanges interculturels et de créations, qui permettent à chaque être humain de construire sa propre existence et son propre

⁷² Questionnaire : Le point d'eau, Ostwald, répondant : Rita Szubert, directrice par intérim

⁷³ Questionnaire ; Relais culturel la Mac de Bischwiller, répondant : Cathy Kapfer, administratrice

⁷⁴ Questionnaire : Le point d'eau, Ostwald, répondant : Rita Szubert, directrice par intérim

⁷⁵ Questionnaire : Service culturel de la ville de Kingersheim, répondant : Dominique Colin, directeur service culture et événement

rapport aux autres. Il ne s'agit donc pas seulement d'une légère intégration de l'aspect écologique dans le cadre des activités du Maillon mais aussi de considérer globalement le Maillon comme partie intégrante d'un projet de société garantissant, à plus ou moins long terme, un avenir écologiquement et économiquement viable d'une part, et socialement équitable d'autre part. Dans ce sens, on pourrait presque parler d'"écologie culturelle" (terme employé par Bernard Fleury lors d'une réunion avec la Ville de Strasbourg en 2012) »⁷⁶.

Nous voyons également que la notion d'étiquetage est très présente dans la perception du développement durable par les acteurs culturels. Le développement durable est, soit porté en tant que valeur bénéfique à la société tout entière, soit analysé comme un effet de mode donc un effet passager sans grand intérêt symbolique. Dans ce dernier cas, il est important de s'en distancer pour ne pas être assimilé à cette pratique jugée trop peu critique de la société.

« Je ne sais pas. Moi c'est juste des termes à la mode. Je suis dans une action qui ne tient pas compte de ça. Ça m'intéresse peu dans l'intellectualisation de la chose »⁷⁷.

Finalement, Philippe Schlienger – directeur du Créa à Kingersheim – nous a transmis une définition de ces deux notions en fonction des valeurs portées par son établissement. En effet, le Créa est une des rares structures du spectacle vivant en Alsace à inscrire son action dans une démarche de développement durable.

« Le développement durable, il y a plein de définitions. Le développement durable, on va dire la définition la plus basique c'est celle de répondre à des besoins aujourd'hui sans compromettre les besoins des générations futures. Ça c'est un peu la définition de base. Et en même temps dans le champ de la culture, c'est faire en sorte que cette dimension là soit complètement inscrite dans des enjeux d'éducation, de culture donc de sensibilité de la bonne compréhension des enjeux, des enjeux au niveau aussi du respect de l'environnement du réchauffement climatique, respect de la biodiversité tout ça u travers d'action qui sont menées dans des logiques d'investissement parce que l'idée est aussi d'avoir toute une démarche économique autour du

⁷⁶ Questionnaire : Le Maillon, répondant : Thierry Baechtél, directeur administratif

⁷⁷ Entretien avec Pierre Poudoulec, Fédération Hiéro Strasbourg

développement durable pour construire produire différemment, [...], c'est la gestion de notre biotype. Et donc le développement durable c'est l'ensemble des politiques qui visent à donner un cadre de vie respectueux de la nature mais aussi respectueux des individus qui vivent dans un espace donné. Et faire en sorte qu'on redécouvre une vie en commun dans une logique de bien être »⁷⁸.

3.2 La multiplication d'initiatives de démarches de développement durable

Malgré la difficulté à saisir la notion du rapport entre la culture et le développement durable, les démarches, en matière de développement durable dans le secteur culturel, se multiplient de plus en plus depuis ces dernières années ; entre appropriation d'outils adaptés, sensibilisation ou encore responsabilité managériale et engagement du public.

3.2.1 La mise en œuvre des outils du développement durable : Agenda 21 et Agenda 21 de la Culture

Il nous paraît intéressant d'observer, en premier lieu, la prise en main de l'Agenda 21 de la culture car cet outil se veut être le symbole concret de la prise en compte du développement durable dans la culture. Afin de comprendre la place de l'Agenda 21 de la culture et les enjeux qu'il soulève, nous effectuerons une analyse comparée entre l'application de l'Agenda 21 de la culture et l'Agenda 21, ceci afin de dégager les avantages et les inconvénients de la démarche de l'Agenda 21 à ouverture culturelle.

L'Agenda 21 de la culture offre une opportunité à chaque ville de créer une vision à long terme de la culture comme pilier de son développement. Il propose aux villes concernées :

⁷⁸ Entretien avec Philippe Schlienger, directeur du Créa

- De définir une stratégie culturelle locale ; processus de débat et de préparation d'un document sur les engagements culturels réalisés par tous les acteurs d'un territoire engagés dans une démarche de développement durable.

- D'élaborer une charte locale des droits et responsabilités culturelles qui définit les droits et les responsabilités culturelles des habitants d'un territoire.

- De mettre en place un conseil de la culture ouvert aux acteurs culturels, aux associations à vocation culturelle et aux élus locaux.

- D'engager une procédure d'évaluation de l'impact culturel des projets de développement local.

La ville d'Angers est entrée dans ce dispositif activant autour d'elle tout le réseau de ses partenaires. Ainsi, différents acteurs culturels de la collectivité se sont eux aussi lancés dans l'appropriation de l'Agenda 21 de la culture.

« Il s'agissait de trouver ce que pourrait être la culture dans les siècles à venir, dans les années à venir, avec une dose d'utopie, d'idéal, et qui permettrait d'entrevoir la culture sous tous ses aspects, aussi bien la façon dont elle crée du lien social, son rapport à l'économie, son rapport aux questions environnementales et en dernier mais non le moindre son mode de gouvernance »⁷⁹.

Dans la dynamique de la finalisation en juin 2011 de l'Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers, Le Chabada – scène de musiques actuelles - s'est lancé dans l'élaboration de sa propre démarche d'Agenda 21 de la culture autour d'une question : « Le Chabada : quel projet pour demain ? ». Pour la mise en place de sa démarche, en 2011, le Chabada a choisi d'organiser un Forum Ouvert s'adressant à l'équipe permanente et aux adhérents de l'association. L'intention première a été de travailler à la façon dont le projet du Chabada pouvait évoluer et être partagé collectivement en cohérence avec l'Agenda 21 de la culture du territoire d'Angers. Quinze actions ont été adoptées, se répartissant en quatre grands axes de travail : l'éco-responsabilité, la gouvernance et la démocratie participative, l'accompagnement des publics et l'accompagnement des artistes. Nous voyons clairement la spécificité des thèmes propres au secteur de la culture et de l'activité du lieu.

⁷⁹ François Delauday, co-directeur du Chabada, extrait du site internet du Chabada

« Publics, artistes, équipes, médias, partenaires, mécènes, fournisseurs, collectivités, acteurs culturels ... Nous tous qui participons et faisons les Trans le savons : depuis l'origine, notre démarche Agenda 21 vise non pas à "verdir le festival", mais à en changer les modes de production afin de les rendre plus responsables, donc durables »⁸⁰.*

Nous voyons ici la mise en place d'une démarche Agenda 21 au niveau de l'Association Trans Musicales. En 2005, les démarches Agenda 21 étaient encore peu nombreuses et émanaient pour l'essentiel de collectivités locales. Au démarrage de sa réflexion, l'Association Trans Musicales a donc pris appui et exemple sur les démarches des collectivités voisines, notamment l'Agenda 21 du Pays de Lorient, pour construire son propre programme d'actions. L'Agenda 21 des Trans répond aux cinq finalités du développement durable et témoigne d'une attention globale aux trois piliers du développement durable. L'objectif affiché de l'ATM est d'aller vers un management responsable des événements en décrochant la norme ISO 20121 fondée sur l'amélioration continue des conditions de vie au travail de toutes les personnes mobilisées dans le cadre des Trans.

Avec le Chabada et l'association Trans Musicales nous nous trouvons dans l'utilisation, pour la première de l'Agenda 21 de la culture et pour la seconde dans la mise en place d'un Agenda 21. Chacune de ces deux structures culturelles a pris en compte son environnement d'intégration pour mettre en place un outil adapté à ce qui se déroulait déjà sur leur territoire, alors même que les valeurs éthiques ne diffèrent pas fondamentalement. L'Agenda 21 de ATM s'inscrit dans une vision globale de son territoire alors que l'Agenda à ouverture culturelle du Chabada met plus en avant le secteur de la culture et sa place dans le développement durable. Nous noterons également la place primordiale de la notion de gouvernance et de participation dans le projet porté par le Chabada ; aspect qui est moins évident dans le portage par l'Agenda 21.

La ville de Haguenau a mis en place un Agenda 21, intégrant la culture à un niveau faible. Ainsi, pour beaucoup d'acteurs, notamment les personnes extérieures au secteur de la

⁸⁰ <http://www.lestrans.com/agenda-21/agenda-21/>

culture, l'Agenda 21 de la culture est un ovni. En effet, l'Agenda 21 est une démarche globale, intégrant de ce fait la culture dans ses objectifs et actions. L'Agenda 21 est compris comme porteur de notions transversales et systémiques. Ainsi, l'élaboration d'Agenda 21 de la culture remettrait en question cet aspect.

« Déjà c'est compliqué de faire fonctionner cet agenda 21. L'idée c'est d'avoir cette approche globale et donc de travailler sur les cinq finalités⁸¹. Et dans ce cadre là la culture s'intègre dans l'épanouissement de la personne »⁸².

Nous nous situons ici dans deux approches distinctes du rôle de la culture dans le développement durable. Avec l'Agenda 21 nous abordons la culture comme une contribution au développement durable, alors qu'avec l'Agenda 21 de la culture nous envisageons la culture comme la condition du développement durable. Il faut également garder à l'esprit que l'Agenda 21 de la culture est plus construit comme une boîte à outils au service des acteurs du secteur culturel souhaitant mettre en œuvre des démarches de développement durable adaptées aux spécificités de leur activité. En ce sens, la concurrence⁸¹ ou plutôt la non adéquation des deux types d'agendas s'efface rapidement. Nous comprenons que nous sommes face à deux positionnements différents : la culture comme levier central de développement ou le développement durable comme argument à mettre en place par tous les moyens.

Un second aspect révèle des nuances entre les deux dispositifs « agenda 21 ». Il s'agit de la place de la gouvernance dans chacun des deux modèles. Il va de soi que les deux types d'agendas 21 placent au cœur de leurs démarches l'implication des habitants, des citoyens. En prenant les exemples de la ville de Haguenau et du Vaisseau qui mettent en place un Agenda 21, nous notons que la consultation citoyenne occupe une grande importance. Pour la ville, il s'agit de créer une dynamique et un lien direct entre ses habitants. Véronique Le

⁸¹ Cinq finalités du développement durable sont mises en avant dans les traités internationaux sont:

1. la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

⁸² Entretien avec Véronique Le Tan, Ville de Haguenau

Tan admet tout de même que cet enjeu est aussi un des plus grands obstacles à la mise en œuvre de l'Agenda 21 car il est difficile à inscrire dans la durée. Pour le Vaisseau, l'enjeu n'est pas une consultation publique mais plus une concertation au sein de son personnel. Ainsi, la place des individus est importante. L'ambition d'un tel programme nécessite donc la mobilisation de tous. Le point qui diffère de l'Agenda 21 à ouverture culturelle réside dans l'implication du plus haut responsable de la structure : élu ou directeur.

« Enquêteur : Cette décision de mettre en place un Agenda 21 était une décision politique ?

Véronique Le Tan : Politique oui. [...]Et l'équipe municipale actuelle quand elle a fait sa campagne a vraiment axé sur le développement durable. Et donc quand ils ont été élus le premier adjoint a eu la responsabilité de mettre en œuvre le développement durable sur le territoire. Et donc on a réfléchi ensemble. Et l'Agenda 21 c'est vite révélé comme l'outil par excellence pour mettre en œuvre le DD sur un territoire. Sachant qu'au départ c'était oui on veut bien sans aller forcément vers la labellisation. Et puis très très vite il a fallu absolument avoir la labellisation »⁸³.

« Le château du Haut Koenigsbourg donc s'est lancé aussi dans la démarche depuis deux ans maintenant. Mais c'est aussi lié à un changement de direction puisque notre ancien directeur est aussi le nouveau directeur du Haut Koenigsbourg. Donc lui il a ramené ce concept »⁸⁴.

L'agenda 21 à ouverture culturelle a quant à lui une vision légèrement différente de la gouvernance. Dans une logique quelque peu utopique, l'idéal serait que pour tout projet, toutes les catégories d'usagers de la culture soient consultées et puissent participer à son élaboration, en décidant des grandes orientations et en ayant une maîtrise de l'évaluation. Dans ce cas la démocratie participative est le mot d'ordre. C'est ce que le Chabada a mis en œuvre en organisant des Forums Ouverts et des réunions avec l'ensemble de ses parties prenantes, pour l'établissement de son Agenda 21 de la culture.

⁸³ Entretien avec Véronique Le Tan, Ville de Haguenau

⁸⁴ Entretien avec Bruno Baechler, chargé du développement durable au Vaisseau

Cependant, ne nous trompons pas. Cette vision de la démocratie participative est un modèle et non une réalité. Les institutions qui veulent la mettre en œuvre essaient de tendre vers ce point car il est difficile de l'appliquer à tous les projets, avec tous les acteurs. Concrètement les deux types d'Agendas se retrouvent donc. Il est important de sensibiliser les populations, il est important de les mobiliser, mais les difficultés sont bien présentes et parfois on ne peut pas les surmonter : l'enjeu n'intéresse souvent qu'un petit groupe de personnes déjà sensibilisé à toutes ces questions. De plus, tout comme pour l'Agenda 21, l'Agenda 21 de la culture suppose une volonté forte des instances dirigeantes de la structure car « *sans capitaine à bord, le navire n'a plus de cap, de direction vers où aller* »⁸⁵. Au-delà de la conviction d'un directeur ou d'un chef de service, l'effet d'entraînement des institutions de tutelles est un catalyseur primordial. Bruno Baechler rappelle « *qu'après l'idée c'est d'être en phase avec des politiques de la collectivité* »⁸⁶. La gouvernance démocratique ou démocratie participative s'expérimente depuis plus de 50 ans sous la forme de collecte d'idées. Elle inclut la participation et la co-construction en établissant un cadre d'élaboration de décisions et d'actions. Quelques concepts clés gouvernent ce principe comme la vision partagée formulée collectivement, la capacité c'est-à-dire l'idée de rendre réalisable et utile l'engagement de chacun, la responsabilité, la facilitation (réunions menées par une personne neutre qui facilite la mise en place du travail, impliquant de fait une part d'abandon de pouvoir décisionnel de la part des instances dirigeantes), mais également la transparence dans l'accessibilité aux informations et la transversalité dans la communication et dans l'action. Ainsi, après observation, les deux outils appliqués, dans un monde idéal, diffèrent en quelques points mais dans la réalité ils se croisent pourtant aisément. Peut-être est-ce parce qu'ils partagent le point commun de vouloir apporter du changement dans les habitudes de nos modes de fonctionnement : une nouvelle philosophie basée sur l'amélioration de notre vivre ensemble, de nouveaux modes d'actions remettant en cause nos habitudes confortables. Le changement n'est jamais facile : il faut d'abord l'accepter, puis l'appliquer et enfin l'évaluer.

3.2.2 Création artistique et développement durable ; les artistes s'engagent

Aujourd'hui, les moyens sont multiples pour s'engager dans le développement durable et développer un projet artistique et culturel autour de la notion de durabilité :

⁸⁵ Citation de Joëlle Smadja

⁸⁶ Entretien avec Bruno Baechler, chargé du développement durable au Vaisseau

défendre une création engagée sur le thème du réchauffement climatique, adopter un management responsable ou encore réaliser son bilan carbone. Aujourd'hui, les artistes s'engagent.

En France, un groupe d'envergure nationale s'est distingué en adoptant une démarche écologique globale : Trio. L'expérience de ce groupe est encore assez rare et mérite d'être citée – au-delà de l'aspect marketing. Dans un premier temps, la stratégie s'est orientée vers la communication responsable en utilisant du papier FSC⁸⁷ et du coton organique pour les T-shirt de promotion vendus au public. Le groupe a également entrepris la réalisation d'un bilan carbone de sa tournée 2008 pour identifier les postes les plus coûteux en émission de carbone. Le constat est simple, le poste le plus coûteux en carbone est le déplacement du public. Une stratégie de mise en avant du covoiturage a été instaurée même si nous savons que c'est sans doute le poste le plus difficile à impacter efficacement. Au-delà de cet aspect, ce sont divers petits détails qui ont pu amener à une stratégie globale éco-responsable pour ce groupe. Par exemple, l'éclairage basse consommation, des catering⁸⁸ respectant saisons et producteurs locaux, le tri sélectif dans le tour-bus du groupe, la rationalisation des circuits de tournée. En comparaison aux festivals français qui à l'heure du développement durable engagent d'importantes stratégies de développement durable, le groupe Trio est encore en retard, mais cette initiative a le mérite d'engager pour la première fois un grand groupe de la scène française.

Par rapport à la sensibilisation et l'éducation au développement durable, de nombreuses compagnies dans le champ du spectacle vivant se sont elles aussi engagées au travers de créations artistiques. En phase avec la définition même du rôle de l'artiste dans la société, de nombreux artistes présentent des créations sensibilisant aux thématiques du développement durable. Ils assurent ainsi un rôle d'agitateur d'idées au sein de la société mais également de transmission de valeurs. Le développement durable comme source d'inspiration est exploité depuis plusieurs dizaines d'années par les artistes. Dans un premier

⁸⁷ Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale fondée en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations (associations de défense de l'environnement, représentants de la filière bois et des consommateurs...) provenant de 25 pays. Le FSC a développé des principes et critères qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière.

⁸⁸ Le catering est un terme de jargon professionnel qui désigne l'approvisionnement en repas d'un grand groupe de personnes. Dans le secteur culturel, le catering désigne l'approvisionnement en repas des artistes, des organisateurs de l'événement et des bénévoles.

temps, ce sont les artistes issus de l'art contemporain et l'art plastique qui se sont appropriés ce domaine, travaillant sur la récupération et la revalorisation d'objets. Aujourd'hui, les thèmes du développement durable arrivent sur les planches des théâtres et dans nos rues par le biais de compagnies et d'artistes du spectacle vivant. Révolution verte ou effet d'opportunité, ce concept séduit le public de plus en plus sensible à ces questions. L'inscription d'un artiste ou d'une compagnie dans des réflexions autour du développement durable est sans nul doute liée à l'implication personnelle des membres du groupe et leur sensibilité à ce thème. Nous noterons tout de même que – comme pour les structures culturelles qui décident de mettre en place des démarches de développement durable – le rôle des tutelles est à prendre en compte. Les tutelles institutionnelles soutiennent ce type de créations sur la base de l'originalité de la prise en compte du développement durable considéré comme culture émergente, mais aussi car ce type de créations répondent parfaitement aux envies de valorisation de l'image d'une collectivité auprès de ses habitants.

3.2.3 L'éco-responsabilité : un concept qui séduit

Comme nous l'avons vu, les démarches de développement durable pour les structures culturelles s'arrêtent souvent à la dimension environnementale du projet. On parle alors d'éco-responsabilité. Ce concept trouve écho auprès de nombreux festivals – souvent des festivals de musiques actuelles -, et se met en place progressivement au sein de structures culturelles éprouvant une saisonnalité. Une des premières manifestations d'envergure en Alsace à avoir mis en place ce genre de démarche a été l'association Zone 51 pour son festival Léz'art scéniques en 2006. Depuis, ce principe a fait son chemin. Zone 51 est à présent structure d'accueil de la Plateforme Eco-manifestation Alsace qui accompagne des organisateurs de projets dans la mise en œuvre de leurs manifestations éco-responsables. Selon Geoffroy Weibel, coordinateur de la Plateforme éco-manifestation Alsace, les démarches éco-responsables sont « *un sincère engagement de l'organisation* », « *la notion d'avoir des partenariats* », « *ça va aller des gobelets réutilisables à des actions de sensibilisation par exemple au tri des déchets* », « *et ça implique qu'ils ont analysé un minimum ce qui se passait les éditions précédentes* »⁸⁹. Les démarches d'éco-responsabilité comportent donc différentes composantes, principalement pensées dans le domaine de

⁸⁹ Entretien avec Geoffroy Weibel, Plateforme Eco-manifestation Alsace

l'organisation de manifestation d'envergure ponctuelle. Face à la présence d'un public nombreux, la production des déchets et la consommation d'énergies ont tendance à croître de manière excessive. La réduction de l'impact sur l'environnement implique d'accepter de réduire la consommation énergétique dans tous les domaines de l'organisation de l'événement : éclairage, transports, utilisation d'appareils électriques, chauffage, sanitaire, restauration. Il est important de proposer des modes de transports collectifs pour la venue des festivaliers, d'encourager les déplacements non motorisés, de multiplier et mettre en évidence les points de récupération des déchets, de valoriser les déchets, de sensibiliser et faire participer le public au tri sélectif. La production d'une manifestation nécessite et amène à des consommations de produits multiples : matériels, alimentation, boissons, produits dérivés... Les festivaliers sont eux aussi amenés à consommer sur le lieu de l'événement. L'engagement dans une démarche éco-responsable invite à rationaliser ces achats directement au niveau de l'organisation de l'événement en favorisant par exemple l'achat de produits issus du commerce équitable ou des circuits courts de consommation, en exigeant des codes de conduite et de production de la part de leurs fournisseurs ou encore en réalisant des documents de communication en y appliquant des critères écologiques. Les démarches éco-responsables, au-delà de leur aspect vert, mettent également en avant les démarches durables et solidaires visibles au travers d'actions de médiations comme la mise en place de lieux d'information, de sensibilisation du public aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des spectacles au plus grand nombre.

La mise en place de ces démarches participe à l'émergence d'une culture du développement durable. En effet, les événements mettant en place ce type d'action ont un impact fort en termes de visibilité auprès de publics larges. Cependant, la simple déclaration de fait ne suffit pas. Une démarche éco-responsable utile et efficace résulte d'un engagement des acteurs dirigeants de l'événement. La simple mise en place de gobelets réutilisables ne suffit pas à impacter sur le public. Le risque d'instrumentalisation est une fois encore présent. L'impact marketing auprès de son public est important. En effet, aujourd'hui, le fait de « faire du développement durable » peut attirer plus de personnes. C'est presque devenu un label aux yeux du public car il vient en premier lieu pour l'aspect artistique de la manifestation et soutient en même temps et sans effort une démarche socialement valorisante.

Un dernier point à relever est la mise en œuvre de démarches éco-responsables au sein de structures culturelles éprouvant une saisonnalité au sein d'un bâti – que nous appellerons structures permanentes. Oui, ces démarches existent comme nous le montre l'exemple du Créa à Kingersheim, mais elles sont peu visibles ou valorisées. Le Créa s'investit au niveau de la nourriture qu'il sert aux publics qu'il accueille afin de favoriser les produits bio et les circuits courts. Il mène un grand travail d'éducation à l'environnement auprès des enfants, notamment au travers de la mise en place d'un jardin pédagogique ou encore du travail avec les associations locales pour l'organisation d'ateliers autour de problématiques environnementales. La structure a également mis en place le tri sélectif. Elle adapte aussi le renouvellement de son parc technique aux normes environnementales de basse consommation et met à disposition de ses salariés des vélos pour les déplacements intra-urbains. Le Créa a investi dans des gobelets réutilisables pour le fonctionnement de son bar et pour ses buffets. Enfin, cette structure est largement investie dans des « logiques de tournées » pour faire venir des compagnies dans plusieurs lieux de proximité afin de réduire l'empreinte carbone mais également les coûts économiques. L'engagement touche aussi la communication ; non pas dans le sens de communiquer sur les démarches éco-responsables mais en utilisant des produits recyclés ou labélisés, en choisissant des imprimeurs utilisant des procédés respectueux de la nature. Ce dernier point s'applique également au choix des fournisseurs pour leurs matériels de bureau. Ces démarches ne sont que peu présentes dans les structures permanentes. Là encore la volonté de la direction est un atout majeur, tout comme le contexte territorial. Philippe Schlienger, directeur du Créa, *« pense que c'est une démarche volontariste qu'il faut avoir et nous [le Créa] l'avons parce qu'elle est aussi inscrite dans le cadre d'une politique qui est plus large. Qui est d'abord celle d'une politique au niveau de la ville »*⁹⁰.

Un des freins à la mise en place de démarches éco-responsables pour les structures permanentes est également lié à la gestion du bâti. La maîtrise des impacts devient délicate dès lors que les espaces relèvent d'une collectivité. La plupart des équipes n'ont que très peu de marge d'action sur leur bâtiment. C'est ce que nous explique l'équipe de Pôle Sud. En 2003, lors de la construction du nouveau bâtiment, très peu de consultations des acteurs prioritairement concernés – c'est-à-dire les salariés de Pôle Sud – ont été organisées. Aujourd'hui, le bâtiment, abritant trois activités différentes (le théâtre Pôle Sud, le centre

⁹⁰ Entretien avec Philippe Schlienger, directeur du Créa

socioculturel de la Meinau et la Médiathèque de la Meinau), est extrêmement énergivore et peu adapté aux activités qu'il accueille.

3.2.4 Management responsable d'une organisation : la RSE est-elle un outil applicable au secteur culturel ?

La responsabilité sociétale (RSE) est un « *concept qui intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques des entreprises dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes* » d'après la définition du Livret vert de la Commission européenne. Elle représente la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement⁹¹. La RSE est identifiée comme un moyen privilégié pour inviter les entreprises à participer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Précisons que nous parlons pour l'instant des entreprises situées dans le champ privé commercial. En Europe, seuls le Danemark et la France ont fait de la responsabilité sociétale des entreprises un objet de réglementation, sortant ainsi de la *soft law* et traduisant une réelle envie de porter haut les couleurs du développement durable. Ainsi, l'article 116 (intégré au code de commerce) de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) votée en 2001 prévoit que les entreprises cotées en bourse indiquent dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités. La RSE est également présente dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Tout un référentiel a été mis en place au niveau international afin de mesurer la RSE des entreprises. Parmi les indicateurs nous trouvons l'ISO 26 000. Cette norme, publiée le 1^{er} novembre 2010, précise l'intégration des normes de responsabilité sociétale, de gouvernance et d'éthique. Il ne s'agit pas d'une norme certifiable, mais d'un guide de lignes directrices proposé aux entreprises et organisations. Le terme de Responsabilité Sociale des Entreprises est ainsi élargi dans cette norme à celui de Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Organisations (RSO). Est également présente, la

⁹¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

norme ISO 14 001. Cette norme vise à mesurer l'impact de l'activité d'une entreprise sur l'environnement. Initiée en 1996, révisée en 2000, elle prend en compte des aspects environnementaux significatifs : les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau, la contamination des sols, la gestion des déchets, l'utilisation des matières premières et des ressources naturelles.

Décortiquons cette notion afin de déterminer ses applications dans le champ culturel. Les structures culturelles en tant qu'entreprises privées, pourraient trouver un nouvel outil de management permettant l'appropriation du développement durable, au travers de la notion de RSE. Cette notion peut être observée par rapport à quatre points :

- L'intégration de la préoccupation sociale ; il s'agit de se préoccuper des salariés en premier lieu, en inscrivant la stratégie de l'entreprise dans un développement continu des compétences, en assurant la santé physique et mentale des salariés au sein de l'entreprise, en intégrant des populations dans le projet ou en prenant en compte l'aspiration des publics.

Au sein d'une structure culturelle, il est important d'accorder une place importante à la prise en compte des ressources humaines. Ce changement de perception de l'importance du bien-être du salarié au sein de la société culturelle est récent. Le champ du travail culturel ne s'est pas construit comme, par exemple, le champ du travail industriel. Le paradigme dominant était la conviction que travailler dans le secteur de la culture était déjà un avantage en soi pour le salarié car souvent allié à une passion. De fait, l'encadrement des ressources humaines ne s'est pas développé. Depuis une dizaine d'années, avec la professionnalisation du champ culturel, la thématique du management des ressources humaines s'est fait de plus en plus prégnant et devient une des priorités du champ culturel. Cette prise en compte est en œuvre notamment au travers de l'organisation interne des structures culturelles comme nous l'explique la directrice de Pôle Sud : *« j'ai besoin de réorganiser un vrai organigramme avec des responsabilités. Avec de vrais rouages de décisions c'est-à-dire avec des personnes ressources qui ont une réelle autonomie »*⁹². La mise en place de ce

⁹² Entretien avec Joëlle Smadja, Pôle Sud

cadre passe par une ré-interrogation des valeurs portées par chaque structure, « pour redonner du sens aux fonctions accomplies par les uns et les autres »⁹³.

- La mesure de l’empreinte individuelle et collective sur l’environnement : il s’agit de la réduction des déchets à la source, du tri et du recyclage, de la diminution de la facture énergétique, de la mise en place d’un plan de déplacement pour la structure, de l’utilisation de produits biologiques ou encore de la mise en place d’une politique d’achats responsable.

Ce point rejoint les démarches d’éco-responsabilités que nous avons développées dans la partie précédente. Ce type de démarches est bien sûr saisissable par le champ de la culture à condition d’un engagement volontariste de la part des parties dirigeantes et d’un contexte local valorisant, ou en tout cas attentif à ce type d’appropriation.

- Entrer dans une réflexion sur le développement économique : il s’agit de la participation au développement économique local, de la prise en compte des politiques locales et régionales et du renforcement de la santé financière de la structure et de son financement.

Là encore comme nous l’avons démontré, la prise en compte du développement durable influe sur le climat économique d’un territoire. Un projet culturel s’insère par définition dans un territoire précis activant les domaines de l’économie locale et de la politique de proximité. Le contexte territorial est essentiel et doit être pris en compte dans un projet culturel. Dans le champ économique, le financement des structures culturelles est un point sensible. Le système de subvention de la culture est en place depuis de nombreuses années, formalisé dès les années Malraux. Aujourd’hui, dans un contexte général difficile, les subventions de la culture sont soit gelées, soit à la baisse. Il est donc nécessaire pour tout le champ culturel de trouver des nouveaux moyens de financement afin d’être moins dépendant du système des subventions. Les stratégies s’organisent autour du

⁹³ Entretien avec Philippe Schlienger, directeur du Créa

mécénat ou encore des financements européens. Ces stratégies s'invitent à la table de la culture dans le but de stabiliser son fonctionnement.

- La mise en place d'un plan d'action : il s'agit d'établir un diagnostic général de la structure et de fixer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cela passe par la création d'indicateurs adaptés, l'adoption d'un document stratégique d'orientation, la recherche de financement, un plan de communication externe et interne et le suivi des objectifs et l'évaluation de la pertinence des actes.

Nous entrons dans un champ lexical peu connu des structures culturelles. Cependant, ces dernières commencent à s'approprier ces termes. Là encore, c'est la professionnalisation du secteur culturel qui a amené ce changement. L'intégration de professionnels formés aux techniques de gestion a fortement favorisé le besoin d'évaluation des structures culturelles. Ce phénomène a été renforcé par les demandes des financeurs – collectivités territoriales et Etat - de pouvoir mesurer l'impact d'un projet culturel sur leur territoire.

La mise en parallèle de la notion de RSE et des structures culturelles met en évidence la complémentarité de ces deux systèmes. A l'heure actuelle, peu de structures culturelles utilisent ce système pour ancrer leur stratégie de développement durable ; sans doute par manque de professionnels faisant le lien entre la RSE et le domaine culturel.

3.2.5 Les AMACCA : l'entrée en jeu des « citoyens-spectateurs-producteurs » ou le retour aux circuits courts

« Amacca » : voici un nom étrange. Inspiré du système des Amap, les Amacca sont des Associations pour le maintien des alternatives en matière de culture et de création artistique. Le projet des Amacca se veut être un nouveau modèle économique qui porte en lui une redéfinition du rôle de la culture dans nos sociétés en tant que relais social. La citoyenneté active et la culture pour tous sont les maîtres mots de ce dispositif. Les AMACCA permettent aux citoyens de sortir de leur rôle de simple consommateur et de s'emparer de projets

culturels. Ils deviennent des « spect'acteurs » à travers un dispositif de développement local participatif.

« Démarchandiser la culture pour la mettre à portée de tous, lui rendre son statut de bien commun. Soutenir les lanceurs d'alerte et autres sentinelles de notre démocratie en leur offrant une tribune. Encourager l'émergence de nouvelles pratiques sociales et économiques, de nouveaux choix de vie en toute connaissance et conscience »⁹⁴.

Au-delà de son inscription dans le champ culturel, du fait même de son objet, le réseau des Amacca revendique une inscription dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Le mot d'ordre de ce réseau est l'accès à tous à la culture. Les associations membres du réseau des Amacca se positionnent concrètement sur trois axes :

- Un pôle de diffusion pour faire profiter au plus grand nombre d'un choix varié de spectacles, expositions, événements culturels.
- Un pôle de création qui agit au travers d'un soutien financier dans la production et la diffusion de spectacle.
- Enfin, les Amacca se veulent « pôle de synergie » en jouant le rôle d'appui à la dynamique locale. Ainsi la vie alternative associative locale peut s'appuyer sur ces structures pour accroître son potentiel en termes d'échanges et d'actions.

En somme, et comme le définit son fondateur Olivier Lanoë : *« AMACCA est un dispositif de développement local qui permet aux habitants de s'emparer des politiques culturelles grâce à un modèle économique innovant qui met en avant la contribution et la responsabilité de tous pour faire de la culture un bien commun démarchandisé. Il crée un espace citoyen inédit, participatif démocratique, qui respecte la diversité des territoires et de leurs habitants selon la charte éthique et la charte de fonctionnement AMACCA »*. Les Amacca se basent sur le principe du « spect'acteur » faisant du citoyen un acteur de premier plan dans sa rencontre avec la culture. Une personne devient acteur de son projet culturel. La subtilité tient dans le dispositif de micro-mécénat c'est-à-dire le financement de projet par des particuliers. Grâce à une défiscalisation sur les dons, il est devenu intéressant de mécéner des projets culturels. Les Amacca soutiennent cette dynamique en proposant à des citoyens de se regrouper pour soutenir des projets culturels alternatifs emportant leur adhésion afin

⁹⁴ Lanoë Olivier, Création d'un réseau d'AMACCA

de faire vivre la création artistique et de rendre accessible la culture au plus grand nombre. Nous retrouvons dans cette initiative les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de respect de la diversité. De plus, ce modèle économique – avec son lot d'imperfections – porte le développement humain durable en lui en proposant une démarchandisation de la culture dans le respect des professionnels du secteur. Les AMACCA espèrent pouvoir irriguer le territoire d'initiatives culturelles innovantes et bousculer le système actuel de la culture en y introduisant les valeurs de solidarité, de diversité et de citoyenneté active. Intéressante à plus d'un titre, cette initiative est l'exemple emblématique d'une appropriation du lien entre culture et développement durable.

3.3 Le caractère secondaire du développement durable ou les missions prioritaires en matière culturelle

3.3.1 Le rôle de l'Etat garant de la politique culturelle

Aujourd'hui, et ce depuis les années Malraux, la culture est un domaine réservé de l'Etat. L'engagement de l'Etat en faveur de l'art et de la culture relève d'abord d'une conception et d'une exigence de la démocratie. La culture, car elle est soutenue par l'Etat, doit correspondre à cette conception. Il s'agit de favoriser l'accès de tous aux œuvres de l'art comme aux pratiques culturelles, de nourrir le débat collectif et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique et de garantir la plus grande liberté de chaque citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles. « La culture pour chacun » vient encadrer cette vision. Il s'agit de donner à chacun les moyens de construire des parcours et identités diversifiées au sein d'une même culture de rassemblement. Quatre textes constitutifs fondent et légitiment, aujourd'hui, l'intervention des pouvoirs publics en matière culturelle et artistique. Tout d'abord, le préambule de la constitution de 1946 dispose que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture »⁹⁵. Le traité de Maastricht sur l'Union européenne fait figurer dans son article 3 : « une contribution

⁹⁵ Préambule de la Constitution de 1946

à une éducation et à une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des Etats membres »⁹⁶. Le décret relatif aux attributions du Ministre chargé de la culture donne pour missions de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité. Enfin, les lois de décentralisation de 1982 et 1983 n'ont pas réservé de compétence particulière à une collectivité publique en matière de spectacle vivant.

3.3.2 Des missions de service public pour la culture

Le mouvement de déconcentration administrative a progressé dans le secteur de la culture. Les services déconcentrés – Direction générale des affaires artistiques et culturelles – sont chargés de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat. Dans ce cadre, ils confient à des personnes de droit privé des missions de service public. Cette situation concerne les structures culturelles bénéficiant d'un soutien ou d'un label de l'Etat comme par exemple les centres dramatiques nationaux, les centres chorégraphiques nationaux, les scènes nationales, les scènes de musiques actuelles, les compagnies conventionnées, les orchestres symphoniques et certains organismes ressources (Office National de la diffusion artistique ou encore Centre national du théâtre). Cette démarche repose sur un projet d'orientation et un contrat afin que soient fixés : l'objet et la durée de la mission, les engagements mutuels qui en résultent pour l'Etat et ses partenaires, les règles professionnelles et administratives qui s'y attachent, les modalités d'évaluation. Ce mode de coopération a pris une ampleur particulière dans le domaine du spectacle vivant, jusqu'à structurer, pour une bonne part, le fonctionnement et l'économie de ce secteur, notamment en favorisant la constitution de réseaux formels et informels. L'Etat attend que les organismes et équipes, composant les réseaux nationaux, assument clairement leurs responsabilités artistiques, territoriales, sociales et professionnelles, pour la meilleure utilisation de l'argent public. Ce rôle de tutelle est reconnu de tous. Les missions confiées par l'Etat sont les suivantes :

- La responsabilité artistique : la création artistique contemporaine est une preuve de la vitalité d'un environnement. Les structures culturelles doivent, par conséquent, favoriser cette création, activer des dynamiques d'innovations et des

⁹⁶ Traité de Maastricht, article 3, 1992.

débats esthétiques pour donner de la vitalité à la production d'œuvres artistiques. Dans cette optique, il est intéressant de développer des permanences artistiques dans les lieux : les résidences d'artistes. Résidences qui s'ouvrent vers le monde en étant en dialogue permanent avec les populations d'un territoire afin de travailler sur la consolidation du tissu social.

- L'inscription dans des réseaux : afin de favoriser la vitalité sociale liée à l'action culturelle, les structures culturelles doivent rechercher le soutien de partenaires extérieurs en créant des réseaux. Ces réseaux sont source de vitalité sociale car ils créent des liens de solidarité entre plusieurs partenaires et permettent la mise en place du dialogue et de l'échange autour du pluralisme culturelle.

- La responsabilité territoriale : une structure culturelle porteuse d'un projet ne doit pas oublier qu'elle s'insère dans un territoire et donc qu'elle doit en être un acteur moteur dans sa dynamisation. Cette dynamisation doit se lire tant au niveau de l'apport de la structure dans les politiques locales ou régionales que dans l'ouverture à tous les publics.

« L'attention portée à une offre artistique équitable sur un territoire et à un service régulier offert à sa population, est l'une des missions fondamentales qui justifie le soutien de l'Etat au fonctionnement des institutions du spectacle vivant »⁹⁷.

- La responsabilité sociale : cet aspect se traduit prioritairement dans la relation entre la structure et ses publics. Il s'agit de cibler ici toutes les actions culturelles mises en œuvre au sein d'une structure culturelle pour élargir son public à l'ensemble de la population.

« Dans cette perspective, un large réseau de partenaires et de relais inscrits dans la vie professionnelle ou associative, comprenant notamment le secteur socio-éducatif, doit être recherché, voire suscité. Une politique tarifaire simple,

⁹⁷ Catherine Trautmann, *La charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, 1998

cohérente et attractive constitue également un élément important dans un processus de démocratisation des pratiques d'accès aux institutions et productions du spectacle vivant. La sensibilisation, dans le cadre de l'éducation, de nouvelles classes d'âge aux réalités de la pratique et de l'offre artistique doit être une priorité stratégique. [...] La responsabilité sociale s'exerce également à l'égard des personnes exclues pour des raisons éducatives, économiques ou physiques. Il est aujourd'hui du devoir civique de chacun des organismes culturels bénéficiant de fonds publics de prendre une part dans l'atténuation des inégalités »⁹⁸.

- La responsabilité professionnelle : ce champ est vaste. Il s'agit de créer des solidarités au sein d'une branche professionnelle mais également de donner les moyens à une équipe professionnelle d'œuvrer dans de bonnes conditions de travail.

Au niveau opérationnel, les acteurs culturels possèdent donc un véritable savoir-faire en matière de développement durable comme le travail d'accès à tous à la culture, l'insertion de public défavorisé ou encore la dynamisation du tissu social et local. Aujourd'hui, ces missions sont clairement assumées par les acteurs professionnels du monde de la culture ; cela fait partie du contrat moral qui les lie à la société. En France, par exemple, les acteurs culturels portent des missions de service public incluant un objectif de construction et de solidification du tissu social. Mais la mise en place de ces actions n'est pas guidée par le développement durable. Pour les acteurs culturels, elles entrent dans leurs missions de service public.

3.3.3 Le développement durable ou une logique d'étiquetage

Ces missions peuvent être regroupées sous des objectifs communs, comme la disparition de l'intimidation sociale que représente la culture pour une grande partie des individus, l'affirmation de la diversité des modes d'expression et la mise en avant des pratiques artistiques de chacun. Dans leur acceptation sociale et économique, ces missions

⁹⁸ Catherine Trautmann, *La charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, 1998

sont théoriquement reliées au développement durable. Les opérateurs culturels possèdent donc de réels savoir-faire en termes de développement durable. Nous parlons de compétence en termes d'accès de tous à l'offre culturelle, de l'insertion des publics habituellement éloignés de la vie culturelle, ou encore de la solidification du tissu social au travers de partenariats multiples et divers. Par le biais des missions qui leur sont attribuées, ils auraient plus de facilités à accepter les démarches de développement durable. Cependant, c'est cette situation même qui éloigne les acteurs du secteur culturel de l'appropriation des démarches de développement durable. La notion d'étiquetage intervient fortement. Adopter des démarches de développement durable est alors assimilé à un réinvestissement dans la stratégie de politiques culturelles de l'Etat et donc à l'acceptation d'une forme de domination étatique alors même que le discours des acteurs culturels est basé sur leur indépendance. La notion d'étiquetage est également engagée dans la non référence au développement durable. En effet, ces acteurs investissent déjà des champs du développement durable de part leurs missions. Dans ce cas, pourquoi ajouter à ces actions la notion de développement durable qui ne ferait que compliquer leur compréhension. La notion même de développement durable est peu claire. Les missions des acteurs culturels sont quant à elles clairement identifiées. Dans ce contexte l'affirmation de la prise en compte du développement durable est perçue par les autres acteurs du secteur comme une instrumentalisation : nouveau moyen d'attirer un public sensible à ces questions, stratégie pour percevoir des financements supplémentaires ou un soutien politique de plus. La logique d'étiquetage ne renvoie donc pas simplement à un problème de dénomination des pratiques mais influe sur la perception d'un acteur culturel par ses pairs.

3.3.4 La priorité de l'équilibre budgétaire

Un autre obstacle à l'appropriation du développement durable par les acteurs culturels est la perception du développement durable plus comme une contrainte que comme un atout. En effet, ce qui va le plus compter ne sera pas une gestion durable de son équipement mais le maintien d'un équilibre budgétaire. C'est dans la majorité des cas, le critère d'équilibre budgétaire qui détermine l'obtention de subvention et du soutien des institutions. C'est cet indicateur qui détermine la bonne santé financière de la structure et garantit une bonne gestion des deniers publics. L'équilibre budgétaire est également un point

déterminant car il est la condition nécessaire à la structuration professionnelle de l'organisme. En effet, celui-ci doit assurer à ses employés un salaire et des prestations sociales propres aux fonctions d'employeur. Dans la mise en œuvre de démarches de développement durable, cette priorité est présente. Ainsi la mise en place de logique de mobilité de compagnie, au sein du Créa, par le biais de l'organisation de tournées, vise à réduire les émissions de carbone mais principalement à répartir les frais d'accueil de la compagnie. Une structure n'a pas à supporter à elle seule tous les frais annexes. L'équilibre budgétaire d'une structure est donc un gage de légitimité auprès des différentes tutelles. C'est la logique prioritaire à côté de l'activité principale de production ou diffusion d'esthétiques multiples. Nous comprenons mieux que le développement durable n'a pas encore forcément sa place dans ce système.

3.3.5 Des enjeux de carrières

Un dernier point doit attirer notre attention. L'appropriation du développement durable est en premier lieu une démarche volontariste d'un individu ou d'un groupe d'individus. Il est donc essentiel de s'intéresser aux professionnels de la culture et à la manière dont ils perçoivent le développement durable dans leurs perspectives de carrières.

Rappelons en premier lieu qu'une profession est toujours une forme construite socialement. Elle regroupe des enjeux culturels puisque l'appartenance à une profession engage une certaine forme de représentation de soi face aux autres. Selon Everest Hughes⁹⁹, la carrière correspond au parcours d'une personne dans son cycle de vie. Celle-ci fait état des positions de l'individu dans un espace social. Rapportée au monde professionnel, la carrière est l'enchaînement des positions professionnelles occupées par une personne au cours de sa vie. Selon toute logique, la notion d'ascenseur social guide la carrière. L'individu va alors chercher à occuper des postes lui permettant d'assurer son positionnement social, voire de le dépasser. Il va développer des stratégies d'accumulation de compétences en fonction de la description de sa profession. Dans cette perspective, certains capitaux comptent plus que d'autres dans la valorisation d'une carrière dans le secteur culturel. Les individus vont

⁹⁹ Everett Cherrington Hughes est l'un des principaux représentants de la pensée sociologique de l'école de Chicago, reconnu pour son travail sur le travail.

préférer mettre en avant leur sens créatif et leur talent pour les artistes et leurs compétences techniques pour les emplois administratifs. Une profession désigne un ensemble de tâches effectuées et un groupe de personnes qui exercent le même métier, la même activité. Depuis l'époque de la professionnalisation des métiers de la culture, ces domaines sont clairement identifiés. Cela a permis de mettre en place des formations spécifiques, notamment autour de la gestion des entreprises culturelles. Dans le corpus de missions régissant cette profession, il n'y a pas de compétences particulières à avoir dans le domaine du développement durable. Vous n'obtiendrez donc pas un meilleur poste en mettant en avant des compétences liées au développement durable. Les carrières ne sont donc pas dictées par ce principe et les agents de la culture, pris dans leur carrière, ne reconnaissent pas dans le développement durable un faire-valoir suffisamment puissant. De plus, le développement durable ne va pas être une notion investie en premier lieu par un individu du fait de la logique hyperconcurrentielle du marché de l'emploi dans le secteur artistique. L'emploi culturel est extrêmement hétérogène car il regroupe des permanents, des contrats types CDD, des intermittents, des indépendants ou des contrats bien plus précaires (type contrats aidés). Les postes assurés de garantir une « belle » carrière sont rares. La concurrence en termes de main d'œuvre est forte. Ainsi, l'acquisition de solides compétences correspondant aux missions de la profession est primordiale. Le développement d'une expertise en termes de développement durable n'est pas un avantage compétitif sur ce marché du travail.

3.4 Les logiques d'appropriation d'une démarche développement durable

Au travers de nos analyses, nous comprenons que pour finaliser notre compréhension de l'intégration du développement durable au sein du secteur de la culture, il nous faut mettre en œuvre une démarche multi-paradigmes. Cette démarche prend en compte, les différents paradigmes que nous avons déployés jusqu'à présent comme la théorie des parties prenantes, la théorie de la dépendance aux ressources, la théorie volontariste et la théorie des réseaux. En articulant ces paradigmes autour de l'appropriation du développement durable par le secteur culturel, nous dégagons trois logiques dans l'adoption de démarches de développement durable : la logique individuelle, la logique stratégique et la logique symbolique. Certes ces trois logiques n'ont pas le même poids dans les stratégies

d'appropriation du développement durable selon les structures culturelles mais elles s'activent toutes.

3.4.1 Logique individuelle

La dimension individuelle est très importante dans l'adoption de démarche de développement durable au sein d'une structure culturelle. Cette situation de fait est dû à l'étroitesse du lien entre la direction et le projet porté par la structure. On parle, effectivement, souvent « du projet du directeur ». C'est lui qui impulse l'orientation de la structure. Selon cette optique, l'engagement dans une démarche dite de développement durable est un engagement volontariste lié aux valeurs personnelles de la direction. L'enjeu du secteur culturel est de partager cette logique individuelle au reste de l'équipe afin d'assurer la pérennité du projet.

« Parce que c'est pas parce que le directeur a une forme de militantisme autour de ces questions là [questions liées au développement durable] que c'est partagé naturellement par les autres. Donc comment faire en sorte pour que ces éléments là soient des éléments dont tout le monde se sent concernés »¹⁰⁰.

Nous pouvons également parler de logique individuelle au regard de la notion de carrière dont nous venons d'aborder les enjeux. Ici c'est l'individu qui est au cœur de la démarche d'adoption ou de non adoption de la notion de développement durable. Le choix le plus stratégique et rationnel pour un individu est le développement d'une expertise solide dans les domaines valorisés par son corps professionnel. Dans le secteur de la culture, les professionnels vont donc essayer de se démarquer et de construire leur carrière sur la maîtrise la plus parfaite des compétences dites classiques du secteur culturel – communication, administration, médiation, etc. Ce choix de carrière entraîne l'abandon du développement d'une maîtrise des démarches liées au développement durable car celles-ci n'entrent pas dans le corpus de missions du secteur culturel et ne sont donc pas reconnues par les professionnels de la culture. Ainsi, ces démarches ne peuvent pas soutenir l'évolution d'une carrière.

¹⁰⁰ Entretien avec Philippe Schlienger, Créa

3.4.2 Logique stratégique

La dimension stratégique prend en compte les intérêts stratégiques de la structure culturelle à s'inscrire dans les démarches dites de développement durable. Il serait naïf de penser que la seule motivation serait la mise en avant de valeurs spécifiques et la volonté de les transmettre. Ces intérêts stratégiques peuvent être variés : la recherche de différenciation avec les autres projets culturels afin d'attirer plus de publics ou un public spécifique, des avantages managériaux qui donnent une bonne image de la structure en tant qu'employeur et peut dès lors attirer les meilleurs professionnels, la construction d'une image « à la mode » auprès des publics mais également auprès de ses tutelles afin d'acquérir un soutien renforcé. Les avantages stratégiques permettent d'assurer la pérennité du projet en se positionnant dans le champ concurrentiel de la culture comme un acteur innovant et donc attrayant auprès du public, mais également comme un employeur innovant et donc attrayant, cette fois ci, auprès des professionnels du secteur. Cette réflexion est liée à la perception du développement en tant que culture émergente.

3.4.3 Logique symbolique

Selon la dimension symbolique, le développement durable peut être défini comme une adhésion par conformité aux règles et attentes des institutions et des parties prenantes. Le pouvoir des tutelles se fait ressentir, même de manière indirecte. Dans un contexte global d'adhésion aux valeurs du développement durable, mener une démarche de développement durable permet de créer de la légitimité autour de son projet, auprès de ses tutelles. Les liens se redéfinissent entre la structure et ses tutelles, jusqu'au point où la structure culturelle peut influencer sur ses tutelles car elle peut déployer une importante force de légitimité. Dans ce rapport de légitimité, il est également intéressant de constater que la mise en place d'une stratégie dite de développement durable au sein d'une structure culturelle est liée à la légitimité initiale de celle-ci.

Ainsi, par rapport à l'effort du Créa sur la mobilité des artistes, Philippe Schlienger nous éclaire sur la position du Festival Momix : « *l'impact du Festival aujourd'hui – qui est*

devenu un festival assez important – fait que nous avons la possibilité de tisser des liens et faire que des compagnies d'assez loin puissent venir dans plusieurs lieux »¹⁰¹.

Pour la Plateforme éco-manifestation Alsace, cette légitimité est tout aussi importante dans la mise en place de démarches éco-responsables : *« Le portage de Zone 51 est vraiment bien parce que ça donne de la légitimité parce que le fait que Zone 51 organise de grosses manifestations ; on peut dire : « ben voilà, on a mis en place le tri pour 15 000 personnes ». Donc si tu arrives avec une structure plus petite, ça passe moins bien »¹⁰².*

Le constat de légitimité aboutit à un cercle fermé : les structures mettant en place des stratégies de développement durable sont celles qui recherchent un gain de légitimité auprès de leurs tutelles, cependant pour mettre en place une telle stratégie il faut au départ déjà posséder une certaine légitimité.

Cette logique symbolique s'impose également au niveau des individus. A ce niveau ce n'est plus la politique qui guide l'appropriation du développement durable mais ce sont des logiques de positionnement social. En effet, l'intérêt pour la culture du développement durable va toucher des profils particuliers d'individus : personne active, cultivée, engagée dans le monde associatif. L'appropriation de la notion de développement durable va devenir une philosophie de vie visible au travers des comportements sociaux. Par exemple, ce groupe de personnes orientent ses achats en direction de produits de saison, locaux et issus de l'agriculture biologique (pour les achats alimentaires ou textiles). Les lieux de sociabilisation vont devenir les café-forum, les jardins partagés, les éco-quartiers des villes ou encore les lieux dits de culture – musées ou théâtres. Cette appropriation permet de se rattacher, en tant qu'individu, à une classe sociale particulière. Certes hétérogène, d'un point de vue des catégories socioprofessionnelles qu'elle regroupe, cette classe sociale se construit sur la reconnaissance de l'importance de la prise en compte de son environnement. Cette classe sociale se construit donc autour de l'objet du développement durable pour se différencier des autres types de classes sociales. Comme nous le fait remarquer Philippe Coulangéon, la culture est un élément qui brouille les frontières de distinction entre les différentes classes

¹⁰¹ Entretien avec Philippe Schlienger, directeur du Créa, Kingersheim, 14 mai 2013.

¹⁰² Entretien avec Geoffroy Weibel, coordinateur Plateforme Eco-manifestation Alsace, 13 mars 2013.

sociales¹⁰³. Peut-être que l'appropriation du développement durable fait de même, et au sein de la classe sociale des « amoureux de la culture », cette nouvelle notion permet une distinction au sein même de la classe ?

¹⁰³ Coulangeon Philippe, *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus », 2011, 165 p.

« Culture et développement durable ». Deux mots qui recouvrent un ensemble systémique large. Deux mots qui depuis toujours n'avaient jamais été perçus comme pouvant être complémentaires. Deux mots qui ensemble créent un flou dans la compréhension de leur sens. Pour dresser un état des lieux sur cette question, nous avons adopté une technique dite « entonnoir ». En partant des différentes acceptations relevant de l'un et de l'autre terme de notre objet, nous avons pu poser un cadrage précis des interconnexions entre la culture et le développement durable. Enfin, une confrontation au réel a rendu plus lisible les logiques d'appropriation du lien entre culture et développement durable par les acteurs, les premiers concernés ; les acteurs de la culture.

Dans sa définition, la culture – pris dans son acceptation anthropologique – effleure la notion de développement durable car elle établit un lien durable entre les hommes et leur environnement mais également entre les hommes eux-mêmes. Situation essentielle pour inscrire le fonctionnement et l'organisation d'une société dans des perspectives de pérennité. La culture lie les différents éléments d'une société. Elle a également un rôle important de transmission de la mémoire qui inscrit l'humanité dans une continuité dont elle peut s'emparer. La culture est aussi à entendre comme un phénomène collectif donnant un cadre à la société. Elle permet d'être identifiée mais également de s'identifier soi-même. Enfin, il est important de souligner le caractère dynamique de la notion de culture qui se réinvente sans cesse. De là découle la difficulté à définir ce concept. Ce caractère dynamique est également intéressant, appréhendé dans une perspective de durabilité. En effet, ce n'est pas le caractère figé et peu évolutif qui va introduire la durabilité mais bien la capacité de se renouveler et d'intégrer d'autres principes. Ainsi, la culture conditionne notre « vivre ensemble ». « Vivre ensemble » que nous retrouvons dans la notion de développement durable. En effet, rappelons une dernière fois la définition la plus populaire du développement durable :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »¹⁰⁴.

Comme nous l'avons rappelé, la notion de développement durable prend également en compte le soutien au plus démunis et l'encadrement des politiques de développement. La priorité est d'inscrire le développement dans une perspective durable ; économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable. Il faut donc redéfinir les cadres du « vivre ensemble ». Vu par certains comme une nouvelle voie ou une voie alternative à la surenchère de notre société de consommation, vu par d'autres comme une notion éminemment politique et facilement instrumentalisée, le développement durable fait débat. Cette double étiquette du développement durable participe à l'incompréhension du lien entre culture et développement durable.

Nous avons vu que les définitions mêmes de la culture et du développement durable encouragent à mettre en lien ces deux objets. Il s'agit d'un rapprochement intrinsèque des deux notions. Les ponts sont lisibles. Les interconnexions sont bien réelles. La reconnaissance du lien entre les deux notions n'a pas été le fait des individus mais est le fruit d'une stratégie globale menée au niveau international. Le débat s'est inscrit au niveau international en questionnant la place de la culture au sein du développement durable : quatrième pilier ou dimension englobante ? L'UNESCO et la CGLU ont largement contribué à l'émergence de cette question dans le débat international. Ce phénomène d'émergence du lien entre la culture et le développement durable au niveau international, et non au niveau de la pratique des individus ou des acteurs sociaux de proximité, s'inscrit dans la complexité d'une prise en compte d'une double démarche. D'un côté, il est nécessaire d'observer la culture au travers du prisme du développement durable. D'un autre côté, il est important de comprendre la place du développement durable en tant que culture à part entière.

Ainsi, la culture s'inscrit dans le développement durable en déplaçant les lignes de sa propre structure. Dès lors, elle prend en compte l'environnement dans ce que nous pourrions appeler l'écologie verte culturelle. Mais ce n'est pas le seul aspect. La diversité culturelle et les droits culturels sont placés sur le devant de la scène démontrant l'importance de la

¹⁰⁴ Définition du développement durable dans le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, avril 1987.

redéfinition d'un développement humain durable ou d'un « vivre ensemble » plus éthique¹⁰⁵. Dans cette même logique, les territoires entrent également dans une logique culturelle nécessaire à un aménagement durable. Les deux champs les plus modifiés par cette prise en compte du développement durable sont le champ économique de la culture et le champ des politiques culturelles.

Progressivement, s'est également posée la question de l'émergence d'une culture du développement durable. En effet, de plus en plus prise en compte dans notre société, cette notion fait presque partie de notre quotidien : normes environnementales de construction, commerce équitable, engagement associatif, dynamisation territoriale, aménagement urbain, produits biologiques... Pour autant, l'engouement pour une culture du développement durable peut être remis en cause. Il ne concerne en effet, qu'un profil-type d'individus issus des classes moyennes et aisées, et cultivés. Pour un grand nombre de personnes le développement durable n'est pas une priorité. Le court terme représente la réalité, ainsi que ce soit pour un individu ou une entreprise, réfléchir à une solution à long terme pour notre monde n'est pas un enjeu majeur. De manière transversale, tout au long de notre étude, nous avons compris comment la culture du développement durable émergeait. Elle a d'ores et déjà transformé notre société mais elle n'a pas pour autant inscrit sa prise en compte à l'échelle d'une culture faisant l'unanimité et donc capable de transformer en profondeur notre « vivre ensemble ».

Nous voyons s'affirmer une place déterminante de la culture dans le développement durable ou du moins dans son appropriation. Ne devrions-nous pas commencer à entendre la culture comme une dimension transversale à la notion de développement durable et non comme son quatrième pilier ?

Appliqué au secteur culturel, le rapport entre la culture et le développement durable révèle différentes logiques d'appropriation ; logique individuelle, logique stratégique et logique symbolique. La mise en place de stratégie de développement durable n'est donc pas le simple fait d'une émergence d'une culture du développement durable. Les volontés

¹⁰⁵ Lucas Jean-Michel / Doc Kasimir Bisou, *Culture et développement durable : Il est temps d'organiser la palabre...* Paris, Irma, 2012, 122 p.

individuelles sont essentielles. Des enjeux stratégiques se déploient. Un repositionnement symbolique est attendu.

Finalement, nous nous rendons compte qu'il est presque logique d'observer la culture comme une dimension globale du développement durable, au risque de choquer. Repositionnant au cœur du développement durable l'humain, la culture est, à ce titre, une notion indispensable à la compréhension et à la mise en action du développement durable. Notion d'autant plus importante que le lien entre culture et développement durable est double quand nous prenons les perspectives de la place de la culture dans le développement durable et l'idée d'une émergence d'une culture du développement durable. Aujourd'hui, ce lien est bien palpable dans notre société, mais il reste encore fragile et revêt souvent l'habit d'un style à la mode. Le lien entre culture et développement durable est donc bien réel et visible dans un certain nombre de démarches au niveau international et au niveau des acteurs de la culture. Cependant, les freins à son développement sont grands et personne ne sait s'il arrivera à passer outre : méconnaissance de la notion, instrumentalisation, manque d'équilibre entre les différentes logiques d'appropriation du développement durable auprès des acteurs culturels, caractère secondaire du développement durable dans notre fonctionnement. Ce lien a le mérite de nous proposer un nouveau modèle de société basé sur la durabilité de notre « vivre ensemble » en y introduisant la notion d'éthique. Il n'est sans doute pas parfait, mais il interroge notre humanité sur des points essentiels au regard du contexte actuel. Combien de temps continuerons-nous dans la voie actuelle, acceptant en connaissance de cause les grands maux de notre monde ? C'est toute la question de l'acceptation du changement qui est requalifiée et se pose à chacun de nous. Sommes-nous prêt à changer pour garantir notre humanité ?

Table des matières

<i>Remerciements</i>	4
<i>Sommaire</i>	5
INTRODUCTION.....	6
<i>Motivations sur le choix de l'objet d'étude</i>	6
<i>Encadrement de l'objet d'étude</i>	7
<i>Terrain d'étude et méthodologie</i>	10
<i>Plan de l'étude</i>	13
1. Le lien entre culture et développement durable : enjeux de définitions.....	15
1.1 La culture ou le cadrage d'une notion millénaire.....	15
1.2 Le développement durable ou la construction d'une notion contemporaine.....	20
1.2.1 La construction de la notion de développement durable	21
1.2.2 Tentative de définition de la notion de développement durable	28
2. Des interconnexions entre culture et développement durable en formation	35
2.1 Vers une reconnaissance du lien entre la culture et le développement durable	36
2.1.1 La place légitime de la sphère culturelle.....	36
2.1.2 Les instruments juridiques internationaux de reconnaissance du lien entre culture et développement durable	40
2.1.3 La stratégie du Ministère de la Culture en faveur du développement durable	45
2.1.4 Les différents échelons de la gouvernance territoriale.....	47
2.2 Une lecture progressive de la culture sous le prisme du développement durable.....	48
2.2.1 Culture et environnement.....	48
2.2.2 Diversité culturelle et droits culturels.....	50
2.2.3 Culture et territoire.....	54
2.2.4 Faire économie de la culture	56
2.2.5 Repenser les politiques publiques	61
2.2.6 Repenser la mondialisation	65
2.2.7 La nécessaire prise en compte de la notion de responsabilité.....	67

2.3	Le développement durable : l'émergence d'une culture commune ?	68
3	Le secteur culturel du spectacle vivant face au développement durable : enjeux d'une appropriation.....	75
3.1	« Culture et développement durable » : un objet mystérieux.....	76
3.2	La multiplication d'initiatives de démarches de développement durable	79
3.2.1	La mise en œuvre des outils du développement durable : Agenda 21 et Agenda 21 de la Culture.....	79
3.2.2	Création artistique et développement durable ; les artistes s'engagent.....	84
3.2.3	L'éco-responsabilité : un concept qui séduit.....	86
3.2.3	Management responsable d'une organisation : la RSE est-elle un outil applicable au secteur culturel ?.....	89
3.2.4	Les AMACCA : l'entrée en jeu des « citoyens-spectateurs-producteurs » ou le retour aux circuits courts	92
3.3	Le caractère secondaire du développement durable ou les missions prioritaires en matière culturelle.....	94
3.3.1	Le rôle de l'Etat garant de la politique culturelle	94
3.3.2	Des missions de service public pour la culture.....	95
3.3.3	Le développement durable ou une logique d'étiquetage.....	97
3.3.4	La priorité de l'équilibre budgétaire	98
3.3.5	Des enjeux de carrières	99
3.4	Les logiques d'appropriation d'une démarche développement durable	100
3.4.1	Logique individuelle	101
3.4.2	Logique stratégique	102
3.4.3	Logique symbolique	102
	Conclusion	105
	<i>Bibliographie</i>	111
	<i>Sources</i>	114
	<i>Annexes</i>	119

Ouvrages

Bedin Véronique et Fournier Martine (dir.), « Edward B. Tylor », *La Bibliothèque idéale des sciences humaines*, Editions Sciences humaines, 2009.

Blouët Christelle, *L'Agenda 21 de la culture en France : état des lieux et perspectives*, 2008, 101 p.

Brunnel Sylvie, *Le Développement Durable*, Paris, Puf, 2012.

Coulangeon Philippe, *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus », 2011, 165 p.

Fleury Jean, *La culture*, Béal, 2008, Paris, 127 pages

Lucas Jean-Michel / Doc Kasimir Bisou, *Culture et développement durable : Il est temps d'organiser la palabre...* Paris, Irma, 2012, 122 p.

Mollard Claude, *L'ingénierie culturelle*, Paris, Puf, 2012, 125 p.

Plichon Romain, *Politiques culturelles et durabilité : introduction au management de projet culturel et durable*, septembre 2011, 119 p.

Reynaud Emmanuelle (dir), *Stratégies d'entreprises en développement durable*, coll Ethique en contexte, L'Harmattan, 2010.

Rocher Guy, *Introduction à la sociologie générale. Chapitre IV: «Culture, civilisation et idéologie»*, pp. 101-127., Hurtubise HMH, Montréal, 1992, troisième édition.

Sinigaglia Jérémy, *Les publics du spectacle vivant en Alsace : le cas des zones rurales, petites villes et villes moyennes*, Rapport pour la DRAC Alsace juin 2012.

Tardif Jean et Farchy Joëlle, *Les enjeux de la mondialisation culturelle*, Paris, Hors commerce, 2006, 368 p.

Tissot Sylvie, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir, 2011, 313 p.

Articles et Dossiers

Auclair Elizabeth, "développement culturel, développement durable. Vers une plus grande démocratie locale ? », Laurent Sébastien Fournier, Catherine Bernié-Boissard, Dominique Crozat, Claude Chastagner (dir), Développement culturel et territoires, Harmattan, 2010, 49-67 p.

Auclair Elizabeth, « Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 20 septembre 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/8946>

Boissonade Jérôme et Hackenberg Katja, « La nature contre la culture ? », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 25 mai 2011, consulté le 20 septembre 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/8935>

Filloz Valia et Colomb Valérie, « De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 30 mai 2011, consulté le 19 octobre 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/8998>

Four Pierre Alain, *Les chemins variés de l'émergence culturelle : nouvelles disciplines, nouvelles pratiques individuelles*, Millénaire, rapport novembre 2009.

Hawkes John, *"the fourth pillar of sustainability. Culture's essential role in public planning*, Common Ground P/L, Melbourne, 2001.

Mellin Hélène, « La culture, terreau de la nature », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 27 mai 2011, consulté le 11 septembre 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/8957>

Parra Constanza et Moulaert Frank, « La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 26 mai 2011, consulté le 31 août 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/8970>

Porcedda Aude et Petit Olivier, « Culture et développement durable : vers quel ordre social ? Quelques éléments d'introduction », Développement durable et territoires, Revues.org, Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 29 juin 2011, consulté le 03 septembre 2012.
<http://developpementdurable.revues.org/9030>

Rymarski Christophe, « du développement au développement durable », in Sciences Humaines n°222, janvier 2011, 18-20 p.

Saez Jean-Pierre, « développement culturel durable ? », in l'Observatoire n°34, décembre 2008, 1-2 p.

Sagot Jean-Louis, « Agenda 21 de la culture : les autorités locales championnes de la diversité culturelle ? », in Mouvement n°37, La Découverte, janvier-février 2005, 41-45 p.

Viel Annette, « Pour une écologie culturelle », Culture & Musées N°1, 2003. pp. 139-149.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pumus_1766-](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pumus_1766-2923_2003_num_1_1_1171)

[2923_2003_num_1_1_1171](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pumus_1766-2923_2003_num_1_1_1171)

Culture et développement durable, supplément de Mouvement n°64, juillet-août 2012, Paris, Les éditions du mouvement, 2012, 48 p.

Textes de référence

Brundtland Harlem (dir), *Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*, avril 1987.

Agenda 21 de la culture, Un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel, Forum universel des cultures, Cités et Gouvernements locaux unis, Barcelone, 2004, 11 p.

Les droits culturels. Déclaration de Fribourg, Unesco, adoptée à Fribourg, le 7 mai 2007, 10 p.

Stratégie nationale de développement durable, 2010-2013, vers une économie verte et équitable, Cabinet du Premier ministre, Comité interministériel pour le développement durable, 2010, 55 p.

Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles, Rapport exécutif, Cités et Gouvernements locaux unis, septembre 2009.

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, Unesco, Paris, 2001.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Unesco, 2005.

Colloques

Retranscription : « Culture, développement durable, colloque international », organisé par le Ministère de la culture et de la communication français et le Ministère de la culture québécois, novembre 2012.

<http://culture-dd12.org>

Le débat de l'Agence, « Culture et développement durable : le renouvellement des politiques culturelles en question », Strasbourg, Agence culturelle d'Alsace, Conseil régional d'Alsace, en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles, décembre 2012.

Le débat de l'Agence, « Culture et développement durable : temps 2 », Strasbourg, Agence culturelle d'Alsace, février 2013.

« Premières rencontres professionnelles, culture et économie sociale et solidaire en Ile de France », Acte If, Paris, novembre 2010.

« Synthèse des observations des 4 forums ouverts : Culture et développement durable », Observatoire des politiques culturelles, juillet 2012.

Retranscription : « Développement durable : une démarche conjointe des professionnels du spectacle vivant est-elle possible, et comment ? », Table ronde : Trans Musicales Rennes, 10 décembre 2010.

« Compte rendu : Culture, développement durable et diversité culturelle », Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, Avignon, Juillet 2012.

Hennaut Benoit, *Compte rendu du Forum des Compagnies*, Onda, 2012.

Micoud André, « La notion de développement durable considérée dans une perspective historique », retranscription des Journées « Nos cultures de la ville », 7e édition, Lyon, 2010.

Madec Philippe, « le rôle de la culture dans le développement durable », Forum Franco-japonais, Paris, Ambassade du Japon, novembre 2008.

Guides et Chartes

« La Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne », le Collectif des Festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne.

« Guide la mobilité verte : un guide pour le développement durable de la mobilité dans le spectacle vivant », On the Move, Julie's Bicycle, mai 2011.

« Charte Reditec pour le développement durable dans le spectacle vivant »
www.reditec.fr

« Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques », Club développement durable des établissements publics et entreprises publiques.

« Déclaration des associations des professionnels de l'événement pour le développement durable »
www.eco-evenement.org

« Festivals et événements carbonateurs : guide à l'intention des organisateurs de festivals et autres événements »
www.planetaire.ca

« ecoprod : le guide de l'éco-production, pour des productions audiovisuels et cinématographiques respectueuses de l'environnement », Ecoprod.
www.ecoprod.com

« Eco-événement : Comment organiser une manifestation plus responsable : respectueuse de l'environnement et engagée en faveur d'une économie solidaire en Nord Pas de Calais ».

« Charte de fonctionnement pour le réseau des Amacca », 2011.

« Guide de la Charte des festivals du Bas-Rhin », Conseil général du Bas-Rhin
www.bas-rhin.fr

Catherine Trautmann, *La charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, 1998

Articles

Garric Audrey, « L'art, soldat de l'environnement », Planet reporters, septembre 2012.
<http://www.planetreporters.com/2012/09/27/lart-soldat-de-lenvironnement/>

Mattelart Armand, « mondialisation et culture : les aspects de la Convention Internationale de l'Unesco sur la diversité culturelle », Conférence internationale sur les politiques culturelles, Bilbao, novembre 2005.

Patouraux Philippe et Moulédous Gérald, « Développement soutenable : transformer notre modèle culturel », Le Laboratoire scientifique, Think thank different, juin 2012.

« Art, écologie et développement durable ; état des lieux international des initiatives. Première partie », études réalisée par Coal (Coalition pour l'art et le développement durable), janvier-mars 2011.

« Industry green: sustaining the environment, sustaining, the arts », On the Move, Julie's Bicycle.
www.juliesbicycle.com/industry-green

« Culture et développement durable : initiatives en Ile de France », Arene (Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies) Ile de France, expertise et ressources pour un développement durable, septembre 2011.
www.areneidf.org

« La famille ISO 14000 des normes internationales pour le management environnemental », ISO, 2009.
www.iso.org

Article collectif, « L'économie mauve, une nouvelle alliance entre culture et économie », Le Monde, 2011.
<http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/05/19/l-economie-mauve-une-nouvelle-alliance-entre-culture-et-economie>

« Dossier : spectacle et développement durable », La Scène, hiver 2009-2010.

« Dossier : production, les nouvelles pratiques », La Scène, printemps 2011.

Entretiens

Entretien avec Geoffroy Weibel, coordinateur de la Plateforme eco-manifestation Alsace, le 13 mars 2013 à 17h.

Entretien avec Marie Hélène Hellringer, coordinatrice de l'association Tôt ou t'art, le 2 avril 2013 à 11h.

Entretien avec Joëlle Smadja, directrice de Pôle Sud, scène conventionnée pour la danse et la musique, le 4 avril 2013 à 14h.

Entretien avec Bruno Baechler, chargée du développement durable au Vaisseau, le 5 avril 2013 à 16h.

Entretien avec Pierre Poudoulec, directeur de la Fédération Hiéro Strasbourg, le 15 avril 2013 à 17h.

Entretien avec Véronique Le Tan, chargée de mission Agenda 21 de la ville de Haguenau, le 22 avril 2013 à 16h.

Entretien avec Philippe Schlienger, directeur du Créa et du Festival Momix, scène conventionnée jeune public, Kingersheim, le 14 mai 2013 à 10h30.

Sites internet

<http://reseauculture21.fr/>

<http://agenda21culture.net>

<http://www.imagine2020.eu>

<http://www.unesco.org>

<http://www2.ademe.fr>

<http://cultureetdeveloppementdurable.jimdo.com/documentation/mon-%C3%A9tag%C3%A8re-num%C3%A9rique-id%C3%A9ale/>

<http://www.evenementresponsable.fr>

[http://www.alsace20.tv/VOD/HebdoDD/hebdo/Culture et Developpement durable-zUgdXVEEX](http://www.alsace20.tv/VOD/HebdoDD/hebdo/Culture%20et%20Developpement%20durable-zUgdXVEEX)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-plateforme-pour-la-promotion-de.html>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.association4d.org/>

<http://encyclopedie-dd.org>

<http://www.ecomanifestations-alsace.fr>

<http://www.adequations.org>

<http://cdurable.info>

<https://www.globalreporting.org/>

<http://www.goodplanet.info>

<http://www.diversum.net>

<http://reseauculture21.fr/amacca/>

<http://www.lelabo-ess.org/?Les-AMACCA-replacent-la-culture>

<http://www.halldeschars.eu/lancement-effectif-de-lamap-culturelle/>

<http://www.lequai-angers.eu/fr/le-quai-vers-un-eco-theatre/>

<http://www.lecollectifdesfestivals.org>

<http://artenreel.com/>

Annexe 1 :

Grille d'analyse – construction du questionnaire et des entretiens

Annexe 2 :

Diffusion du questionnaire – population mère

Annexe 3 :

Questionnaire diffusé aux structures culturelles de diffusion du spectacle vivant en Alsace

Annexe 4 :

Grille de questions pour les entretiens – exemple de l'entretien de Philippe Schlienger, directeur du Créa

Annexe 5 :

Tableau des logiques d'appropriation du développement durable par les acteurs culturels

Annexe 6 :

Protocole de la mise en place d'un système de covoiturage à Pôle Sud pour le Festival Nouvelles et résultats de l'enquête

Annexe 1 :
Grille d'analyse – construction du questionnaire et des entretiens

Dimensions	Composantes	Questions
Connaissance du sujet	Connaissance de la thématique	Selon vous à quels éléments se réfère le développement durable ?
		Quelle est votre définition du Développement Durable ?
	Conscientisation des pratiques	Développez-vous une politique de Développement durable dans votre établissement ? Si oui, laquelle ?
		<p>Selon vous, le développement d'une politique de développement durable dans une structure culturelle est-il bénéfique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la structure ? - Pour les artistes ? - Pour les publics ? - Pour la société ? <p>Dans quelles mesures ?</p>
Pratiques	Ordre d'importance donné à la stratégie de développement durable dans la structure	Quel rang d'importance occupe les préoccupations liées au développement durable dans le fonctionnement de votre structure ?
		Au sein de l'organisation de votre structure, avez-vous un collaborateur en charge de la coordination des initiatives de Développement durable ? Quelles sont ses missions ?
	Pratiques de développement durable mise en œuvre	Travaillez-vous en réseau ? si oui, dans quels réseaux êtes vous impliqués ?
		Quels moyens développe votre structure en termes de politique écologique (impacts énergétiques, gestion de l'eau, gestion des déchets, produits d'entretien...)
		Avez-vous mis en place une politique écologique vis-à-vis de vos fournisseurs : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le choix de vos produits ? - Dans la mise en place de circuits d'échanges courts ?
		Utilisez- vous des outils web (ou d'autres formes d'outils) pour évaluer l'impact de votre structure sur son environnement ?
		Possédez-vous un lieu de vente de nourritures et/ou de boissons (bar, distributeurs) – permanent ou ponctuel - ? Le cahier des charges de fonctionnement de cet espace répond-t-il à une politique de Développement Durable ? Si oui, dans quelles mesures ?
		Quels éléments sont mis en place par votre structure par rapport : <ul style="list-style-type: none"> - Au transport du personnel ? - Au transport du public ? - Au transport des artistes ?
		Quelles sont les actions culturelles mises en place par votre structure ? A quels types de publics s'adressent ces actions ? Votre structure a-t-elle une politique en direction des publics empêchés ? Si oui, lesquelles ?
		Obstacles à la mise

	en place de pratiques de développement durable	Développement durable au sein de votre structure ?
Impacts (effets attendus)	Impacts des pratiques de développement durable sur les méthodes de production et de diffusion	La prise en compte du Développement Durable modifie-t-elle vos méthodes de : <ul style="list-style-type: none"> - Production de spectacle ? - Diffusion de spectacle ? Si oui, dans quelles mesures ?
	Influence des pratiques de développement durable dans la gestion de la structure	Dans quelles mesures la notion de Développement Durable influence-t-elle vos méthodes de gestion ? (inscription d'objectifs liés au Développement Durable dans l'agenda de travail, développement de charte en lien avec le Développement durable, mise en place de méthodes de travail et de réunion actives...)
	Place du développement durable dans la communication	Dans quelles mesures vos efforts en termes de Développement durable s'inscrivent-ils dans le plan de communication de votre structure ?
		Quelle visibilité donnez-vous à vos politiques de développement durable ? Par rapport à quels aspects votre plan de communication s'inscrit-il dans une politique de Développement durable ?

Annexe 2 :
Diffusion du questionnaire – population mère

Deux critères de sélection :

1. Structures possédants la licence 1 ou la licence 3 d'entrepreneur de spectacle (liste DRAC), dont l'activité (code APE) relève de la diffusion de spectacles ou dont l'activité est autre dès lors qu'il est question de plus de six représentations par an
2. Un second critère doit être posé car notre étude s'intéresse aux professionnels de la culture. Ainsi, après le premier brassage nous ne prendrons que les structures possédant un code APE spectacle vivant (900IZ).

Au final, notre liste totalise 69 structures appartenant à différents « réseaux » :

« réseaux »	Structures	Lieu
Scènes labellisées	La Friche Laiterie	67 Strasbourg
	Comédie de l'Est - Atelier du Rhin	68 Colmar
	Théâtre Jeune Public (TJP)	67 Strasbourg
	Théâtre national de Strasbourg	67 Strasbourg
	Le Maillon	67 Strasbourg
	Pôle Sud	67 Strasbourg
	La Filature	68 Mulhouse
	Fédération Hiéro Noumatrouff	68 Mulhouse
Créa'	68 Kingersheim	
Relais culturels et théâtres publics	Cité de la musique et de la danse, ville de strasbourg/conservatoire	67 Strasbourg
	Théâtre de Hautepierre, direction de la culture de Strasbourg	67 Strasbourg
	Equipement culturel Reuss	67 Strasbourg
	TAPS Scala / TAPS Gare	67 Strasbourg
	Le Moulin 9	67 Niederbronn les bains
	Espace culturel	67 Niederbronn les bains
	La Castine	67 Reichshoffen
	Relais culturel de Schirmeck, salle des fêtes communales	67 Schirmeck
	Relais culturel de Wissembourg	67 Wissembourg
	Cirque, Cie Boletti	67 Strasbourg
	Le Préo	67 Oberhausbergen
	Espace Athic	67 Obernai
	MAC de Bischwiller	67 Bischwiller
	Espace culturel la Saline	67 Sultz-sous-Forêts
	Cheval blanc	67 Schiltigheim
	Théâtre du marché aux grains de Bouxwiller, centre culturel Marie Hart	67 Bouxwiller
	La Scène	67 Pfaffenhoffen
	L'illide	67 Illkirch Graffenstaden
	Théâtre municipal	67 Haguenau
	Le point d'eau	67 Ostwald
	Espace culturel	67 Vendenheim
	Centre socio culturel Robert Kaeufling	67 Schweighouse-sur-Moder

	Les Tanzmatten	67 Sélestat
	Espace culturel et de Loisirs	67 La Wantzenau
	Espace Rohan	67 Saverne
	Espace Marceau	67 Holtzheim
	Le Grillen	68 Colmar
	Théâtre municipal	68 Colmar
	Théâtre de la Sinne	68 Mulhouse
	Espace 110	68 Illzach
	Espace culturel le Parc	68 Ribeauvillé
	La Passerelle	68 Rixheim
	Foyer de la culture	68 Dannemarie
	Espace Tival	68 Kingersheim
	La Coupole	68 Saint-Louis
	Salle Grassekert	68 Wittelsheim
	Espace Ried Brun	68 Muntzenheim
	Relais culturel	68 Haguenau
	Centre socio-culturel Le Triangle	68 Huningue
	Cinéma / le Cercle	68 Orbey
	Espace Dolfus et Noack	68 Sausheim
	Les Dominicains de Haute-Alsace	68 Guebwiller
	Espace Rhenan	68 Kembs
	Espace Grün	68 Cernay
	Relais culturel de Thann	68 Thann
Théâtres et petites salles de spectacle privés	Molodoï	67 Strasbourg
	Simultania	67 Strasbourg
	Le Kaffeur	67 Strasbourg
	La Choucrouterie - théâtre régional Roger Siffer	67 Strasbourg
	Hippodrome, Cie Nouveau cirque	67 Strasbourg
	Royal Palace - hotel dancing	67 Kirrwiller
	Parcelle 93	67 Artolsheim
	L'entrepot - Les Dockers (théâtre, humour)	68 Mulhouse
	Le Phoenix	68 Mulhouse
	Théâtre des vilains (théâtre, humour)	68 Valdieu-Lutrain
	La Grange	68 Riedisheim
	Cabaret le Salon Trianon	68 Habsheim
	Le Paradis des sources (dancing, en construction)	68 Soultzmatt
Réseau privé des variétés	Palais des congrès / Parc des expositions	67 Strasbourg
	Zénith	67 Strasbourg

Annexe 3 :

Questionnaire diffusé aux structures culturelles de diffusion du spectacle vivant en Alsace

Questionnaire
Développement durable et politiques culturelles :
Etat des lieux en Alsace – Structures de diffusion du spectacle vivant.

Ce questionnaire s'adresse aux structures culturelles de diffusion dans le spectacle vivant, en Alsace. Il s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche d'une étudiante du Master Politique et Gestion de la Culture de Sciences Po Strasbourg. Mémoire réalisé autour de la thématique « Culture et Développement Durable ».

Les thématiques peuvent être renseignées directement sur le document (sans limitation de contenus) et également accompagnées de ressources documentaires complémentaires permettant de mieux appréhender les expériences et les projets mis en place (pdf, images, sons, vidéos...).

Temps de remplissage estimé : ENVIRON 10 MINUTES.

IL NE S'AGIT PAS D'UN QUESTIONNAIRE COMMERCIAL.

Les réponses sont ANONYMES et il n'en sera fait aucun autre usage que celui prévu pour cette enquête dans le cadre d'un mémoire de recherche.

Si vous souhaitez nous contacter : coralie.athanase@gmail.com

Merci beaucoup pour votre participation.

Partie 1 : Informations générales sur votre structure.

Nom de la structure :

Taille de la structure :

Direction :

Autre personne contact :

Coordonnées :

Répondant(s) :

Partie 2 : Votre Structure et le développement durable

La notion de Développement durable :

1. Quelle est votre définition du développement durable ?
2. Selon vous quel est le lien entre la culture et le développement durable ?

Aspects environnementaux :

3. Quels moyens développent votre structure en termes de politique écologique ?
(exemples : impacts énergétiques, gestion de l'eau, gestion des déchets, produits d'entretien, gestion des impressions papiers...)

4. Avez-vous mis en place une politique écologique vis-à-vis de vos fournisseurs
(exemples : choix de produits bio pour vos buffets/buvettes, préférence pour des circuits d'échanges courts, fournisseurs locaux...)

5. Votre structure développe-t-elle les modes de transports alternatifs pour les déplacements du personnel, du public ou des artistes ? Si oui, dans quelles mesures ?

Territoires et proximité :

6. Quelles sont les actions culturelles et/ou actions d'implication des habitants mises en place par votre structure ?

Fonctionnement et gouvernance:

7. La prise en compte du développement durable modifie-t-elle vos méthodes de :
 - Coproduction de spectacle ?
 - Diffusion de spectacle ?Si oui, dans quelles mesures ?

8. Dans quelles mesures la notion de développement durable influence-t-elle vos méthodes de gestion ?
(Exemples : inscription d'objectifs liés au Développement Durable dans l'agenda de travail, empreinte du Développement durable au cœur du projet artistique, mise en place de méthodes de travail et de réunion actives/participatives, recherche d'équité sociale au sein des équipes, gestion des ressources humaines...)

9. Travaillez-vous en réseau ? si oui, dans quels réseaux êtes vous impliqués ?

Les difficultés:

10. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de politique de développement durable au sein de votre structure ?

Commentaires généraux :

11. Avez-vous des remarques particulières ?
-

Merci pour votre participation.

Annexe 4 :

Grille de questions pour les entretiens – exemple de l’entretien de Philippe Schlienger, directeur du Créa

Questions – entretien avec Philippe Schlienger – Créa

Quelle est votre définition du développement durable ?

Selon vous quel est le lien entre la culture et le développement durable ?

Selon vous, est ce que le Créa s’inscrit-elle dans ce lien culture et développement durable ?

Aspects environnementaux :

12. Quels moyens développent votre structure en termes de politique écologique ?
(exemples : impacts énergétiques, gestion de l’eau, gestion des déchets, produits d’entretien, gestion des impressions papiers...)
13. Avez-vous mis en place une politique écologique vis-à-vis de vos fournisseurs
(exemples : choix de produits bio pour vos buffets/buvettes, préférence pour des circuits d’échanges courts, fournisseurs locaux...)
14. Votre structure développe-t-elle les modes de transports alternatifs pour les déplacements du personnel, du public ou des artistes ? Si oui, dans quelles mesures ?

Territoires et proximité :

15. Quelles sont les actions culturelles et/ou actions d’implication des habitants mises en place par votre structure ?
16. Comment s’intègre le Créa à l’environnement de la ville de Kingersheim : association locale, espace Tival, service culturel de la ville... ?
17. Contrairement à de nombreux lieux culturels, le créa mixe ce qu’on dit relevé du secteur de la culture et du secteur socioculturel : comment s’explique cette situation ?
Pensez vous que la séparation de ces deux secteurs est toujours justifiée ?

Fonctionnement et gouvernance:

18. La prise en compte du développement durable modifie-t-elle vos méthodes de :
 - Coproduction de spectacle ?
 - Diffusion de spectacle ?

Si oui, dans quelles mesures ?

(Dans le sens, aller plus vers des résidences longues ou du moins d’ancrage long ou d’ancrage avec le territoire, ou être plus dans de la coréalisation que de la coproduction simple, diffuser des spectacle sur la thématique du DD)

19. Dans quelles mesures la notion de développement durable influence-t-elle vos méthodes de gestion ?
(Exemples : inscription d’objectifs liés au Développement Durable dans l’agenda de travail, empreinte du Développement durable au cœur du projet artistique, mise en place de méthodes de travail et de réunion actives/participatives, recherche d’équité sociale au sein des équipes, gestion des ressources humaines...)
20. Travail en réseau : Cette année, le Créa déploie une volonté forte d’inscrire sa programmation dans de nombreux partenariats : d’où vient cette envie ?
Que pensez-vous de la place des réseaux dans le secteur culturel ?

Ces partenariats sont-ils le fruit de partenariat à long terme ou au contraire est-ce une innovation déployée seulement sur cette année ci ?

Les difficultés:

21. Selon vous, quels sont les obstacles au développement de politique de développement durable au sein de votre structure ?
22. Et au sein du secteur de la culture, en général ?

Questions spécifiques à la structure interrogée :

Quels liens avec l'association les Sheds ?

Annexe 5 :

Tableau des logiques d'appropriation du développement durable par les acteurs culturels

	Logique individuelle	Logique stratégique	Logique symbolique
Définition	La motivation volontariste des dirigeants / la capacité à partager la vision	Création d'intérêt stratégique dans l'environnement d'ancrage de la structure	Adhésion aux règles et systèmes des institutions et des parties prenantes
Finalité	Diffusion des valeurs personnels des dirigeants/ inscription à long terme dans la décision partagée	Différenciation / attraction de nouveaux publics / image de la structure transformée	Gain de légitimité
Origine	Sociale	économique	Politique
Fondements théoriques	Théorie entrepreneurial	Dépendance aux ressources / stratégie des réseaux	Stratégie des parties prenantes / approche néo-institutionnelle
Se fait par	responsabilité	intérêt	Conformité

Annexe 6 :

Protocole de la mise en place d'un système de covoiturage à Pôle Sud pour le Festival Nouvelles et résultats de l'enquête.

Covoiturage – Festival Nouvelles 2013

Dans le cadre du Festival Nouvelles Danse-Performance, Pôle Sud a souhaité mettre en place un système de covoiturage. Au départ, l'initiative était de mettre en œuvre un système de covoiturage sur une journée du Festival ; la Journée Particulière. Cette journée se déroule sur 3 sites différents, éloignés de Pôle Sud. Habituellement, sur les éditions précédentes du Festival, un bus était loué pour emmener le public depuis Pôle Sud vers les différents lieux de la Journée Particulière. Cependant, dans un souci d'économie, la solution du covoiturage s'est avérée intéressante. Par la suite, lors d'une réunion d'équipe, la question s'est posée : pourquoi ne pas mettre en place un système de covoiturage sur toute la période du Festival ?

Mais qu'est ce que le covoiturage ? C'est le fait de regrouper plusieurs personnes dans le même véhicule pour effectuer des trajets en commun. Le covoiturage représente un mode de transport alternatif. Economique, le covoiturage, effectué de manière régulière, permet de diviser les frais de carburant, de péage et de parking par 2 ou plus. Ecologique, le covoiturage participe à la réduction de gaz à effet de serre, les engorgements des axes routiers et les problèmes de stationnements. Enfin, convivial, le covoiturage permet de rencontrer de nouvelles personnes et couper la monotonie des trajets solitaires.

La volonté d'installer un système de covoiturage à Pôle Sud n'est pas une nouveauté car une expérience de cet ordre avait déjà été tentée en 2011. Malheureusement, le système mis en place n'avait pas pu être généralisé à la saison de Pôle Sud. Pour quelles raisons ? Manque de moyens pour Pôle Sud, manque d'intérêt de la part des publics, mode de transport trop complexe... La question reste en suspend.

Aujourd'hui, la volonté de renouveler l'expérience du covoiturage est évidente. La mise en place d'un système de covoiturage lors du Festival Nouvelles 2013 est à replacer dans une perspective d'expérimentation servant une stratégie globale de développement du covoiturage à Pôle Sud. Afin de pouvoir adapter au mieux ce système, la réalisation d'une enquête auprès des usagers et potentiels usagers du covoiturage apparaît essentielle. Cependant, le déploiement seul d'une enquête ne suffit pas à faire connaître le covoiturage auprès des publics du Festival. Différents outils sont à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un point accueil « covoiturage »
- Communication "active"
- Supports de communication
- Passation d'une enquête sur les impacts du covoiturage auprès des publics

1. Le point accueil « covoiturage »

2.1 Horaire du point accueil « covoiturage »

Spectacle de 20h30 :

19h30 – début du spectacle

Fin du spectacle

Pas d'accueil le samedi 25 mai 2013

Problème des soirées au Maillon :

Est il nécessaire d'organiser un point accueil covoiturage au Maillon?

Il faudrait transmettre les liens du site CG67 au service communication du Maillon pour une mise en ligne sur leur site ou au moins une information de leur public.

Journée Particulière :

Le point accueil "covoiturage" ne sera pas installé. Cependant, il faudra veiller à ce qu'après chaque transfert vers un nouveau lieu, aucune personne ne reste sans chauffeur.

2.3 Lieu

lieu du point accueil covoiturage :

à côté de la billetterie, par soucis de visibilité.

Le point accueil covoiturage partagera la table avec les éléments mis à disposition par la Bibliothèque.

Outils :

Créer un endroit repérable à l'aide d'affiches du Festival et du CG67

+ mise à disposition des flyers du CG67

+ mise en évidence des formulaires d'enquête

+ mise en place d'une boîte pour réceptionner les formulaires d'enquête remplis

2.2 Protocole

Deux solutions sont envisageables dans la mise en place du point accueil « covoiturage » :

- a) Mise en place d'un point « covoiturage » où les personnes sont autonomes dans leur action. Elles s'inscrivent sur un grand tableau soit en tant que passager soit en tant que conducteur. Ce point « covoiturage » fait office de point de rencontre entre les covoitureurs.

Point positif : autonomisation du système et implication des utilisateurs

Point négatif : pas d'accompagnement possible, risque que beaucoup de personnes « ne franchissent pas le pas »

- b) Mise en place d'un point accueil « covoiturage », avec une personne qui accompagne les utilisateurs du covoiturage en leur expliquant toutes les démarches et en mettant en lien les passagers et les conducteurs.

Point positif : permet de rassurer les utilisateurs, permet de communiquer sur le site du CG67

Point négatif : mobilisation d'une ou deux personnes tous les soirs

Pour remédier à la sollicitation d'une personne sur une période de temps longue. Il est intéressant de tenir ce point avant et après le temps de la soirée c'est dire le spectacle de 20h30.

Pour les autres moments du festival, le point accueil covoiturage est géré de manière autonome par les covoitureurs avec la mise en place d'un tableau d'inscription.

Il faudra néanmoins identifier une ou deux personnes qui servent de point ressources si des gens ont des questions. Personnes vers qui l'accueil pourra orienter les gens qui auraient des questions.

- Outil : tableau de contact-covoiturage pour prendre toutes les informations nécessaires à la mise en relation des covoitureurs.
Il est important de noter les :
 - Noms
 - Prénoms
 - numéro de téléphone
 - passager ou conducteur
 - trajet desservie
 - destination
 - heure de départ
- pour les conducteurs : leur indiquer qu'avant leur départ, ils doivent se rendre à l'accueil « covoiturage » pour voir si un passager les attend.
- Pour les passagers : travail de visualisation des trajets pour pouvoir affecter au passager un conducteur qui pourra le ramener. Une fois qu'on a identifié un trajet, rappeler l'horaire de départ au passager avec comme point de rendez-vous l'accueil « covoiturage ».
- Toujours rappeler aux covoitureurs qu'ils peuvent organiser en avance leurs prochains trajets via la plateforme du CG67.

2. La Communication "active"

3.1 Contexte

Afin d'assurer une bonne visibilité du covoiturage sur la période du Festival, il est important de solliciter des outils de communication « classiques » comme la brochure du festival, les flyers du CG67 ou le programme du soir. Cependant, ces seuls outils ne suffisent pas à attirer l'attention des publics. En effet, différents facteurs inhibant existent :

- Méconnaissance du covoiturage en général
- Peur de covoiturer
- Manque d'attention à la communication écrite

C'est pourquoi la communication "active" entre en jeu dans un souci de rapport direct entre les publics et le système de covoiturage. La communication "active" permet l'accompagnement des publics. Accompagnement nécessaire à ce stade de la mise en œuvre du covoiturage à Pôle Sud car même si des expériences similaires avaient été menées, l'habitude du covoiturage n'est pas encore ancrée.

3.2 Outils

- Communication au niveau du point accueil covoiturage
- Communication au niveau de la distribution de l'enquête sur les impacts de la mise en place d'un système de covoiturage auprès des publics

- Annonce de la mise en place d'un système de covoiturage avant chaque spectacle de 20h30 (voir avec Joëlle)

Le troisième outil est essentiel à la réussite du covoiturage. Cet outil de communication permet de toucher l'ensemble des publics présents.

3. Supports de communications

7 Affiches du Conseil Général du Bas Rhin

50 Flyers du Conseil Général du Bas Rhin

Programme du Festival

Programmes de la soirée

Informations sur le site internet de Pôle Sud (www.pole-sud.fr)

4. L'Enquête

4.1 Périmètre de l'enquête

QUEL EST LE PUBLIC CIBLE ?

Les personnes participant au Festival Nouvelles Danse-Performance du 21 au 31 mai 2013.

QUEL EST L'OBJECTIF DE L'ENQUETE ?

Notre objectif est d'observer l'impact de la mise en place d'un système de covoiturage pour le Festival Nouvelles Danse-Performance, du 21 au 31 mai 2013, auprès des publics du Festival.

QUEL EST L'OUTIL UTILISE ?

Pour mener à bien cette enquête, nous distribuerons un questionnaire aux festivaliers.

QUEL MODE DE PASSATION ?

Une enquête auprès des publics du Festival Nouvelles avait déjà été organisée en 2012. D'après les conclusions de cette enquête, il est essentiel de joindre le questionnaire au billet d'entrée du spectacle de façon systématique.

Il faudra aussi le distribuer à chaque spectacle au moment de l'entrée en salle des spectateurs.

Enfin, il est possible de l'envoyer par mail aux abonnés qui participent au Festival Nouvelles.

4.2 Méthodologie de l'enquête

4.2.1 Avantages et limites

Le questionnaire est une suite de questions standardisées destinées à normaliser et à faciliter le recueil de témoignages. C'est un outil adapté pour recueillir des informations précises auprès d'un nombre important de participants. Classiquement, on parlera de questionnaire lorsque le participant est seul pour répondre aux questions posées. Certains parlent de questionnaire ou de "questionnaire parlé" lorsqu'ils procèdent à un entretien de type directif. À l'écrit ou à l'oral,

chaque individu répond aux mêmes questions. Le questionnaire permet de travailler sur un échantillon large.

Cependant, le questionnaire est une méthode de sciences sociales qui a, elle aussi, ses limites :

- il n'est pas possible de faire des reformulations pour aider le participant à exprimer son point de vue
- il est difficile de s'assurer que les questions seront renseignées correctement et sans oublis (quand une question est jugée inopportune, ennuyeuse ou demandant trop d'effort, les personnes peuvent décider d'arrêter le questionnaire ou de passer à des choses plus faciles)
- une question peut être interprétée de manière différente par les enquêtés
- il n'est pas possible d'approfondir et de compléter les informations en plus des questions posées
- le questionnaire pose la question des taux de réponse. Il est important d'obtenir un taux de réponse de 80-90% pour pouvoir s'assurer de la pertinence des résultats que nous en tirerons élevé
- la méthode du questionnaire porte des présupposés ; l'équivalence entre la réalité et sa version statistique ou encore l'équivalence entre la déclaration de pratique et les pratiques réelles.

Ainsi, il est important de garder ces points de limites à l'esprit lors de notre analyse. Il ne s'agira de remettre en question nos résultats mais de les relativiser.

4.2.2 Le type de question

En fonction de ce que l'on souhaite recueillir et du traitement des réponses envisagé, on peut adopter une formulation particulière. On distingue en effet deux formes de questions ; les questions ouvertes et celles fermées. Les questions fermées comprennent plusieurs sous-catégories et le répondant n'a qu'à choisir une sous-catégorie pour répondre. La question ouverte permet au répondant de répondre selon ses critères en formulant ses propres phrases.

Dans l'établissement du questionnaire sur les impacts de la mise en place d'un système de covoiturage pour le Festival Nouvelles Danse-Performance, nous nous efforcerons de soumettre aux répondants des questions fermées car plus rapides à répondre que les questions ouvertes. En effet, c'est le mode pratique qui doit être privilégié et la rapidité de réponse afin d'obtenir un taux de réponse le plus important possible.

4.2.3 Le choix des indicateurs et la mise en forme des questions

Les indicateurs permettent de construire les questions du questionnaire.

Indicateurs	Composantes	Questions
Profil des répondants	sexe	Vous êtes ? un homme/ une femme
	situation	Votre situation (actif/ sans emploi/ étudiant/ retraité/ autre)
	âge	Votre âge (- de 18 ans/ 18-25 ans/ 26- 35 ans/ 36- 49 ans/ 50-64 ans/ 56-65 ans / 66 ans ou plus)
	Domiciliation	D'où venez-vous ? Bas Rhin – préciser / Haut Rhin – préciser/ Strasbourg/ Autre
	Pôle Sud et le répondant	Vous désirez recevoir : <ul style="list-style-type: none"> - Informations trimestrielles - Programme de la saison prochaine - Informations sur nos activités Facultatif : Nom Prénom Ville téléphone mail
Mobilité des répondants	Trajet	Comment vous êtes vous rendu au festival ? (Quel moyen de transport) A pied/ vélo/ transport en commun/ voiture
		Vous êtes venus à ce spectacle ? Seul/ en famille/ en couple/ entre amis/ autres
		Quelle distance
		Quelle durée
Covoiturage	Connaissance du covoiturage en général	Avez-vous déjà fait du covoiturage (oui/non)
		Si oui, à quelle fréquence pratiquez-vous le covoiturage ? (tous les jours/ 1 à 2 fois par semaine/ 1 à 2 fois par mois/ occasionnellement)
		Si oui, avec qui covoiturez-vous ? (famille, amies, voisins, collègues de travail)
		Si non, êtes vous prêt à faire du covoiturage (oui/non)
		Selon vous quels sont les avantages du covoiturage sur le festival (réaliser des économies/ réduire le trafic routier/ améliorer le stationnement/ faire un geste eco-citoyen/ apporter de la convivialité dans son déplacement/ remédier à « la surveillance du dernier tram/bus »)
	Selon vous quels sont les inconvénients du covoiturage sur le festival (les horaires/ la crainte de partir avec une personne inconnue/ la difficulté à identifier des personnes avec qui covoiturer/ ne plus être autonome/ la méconnaissance du système de covoiturage)	
	Connaissance du système de covoiturage du Festival	Avez-vous que le covoiturage était mis en avant sur le Festival Nouvelles ? Avez-vous pratiqué le covoiturage pour venir au Festival Nouvelles ?
	Rôle de la plateforme de covoiturage du CG67	Avez-vous utilisé le site de covoiturage du Conseil Général du bas Rhin pour venir ? En tant que conducteur/passer/les deux ? Si oui, ce site est-il facile à prendre en main ? Connaissez-vous ce site avant ?

4.3 Analyse et exploitation des résultats

Une fois la passation du questionnaire et la récupération terminée, nous passerons à l'analyse des questionnaires. Cela nécessitera de décrire les principaux résultats statistiques de l'enquête, mais aussi de chercher à expliquer les résultats obtenus. Comme nous l'avons déjà mentionnée, il ne faudra pas oublier l'existence des marges d'erreurs dans les résultats obtenus.

Cette analyse pourra être utilisée dans le cadre de la mise en place d'un système de covoiturage sur la saison de Pôle Sud. Elle pourra, en sommes, servir de cadre de référence et sera un premier élément de comparaison pour une future évaluation du système.

Enquête covoiturage – Festival Nouvelles 2013

Nombre de répondants : 30 personnes.

Cette enquête a été réalisée sur trois soirées. Le nombre des répondants est relativement faible et ne peut donc pas être considéré comme des données statistiques réelles. Cependant, ces résultats nous donnent un premier aperçu – même parcellaire – de la situation quant au covoiturage sur un lieu comme Pôle Sud.

La majorité des personnes se rendant au Festival Nouvelles sont des personnes actives de la tranche des 30 – 45 ans. La majorité du public du festival réside à Strasbourg ou dans le Bas Rhin.

Sur cet échantillon restreint la moitié des personnes n'utilise jamais le covoiturage pour se déplacer. Ce n'est pas une habitude.

Pourtant la majorité des personnes sont venues au Festival en voiture.

Seulement une personne est venue au Festival en covoiturage.

Cependant les personnes interrogées déclarent en majorité qu'elles seraient prêtes à faire du covoiturage pour se rendre à Pôle Sud.

Les principales motivations à covoiturer sont :

- Faire des économies
- Faire un geste éco-citoyen
- Apporter de la convivialité dans ses déplacements

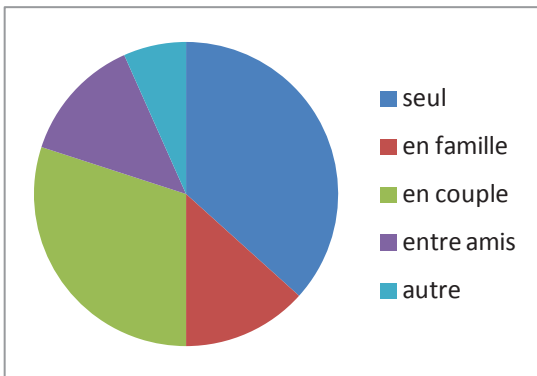
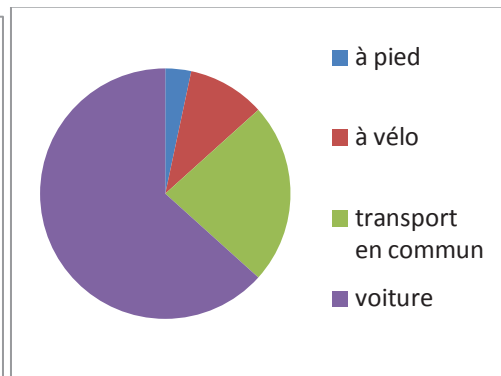
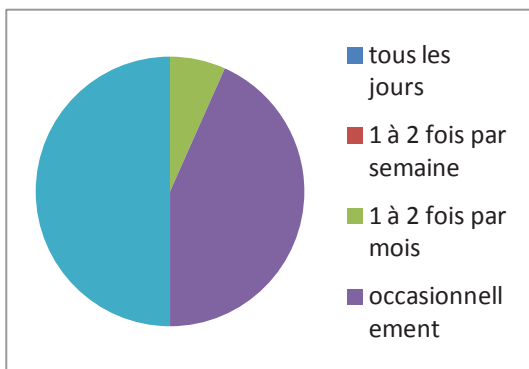
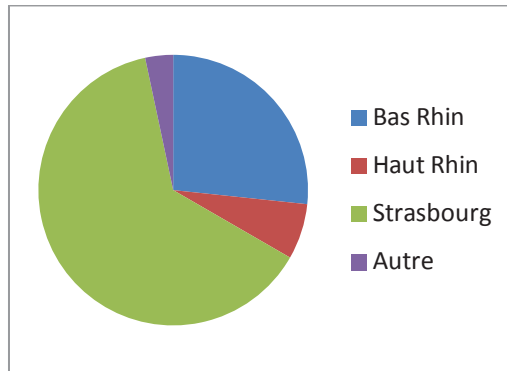
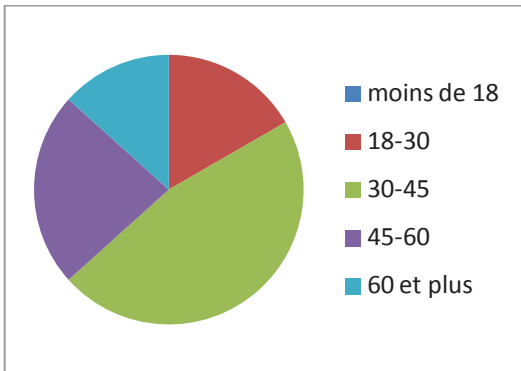
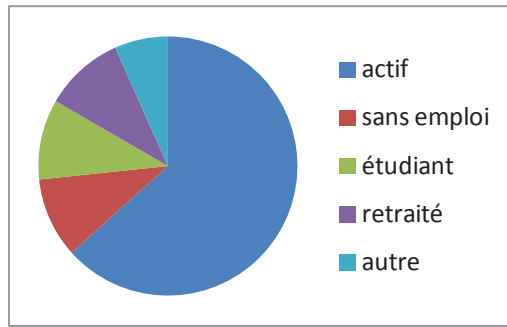
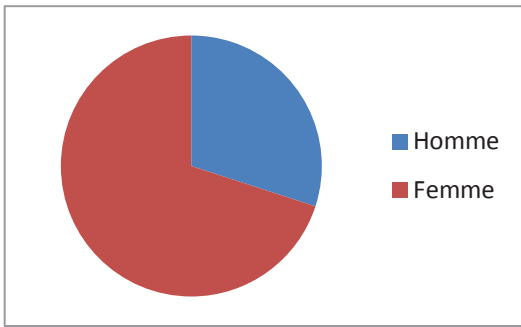
Les principaux freins à covoiturer sont :

- Ne plus être autonome

Nous pouvons noter que la communication autour du système de covoiturage mis en place sur Festival Nouvelles a été relativement efficace. Un peu de la moitié des répondants déclarent avoir eu connaissance de ce dispositif. Cependant, il semble tout de même important de renforcer ce point afin d'augmenter le nombre de personnes informées.

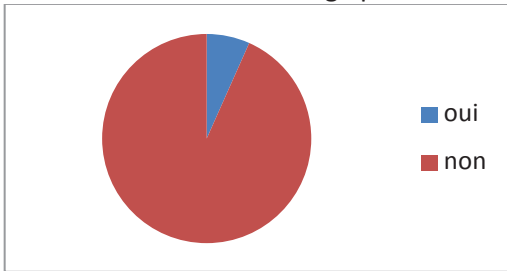
En revanche, la connaissance très peu sont les répondants à connaître la plateforme de covoiturage du Conseil Général du bas Rhin et à l'avoir utilisé. Une réflexion est à engager à ce niveau pour trouver l'outil le plus efficace à l'avenir pour mettre en place le covoiturage.

Connaissance du public par rapport à leurs modes de déplacement :

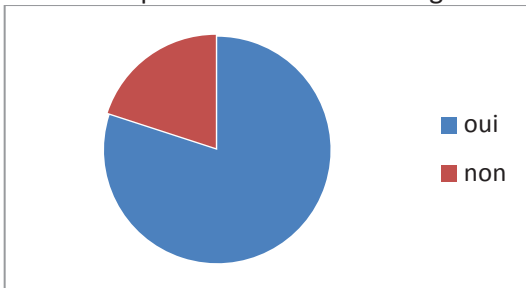


Pérennité du covoiturage à Pôle Sud :

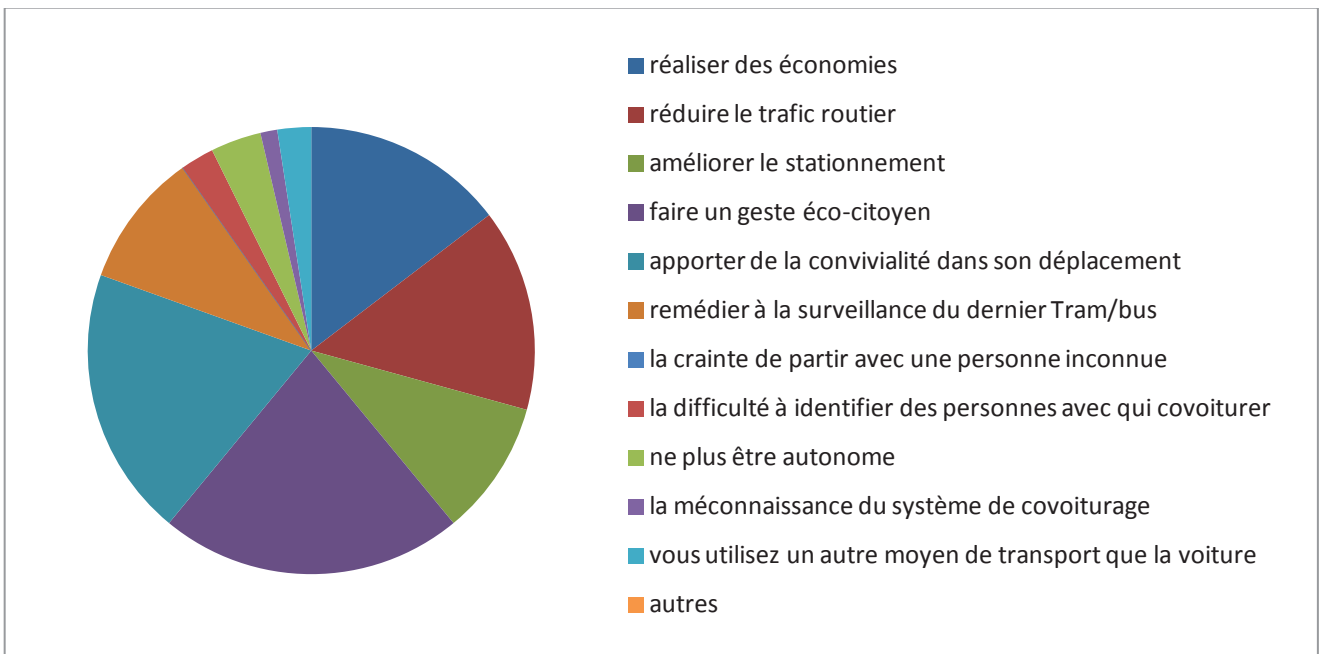
Avez-vous fait du covoiturage pour venir au Festival ?



Seriez vous prêt à faire du covoiturage ?

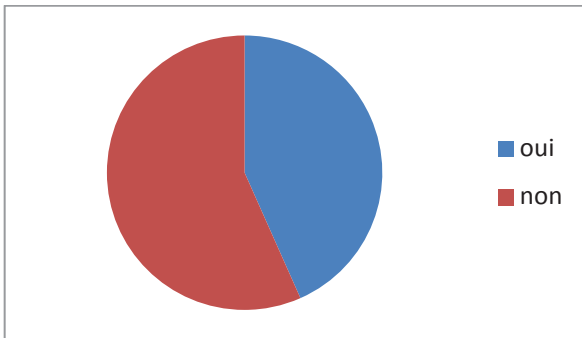


Freins/motivations :

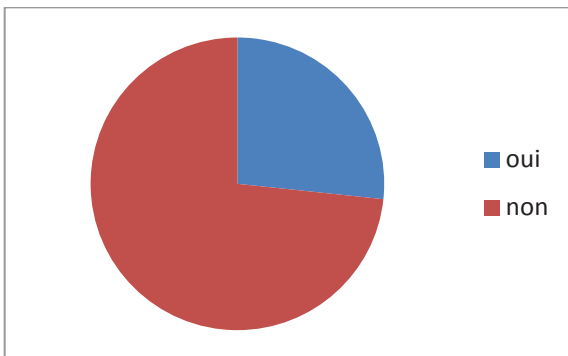


Connaissance du système de covoiturage mis en place :

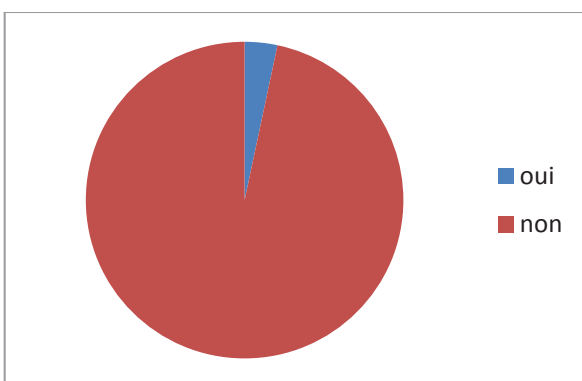
Saviez vous que le covoiturage était mis en place pour le Festival ?



Connaissez-vous le site du CG67 ?



Avez-vous utilisez le site du CG67 ?



Résumé

Nous assistons depuis quelques années à l'émergence de la thématique du lien entre la culture et le développement durable. Notion « à la mode » auprès des collectivités territoriales, elle reste malgré tout un objet difficilement saisissable par les acteurs du secteur de la culture en général, et du spectacle vivant en particulier. Entre démarches éco-responsables, développement territorial, ou encore adoption d'Agendas 21 ou d'Agendas 21 de la culture, les axes de réflexion autour du lien entre culture et développement durable sont nombreux. Notre étude a pour objectif de donner un cadre de définition précis de cette thématique et d'en expliquer les principaux modes d'appropriation dans le secteur du spectacle vivant. Au travers de la mise en relation de la culture et du développement durable, c'est la place de la culture dans notre mode de développement qui est réquisitionnée, mais également les logiques d'appropriation du développement durable des acteurs de la culture.

Summary

Since a few years, we can assist to the emergence of the link between culture and sustainable development. "Fashionable" notion for the local authorities, it's not an evident subject for the actors from the culture sector, and from the live performance in particular. Between ecoresponsible initiatives, territorial development, as well as adoption of Agendas 21 or Agendas 21 of the culture, the reflection axes concerning the link between culture and sustainable development are numerous. Our study aims to give a precise definition frame for this theme, and to explain the main modes of appropriation in the sector of the live performance. Through the linking of culture and sustainable development, it is the question around the role of the culture in our way of life that appears, but also the logics of appropriation of the sustainable development by the actors of the culture.

Mots clés

Culture – développement durable – culture et développement durable - spectacle vivant – stratégies de développement durable – Agenda 21 – Agenda 21 de la culture – développement humain durable – vivre ensemble – diversité culturelle – dynamisation territoriale – économie de la culture – politique culturelle – culture émergente – éco-responsabilité – management responsable – Amacca.

